



plan local  
d'urbanisme

# RAPPORT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE PLU2



[www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)  
[www.melmap.fr/PLU2](http://www.melmap.fr/PLU2)





# SOMMAIRE

## **PREMIERE PARTIE : LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, UN ENJEU METROPOLITAIN POUR CHACUN**

1. Présentation de la démarche de révision du PLU
  - 1.1 Comprendre le Plan Local d'Urbanisme
  - 1.2 Objectifs de la révision PLU2
  - 1.3 Gouvernance et dispositif de co-construction
  - 1.4 Phases d'élaboration du PLU2
2. Les grands principes et modalités de la concertation préalable PLU2
  - 2.1 La concertation règlementaire dans le procédure d'élaboration du PLU2
  - 2.2 Une ambition renforcée par la charte de la participation citoyenne de la MEL
3. Le déroulement de la concertation préalable
4. Les outils de la concertation
  - 4.1 Supports d'information
  - 4.2 Plan de communication PLU2
  - 4.3 Modalités d'expression

## **DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE LA CONCERTATION**

1. Méthodologie d'analyse
2. Analyse quantitative
3. Analyse qualitative

## **ANNEXES**



## PREMIERE PARTIE :

# LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, UN ENJEU METROPOLITAIN POUR CHACUN

## 1. Présentation de la démarche de révision du PLU

### 1.1 Comprendre le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit permettre de définir une politique locale d'aménagement tout en gardant sa vocation d'instrument de gestion de l'espace. Il traduit le projet de territoire et les orientations en matière de logements, de déplacements, d'économie, d'espaces naturels et agricoles, etc.

Il s'agit à la fois d'un document :

#### - Politique :

le PLU est l'expression des orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement pour les années à venir. Il a donc une incidence majeure sur le développement du territoire;

#### - De référence :

le PLU fixe les règles précises d'utilisation des sols qui s'opposent à tous et répond aux questions « Où, quoi et comment construire ? ». Il a donc un impact direct sur le cadre de vie des habitants de la métropole.

Le PLU impacte le quotidien de chacun : construction, proximité des services et transports en commun, part de nature en ville et cadre de vie ne sont que quelques-uns des aspects définis par le PLU, en lien avec les autres documents stratégiques tels que :

- le Plan de Déplacements Urbains (PDU),
- le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- ou le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).



### Pourquoi réviser le PLU ?

Le PLU actuellement en vigueur a été adopté en 2004. Depuis, notre territoire a changé, la façon dont nous y vivons et les projets qui s'y développent également. C'est pourquoi cette démarche générale est aujourd'hui nécessaire pour « coller » au plus près à la réalité et dessiner aujourd'hui la métropole que souhaitée pour demain.

Par ailleurs, cette révision est nécessaire pour intégrer au mieux les nouveaux objectifs ambitieux du SCOT Lille Métropole mais aussi les obligations fixées par des lois comme celles issues du Grenelle de l'Environnement (qui permettront une meilleure prise en compte des questions environnementales), ou encore la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé du 24 mars 2014) dont les évolutions dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme sont majeurs.

Nous rentrons dans l'ère d'un urbanisme de projet. Le PLU2 doit être « compatible » et décliner ces ambitions, au même titre qu'avec les autres grands documents cités ci-dessus.

## **LES PIÈCES QUI COMPOSENT LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Plan Local d'Urbanisme est constitué de plusieurs documents qui dessinent les évolutions du territoire en matière d'aménagement dans sa dimension stratégique et réglementaire.

### **Les documents qui expliquent et justifient les choix**

**Le rapport de présentation** comprend un diagnostic assorti d'une évaluation environnementale. Il justifie les choix effectués pour le développement et l'équilibre du territoire.

---

### **Les documents qui décrivent les choix et les orientations de développement**

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)** définit le projet de territoire et les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme. Il peut, dans certains cas, être décliné en grands secteurs territoriaux ou à la commune. Il n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme.

**Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : relatives à certaines thématiques (aménagement, habitat, transports, ...) et/ou à certains quartiers ou secteurs, elles précisent le PADD et donnent des orientations sur le programme à réaliser au regard de la politique ou du secteur visé. Contrairement au PADD, elles sont opposables aux autorisations d'urbanisme.

---

### **Les documents qui fixent la vocation et les règles d'utilisation des sols**

**Le règlement** : il décrit zone par zone la vocation dominante des sols, les occupations autorisées ou interdites sous certaines conditions, les règles qui doivent s'appliquer à toutes constructions et installations (et ce, même si aucune autorisation ou déclaration administrative n'est

exigée). Il est accompagné d'un rapport de présentation du règlement et d'annexes documentaires expliquant et illustrant certaines règles.

**Le plan de zonage** : il délimite entre autres les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N).

**Le livre des emplacements réservés et servitudes assimilées** : il renvoie aux emprises identifiées par le plan de zonage pour «réserver» des terrains en vue de la réalisation à court, moyen ou long termes d'ouvrages publics et d'installations d'intérêt général. Il indique également les emplacements réservés pour le logement, les périmètres d'attente d'un projet d'aménagement global et les servitudes de programmation des équipements publics. Ces emplacements deviennent inconstructibles (ou constructibles dans le respect de la réalisation de l'objet de l'emplacement réservé...) et, en contrepartie, ouvrent le droit aux propriétaires de mettre la collectivité en «demeure d'acquiescer».

### **Les documents «annexes» qui présentent d'autres règles, prescriptions ou contraintes que celles posées par le PLU**

**Les servitudes d'utilité publique (S.U.P.)**: elles sont de portée et de natures différentes mais sont également opposables aux autorisations des sols. Elles sont régies par des législations particulières et résultent de décrets et d'arrêtés préfectoraux. Leurs «gestionnaires» (le plus souvent des acteurs publics ou parapublics) les porte à connaissance de l'auteur du PLU de manière à faire respecter un certain nombre de prescriptions dans la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Elles concernent par exemple les sites et monuments historiques, les alignements homologués, les carrières souterraines, les servitudes aéronautiques, le périmètre de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (dit P.S.M.V.) de Lille, etc.

**Les obligations diverses** : elles regroupent les autres dispositions annexées au PLU en tant qu'informations données aux porteurs de projet ou aux personnes souhaitant déposer une demande d'autorisation au titre du droit des sols. On y retrouve : les zones d'aménagement différé, les périmètres des zones d'aménagement concerté, les sites archéologiques, les

sites à risque technologique, etc.

**Les annexes** : elles reprennent à titre d'information les réseaux (eau, assainissement, etc.).

### **Les documents «optionnels» du code de l'urbanisme**

La MEL a fait le choix d'intégrer dans son PLU des documents porteurs de qualité, qui ont plutôt une valeur soit d'inventaire spécifique renvoyant à un corps de règles, soit de recommandations soucieuses de préserver la valeur particulière d'un patrimoine ou d'un espace.



## La Métropole Européenne de Lille

Avec ses 90 communes, la métropole étonne par sa physionomie. Proche de Paris, Londres et Bruxelles, elle regroupe villages et centres urbains dynamiques. Nouveau statut de métropole européenne, fusion avec la communauté de communes des Weppes... La MEL recouvre un territoire en pleine évolution spatiale offrant une géographie variée et des cadres de vie diversifiés.

Avec près de 1 200 000 habitants et une superficie de 61 145 hectares, le PLU de la MEL est le plus grand de France. Avec un territoire alliant environnement rural et urbain, petites, moyennes et grandes communes, le projet de territoire en matière d'aménagement revêt un caractère essentiel au quotidien des habitants. Mobilité, habitat, environnement, développement économique, ... Ce sont l'ensemble des politiques publiques métropolitaines qui sont prises en compte dans la réflexion autour de l'aménagement futur de la métropole.

Si aujourd'hui, la MEL regroupe 90 communes suite à la fusion avec la Communauté des Weppes au 1er janvier 2017, ce sont les 85 communes présentes antérieurement qui ont adopté la révision générale du PLU le 13 février 2015. Le projet de PLU2 soumis à l'arrêt porte donc sur ces 85 communes.

## 1.2 Objectifs de la révision

**Se lancer dans la révision d'un PLU à l'échelle d'un territoire tel que la métropole européenne de Lille est un exercice ambitieux mais nécessaire. En effet, depuis 2004 (date de l'adoption du précédent PLU toujours en vigueur), la MEL a vu ses compétences élargies et son territoire conforté dans son rôle de capitale régionale transfrontalière.**

Face à des défis importants en termes d'économie, de mobilité, d'habitat et d'environnement, la métropole lilloise entend veiller au renforcement des liens de solidarité notamment en termes économiques, sociaux et démographiques, avec les autres territoires.

De plus, les orientations stratégiques du nouveau SCoT (dont le territoire a évolué) guideront les évolutions de la métropole jusqu'à l'horizon 2030. Les grandes orientations pour l'aménagement du territoire qui seront adoptées constituent un cadre de référence pour les PLU intercommunaux des territoires qui composent son périmètre.

La cohérence nécessaire entre le SCoT et le PLU rend la révision générale du PLU de la MEL essentielle.

Conscient de l'importance de l'aménagement dans la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine portée par l'exécutif élu en 2014, le conseil métropolitain a fixé six grands objectifs qui guident la révision du PLU :

- 1. Se mobiliser prioritairement** pour l'implantation de nouvelles activités économiques, le développement du tissu économique existant, la pérennisation des emplois existants et le développement de nouveaux emplois ;
- 2. Renforcer l'attractivité** par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la Métropole dans le réseau des métropoles nord européennes ;
- 3. Améliorer l'accessibilité** de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements ;
- 4. Répondre aux besoins des habitants** dans une dynamique de solidarités et d'attractivité ;
- 5. Renforcer la qualité des cadres de vie** et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs ;
- 6. Assurer la transition écologique**, préserver les ressources et prévenir les risques.

### **Une nouvelle génération de document d'urbanisme**

La MEL bénéficie d'une longue expérience dans l'élaboration des Plans d'Occupation des Sols et des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux puisqu'elle a choisi dès 1974 de se doter d'un document unique à l'échelle du territoire métropolitain. Toutefois, des évolutions législatives majeures changent profondément la nature et le contenu du PLU, telles que la loi portant Engagement National pour le Logement<sup>1</sup>, et surtout, les lois Grenelle I et II<sup>2</sup> ainsi que la loi ALUR<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006

<sup>2</sup>Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 et 12 juillet 2010

<sup>3</sup>Loi no 2014-366 du 24 mars 2014

A l'exemple des agglomérations telles que Brest, Bordeaux ou encore Lyon, la MEL s'apprête à élaborer son premier PLU de "l'après Grenelle". Il s'agit d'un document significativement différent du PLU de 2004, plus complet et encore plus "intégrateur" :

- **par son contenu plus large** : de nouvelles thématiques seront intégrées, à l'exemple de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;
- **par son mode d'élaboration concerté** : le PLU intercommunal est un document qui implique un maximum de transversalité entre les différents acteurs du territoire pour un travail collaboratif. Les élus locaux sont associés à la démarche de révision générale du PLU. La concertation avec le grand public est elle aussi accentuée afin de susciter des débats publics ambitieux ;
- **par sa gestion future plus contrôlée** : le PLU devra intégrer, dès sa conception, les modalités et outils qui permettront de suivre sa mise en oeuvre et de l'évaluer en continu.

### **L'équilibre entre développement du territoire et aménagement durable**

Dans le respect des principes du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme (notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme) vise à assurer l'équilibre entre :

- le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
- une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- des besoins en matière de mobilité ;
- la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées des villes ;
- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de réparation géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacement motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
- la sécurité et la salubrité publique ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement.

## **1.3 Gouvernance et dispositif de co-construction**

### **Gouvernance politique**

Définie par la délibération, le cadre de gouvernance repose sur plusieurs instances permettant un échange régulier avec les communes tout au long de l'élaboration du projet et ce, sur l'ensemble des pièces:

- Conseil métropolitain
- La conférence métropolitaine (rassemblant maires et conseils municipaux composés des élus communaux)

Dans le cadre de l'élaboration du PADD, un débat sur les orientations de ce dernier s'est tenu lors du conseil métropolitain du 1er avril 2016. Ces temps d'échanges sont renforcés par des rencontres avec l'ensemble des maires de la métropole menées par le Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, de la Stratégie d'urbanisme et de l'urbanisme réglementaire. Enfin, une commission d'arbitrage composée des Vice-Présidents de la Métropole Européenne de Lille intervient à l'issue des plusieurs aller-retours avec les communes pour « trancher » sur les derniers éléments avant envoi aux élus pour avis.

Cette démarche d'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme se conclut par la réunion du conseil métropolitain le 19 octobre 2017 en vue d'arrêter le projet de PLU et de tirer le bilan de la concertation.

### **Un PLU construit avec les communes et les partenaires du territoire**

Tout au long de la phase de l'élaboration du PLU, la MEL associe l'Etat, la Région Hauts de France, le Conseil Départemental du nord, les chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers), désignées ci-après comme Personnes Publiques Associées (PPA). Cette consultation et collaboration se traduit concrètement pas de nombreux échanges, notamment à l'occasion de séminaire et réunion d'information mais aussi d'atelier de travail thématiques, à l'instar des séminaires « Règlement du PLU » menés entre juin et juillet 2016.

Tout au long de la démarche, des réunions techniques ont été organisées, tant sur les différentes thématiques concernées par l'aménagement de la métropole que sur la co-construction des différentes pièces composant le PLU.

Le rapport de présentation établit avec précision les modalités de ce travail et retrace les différents échanges avec les PPA, menés parallèlement avec la phase de concertation préalable.

Le projet d'aménagement métropolitain s'ancre dans un territoire qui doit être considéré au sens large, tant dans ses spécificités que par le tissu d'acteurs qui le compose. Au-delà des modalités de consultation réglementaire, la MEL a mené un travail complémentaire visant à mieux associer à la démarche de révision du PLU ces différents acteurs. Des réunions d'information et/ou ateliers ont ainsi été menés avec le Conseil de Développement de la MEL, l'Euro-Métropole Lille-Kortrijk-Tournai ou encore la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités.

## 1.4 Phases d'élaboration du PLU2 et calendrier

Réviser un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle d'un territoire de 90 communes est un travail long et minutieux, qui nécessite de multiples échanges entre la MEL et les différents acteurs concernés pour prendre en compte les besoins des habitants, dans le respect du programme métropolitain et des évolutions de la réglementation en vigueur.



Pour cela, plusieurs étapes sont nécessaires à son élaboration.

**La prescription de la révision du plan local d'urbanisme** est le point de départ de la démarche. Souscrite par délibération lors du conseil métropolitain du 13 février 2015, elle précise les objectifs poursuivis par la révision ainsi que les modalités de concertation. Elle marque ainsi le lancement de la concertation préalable, qui durera jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

Suite à cette prescription, l'Etat porte à la connaissance de la collectivité le cadre législatif et réglementaire à respecter, les projets (existants ou en cours d'élaboration) à intégrer ainsi que les études techniques existantes et nécessaires à l'exercice de la compétence en matière d'urbanisme de l'établissement public de coopération intercommunal (E.P.C.I.). Cette phase constitue **le porter à connaissance**.



S'ensuit alors **l'élaboration du projet de PLU**. Cette phase prévoit plusieurs échanges avec les communes et acteurs du territoire ainsi que des temps politiques importants à l'image du débat sur les orientations du PADD. A l'issue de cette phase, le conseil métropolitain est réuni en vue d'arrêter le projet de PLU ainsi que de tirer le bilan de la concertation.

Le projet arrêté comprend la première mouture des pièces qui composent le PLU. Elles sont transmises et mises à disposition pour une période de 3 mois à différents acteurs du territoire tels que les PPA ou encore les services de l'Etat afin que ces dernières émettent un avis le sur projet de PLU. Après cette phase de **consultation administrative** démarre le deuxième temps de participation citoyenne, à travers **l'enquête publique**.



### Les pièces comprises dans le dossier d'enquête publique

- Les pièces et avis exigés par les textes applicables au projet ;
- L'étude d'impact ou l'évaluation environnementale et résumé non technique ;
- La décision d'examen cas par cas et avis de l'autorité environnementale, le cas échéant ;
- En l'absence d'étude d'impact ou d'évaluation environnementale, une note de présentation ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet ;
- L'avis émis sur le PLU rendu préalablement à l'ouverture de l'enquête publique ;
- Le bilan de la procédure de débat public ou de la concertation ;
- Le porter à connaissance.

Pendant toute sa durée, les habitants de la métropole sont invités à faire part de leur remarques auprès d'un commissaire enquêteur (ou ses suppléants) sur la base du dossier d'enquête publique mis à leur disposition.

A l'issue de cette phase, le commissaire enquêteur clôture l'enquête publique et dresse un rapport dans lequel il synthétise et analyse les observations ainsi que les propositions du public et établit une conclusion motivée sous la forme d'un rapport, transmis à la MEL et aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête publique.

Ce rapport peut entraîner des modifications du projet de PLU, sous réserve que ces dernières ne remettent pas en cause l'économie générale du projet et que les modifications procèdent des observations émises à l'issue de l'arrêt du PLU.

Le projet de PLU entre alors dans la dernière étape avant son entrée en vigueur : **l'approbation**. Ce vote soumis aux élus métropolitains se traduit par une délibération qui acte la mise en œuvre effective du nouveau PLU et son opposabilité dès que les conditions de publicité ont été exécutées.



## **2. Les grands principes et modalités de la concertation PLU**

**Elaborer le PLU2 consiste à construire un nouveau projet pour le territoire, qui est donc un projet d'intérêt général concernant tous ses habitants et pour lequel la Métropole Européenne de Lille a engagé une démarche ambitieuse de concertation sur son Plan Local d'Urbanisme.**

Dans cette optique, elle a multiplié les canaux d'information et d'expression, suscitant le dialogue et l'échange afin :

- D'une part, de faciliter la compréhension des enjeux du territoire en créant un dialogue constructif entre les élus, la MEL, les citoyens, les acteurs économiques et sociétaux du territoire et les partenaires publics ;
- De plus, et c'est ici la véritable plus-value d'une telle démarche, il s'agit d'enrichir les choix et les décisions des élus sur ce nouveau projet de territoire au regard des usages des citoyens, c'est-à-dire la manière dont ils vivent et pratiquent le territoire.

Cette démarche de concertation relève d'une obligation légale du code de l'urbanisme mais aussi d'un enjeu citoyen fort au niveau de la MEL.

### **La concertation réglementaire dans la procédure d'élaboration du PLU**

L'article L103-2 du code de l'urbanisme précise que la concertation préalable est obligatoire lors de la révision du PLU. Les modalités, librement définies par le Conseil de la Métropole, devaient répondre à plusieurs principes :

- Une concertation menée tout au long de la procédure d'élaboration ;

- Dès la prescription de révision du PLU en février 2015 jusqu'à l'arrêt du projet du PLU le 19 octobre 2017 en conseil métropolitain, des modalités d'expressions et d'informations ont été déployées pour cette concertation préalable ;
- Les modalités de concertation ont été adaptées au regard de l'importance d'un tel projet : elles ont été définies, notamment par délibération, et ont fait l'objet de publication et d'une communication tout au long du processus;
- Dans la délibération 15C0084 du 13/02/2015, ont été prévues les modalités de concertation PLU2 suivantes :
  - Pour informer : site internet, brochures d'explication dans les mairies, articles pédagogiques dans les supports d'information de la MEL, exposition dans différents lieux ;
  - Pour débattre et échanger : 8 réunions publiques sur le territoire, 4 ateliers débats thématiques sur les orientations du PADD ;
  - Pour s'exprimer : courrier au président de la MEL, urne au siège de la MEL, questionnaire lors des réunions publiques, e-registre sur le site internet.
- A ces modalités de concertation initiales, ont été adossés au fur et à mesure du processus, des moyens de concertation supplémentaires (repris ci-après) afin d'associer plus largement les citoyens à l'élaboration du PLU, notamment :
  - Une cartographie participative en ligne : jecarticipe.lillemetropole.fr ;
  - Un questionnaire en ligne sur le site internet sur les orientations du PADD ;
  - Des bornes interactives pour s'informer et contribuer dans les communes de la MEL ;
  - Des évènements pour s'informer et débattre du PLU.
- Le conseil de développement est associé et participe à la concertation, en sa qualité d'observateur témoin.



*Voir le détail complet des modalités de concertation ainsi que le calendrier p.11 et suivantes, « Le déroulement et les outils de la concertation ».*

## **Une ambition renforcée par la charte de la participation citoyenne de la MEL**

La Métropole Européenne de Lille a adopté en décembre 2016 une Charte de la participation citoyenne dans laquelle elle s'engage à déployer des processus de concertation ambitieux pour l'élaboration de ses projets et politiques publiques.

Le temps de la concertation citoyenne est une composante à part entière d'un projet de territoire comme le PLU.

La démarche de concertation engagée s'entend comme un processus visant à demander l'avis des citoyens, susciter les propositions et faire émerger des points de débats, tout au long de l'élaboration du projet, avec pour objectif d'enrichir la décision qui revient à la MEL.

Du diagnostic de territoire, aux enjeux du PADD, en passant par les pièces réglementaires du PLU, la concertation déployée à toutes les étapes a répondu à plusieurs principes :

- 1. Un devoir d'information et de transparence et la mise en place d'outils pour participer** et donner un cadre pour échanger : réunions publiques participatives, cartographie interactive en ligne, ateliers-débats, événements en proximité des citoyens, etc. sont autant de dispositifs ambitieux qui ont été déployés pour permettre l'expression du plus grand nombre et le débat citoyen.
- 2. L'instruction des propositions citoyennes par les services de la MEL** : c'est l'objet du bilan de concertation qui met en exergue la synthèse des propositions des citoyens et acteurs du territoire et la manière dont elles enrichissent le projet du nouveau PLU présenté au Conseil métropolitain du 19 octobre.
- 3. La réponse au citoyen sur la décision prise** : elle se traduira par le bilan de concertation qui sera présenté au citoyen, notamment pendant la phase d'enquête publique.

### **3. Le déroulement de la démarche de concertation préalable**

**Lancée dès la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme en février 2015, la concertation préalable est venue s'étoffer progressivement de nouveaux outils et supports destinés à faciliter l'information et l'expression des citoyens.**

S'adaptant au contexte local et à l'échelle métropolitaine, les moyens de concertation et d'information ont également été conçus pour s'adapter aux usages des citoyens. Ainsi, pour répondre au triple objectif d'information, d'expression et de débat posés par la délibération définissant les modalités de concertation, les moyens ont été développés au-delà du dispositif initialement prévu.

Les moyens traditionnels de la concertation (site internet, réunions publiques, atelier-débats ou encore exposition pédagogique) ont été complétés par une série d'outils permettant un accès facilité et simplifié pour tous. Bornes interactives, cartographie participative en ligne, film d'animation pédagogique ou encore newsletter font partie des outils dédiés au PLU que la Métropole Européenne de Lille a mis à disposition de chacun et ce, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

### **Caractéristique des moyens de concertation déployés**

Plusieurs entrées pourraient être employées pour caractériser les différents moyens déployés : numériques, ponctuels, événementiel, etc.. Dans un esprit de fluidité et de transversalité, chaque support a été pensé de manière cohérente avec la stratégie de concertation PLU2 et complémentaire avec les autres outils à disposition. Les moyens de concertation permettent ainsi de répondre aux besoins de chacun, en termes d'information comme d'expression.

## Calendrier de la concertation

Initié dès la prescription de la révision générale du PLU par le conseil métropolitain, la concertation a été conçue de manière à associer les citoyens tout au long de la démarche. Au-delà des supports « permanents » tels que les registres électroniques ou encore les urnes à disposition sur le territoire tout au long de la phase de concertation, cette dernière a été « phasée » pour s'adapter aux besoins évolutifs des habitants d'une part, à l'élaboration du projet du PLU2 d'autre part.

Ce phasage s'étale sur une durée de deux ans et demi, en accord avec la taille de territoire et l'ampleur du travail de révision. Décliné entre 2015 et 2017, il se décline de la manière suivante :

### • 2015 : Lancement de la concertation préalable PLU2

- Mise en ligne du registre électronique et d'une rubrique dédiée sur le site institutionnel de la Métropole Européenne de Lille ;
- Mise en place d'une urne au siège de la métropole Européenne de Lille ;

### • 1er semestre 2016 : renforcement du dispositif de concertation

- Publication et diffusion de la brochure « *Plan local d'Urbanisme de la MEL – Cadre de révision* » ;
- Mise en ligne de questionnaires thématiques en ligne, selon les thématiques définies par le débat sur les orientations du PADD du 1er avril 2016 ;
- Mise en place de 11 « point-relais information-concertation PLU2 » sur l'ensemble du territoire métropolitain et déploiement d'urnes au sein de ces points relais information-concertation ;
- Mise en ligne/ diffusion d'un reportage sous forme d'un micro-trottoir, visant à interpeller les habitants sur l'aménagement de la métropole ;
- Organisation d'un cycle d'ateliers « Règlement du PLU2 ».

### • 2ème semestre 2016 : Débat sur les orientations du PADD

- Déploiement et mise en ligne du mini-site internet dédié au PLU ([www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)) ;
- Mise en place de bornes interactives au sein des 11 points relais « information-concertation PLU2 du territoire métropolitain » ;
- Mise en ligne et diffusion du film d'animation pédagogique « *Réviser le PLU : pour qui ? pourquoi ?* » ;
- Conception et déploiement de l'exposition pédagogique, présentée sur l'ensemble des rencontres PLU2 et mise à disposition des communes par le biais des points relais « information-concertation PLU2 » ;
- Edition d'une brochure pédagogique PLU2 basée sur les axes du PADD débattus par le Conseil Métropolitain du 1er avril 2016 ;

- Organisation d'une journée thématique « Portes ouvertes PLU2 » dans le cadre des journées européennes du Patrimoine ;
  - Mise en ligne d'une cartographie participative (<http://jecarticipe.lillemetropole.fr>) ;
  - Lancement du cycle de réunions publiques thématiques.
- **1er semestre 2017 : Rencontres citoyennes « Concertation PLU2 »**
    - Organisation des 9 réunions publiques thématiques territorialisées ;
    - Organisation des 4 atelier-débats ;
    - Organisation d'une journée dédiée « Village concertation PLU2 » le 3 juin 2017.
- **2ème semestre 2017 : Bilan de la concertation**
    - Bilan de la concertation – arrêt du projet PLU2.

#### **4. Les outils de la concertation**

**Les outils déclinés dans le cadre de la concertation préalable à destination des habitants poursuivent trois objectifs : informer, favoriser l'expression et encourager le débat citoyen.**

Ces outils ont été déclinés de manière à permettre plusieurs niveaux d'appropriation et d'interpellation :

- Un niveau **pédagogique** (destiné à acquérir un niveau d'information de base) ;
- Un niveau **intermédiaire** favorisant l'expression de besoin quotidien en matière d'aménagement ;
- Un niveau **technique** favorisant l'expression basée sur l'expertise d'usage et l'engagement associatif et/ou citoyen.

Les différents supports permettent ainsi aux citoyens qui le souhaitent de pouvoir développer leurs connaissances, tout en assurant une prise en compte des remarques et propositions de tout niveau.

##### **4.1 Supports d'information**

**La mise à disposition d'une information la plus importante possible est une condition essentielle à la mise en place d'un dispositif de concertation citoyenne. Le dispositif d'information déployé par la MEL s'inscrit dans la même logique progressive visant la montée en connaissance des citoyens.**

- **Site internet**

Initialement proposé sous forme d'une rubrique dédiée sur le site institutionnel de la Métropole Européenne de Lille, le volet internet de la concertation s'est développé progressivement pour devenir un mini-site en 2016. Il permet ainsi aux internautes de consulter le PLU en vigueur mais aussi de s'informer sur la démarche de révision, par le biais des rubriques et des supports pédagogiques régulièrement mis en ligne ou encore accéder aux modes d'expression numérique, tels que le registre électronique, les questionnaires en ligne ou la cartographie participative en ligne. Il par ailleurs, l'inscription à la newsletter dédiée à la démarche PLU2, l'annonce et le retour des différents temps de concertation (réunions publiques, atelier-débats, etc.).



Capture d'écran du mini-site PLU

- **Brochures**



Diffusées via le site internet, au sein des communes et lors des temps de rencontres PLU2, les brochures PLU2 ont une visée pédagogique (« PLU de la MEL – Cadre de révision », présentation des axes du PADD débattus) ou de restitution (« Synthèse des réunions publiques », « Retour sur la contribution citoyenne PLU2 -Journées Européennes du Patrimoine »). Ces brochures viennent compléter les différents supports mis à disposition du grand public tout au long de la démarche de concertation tel que la communication au Conseil Métropolitain « Débat sur les orientations du PADD ». Ces documents sont destinés à sensibiliser et donner un premier niveau d'information sur les enjeux et modalités d'expression, mais aussi à faire le retour des contributions citoyennes.

## Articles pédagogiques

Politiques métropolitaines

### PLU : inventer la métropole ensemble

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conduite par la MEL se prépare également dans des réunions publiques. À Mouvoux, le 27 janvier dernier, le débat porte sur la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Nous y étions.

Ce vendredi soir, autour de tables couvertes de brochures, les habitants et les associations ont participé à un atelier de concertation sur le thème de la transition énergétique. Le débat a porté sur les enjeux de la lutte contre le changement climatique et plus précisément sur les actions à mener pour atteindre les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

#### Créer une métropole à l'échelle

Plusieurs de ces ateliers ont permis de recueillir les idées et les propositions des habitants. Ces échanges ont permis de créer une métropole à l'échelle de la commune et de la région.



#### Le PLU, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixe les orientations et les règles de l'usage du territoire communal. Il définit les zones d'habitat, les zones d'activités, les zones de protection des sites et des paysages, etc.

#### Qu'est-ce qu'un PLU2 ?

Le PLU2 est une révision du PLU qui prend en compte les enjeux de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Il définit les orientations et les règles de l'usage du territoire communal.



18 | 19

Publiés par au sein de la revue institutionnelle MEL tout au long de la démarche, les articles pédagogiques ont successivement présenté le cadre de concertation, les enjeux de la démarche de révision ainsi qu'un retour sur les réunions publiques thématiques. Au total, 4 articles dont 2 intégralement dédiés à la démarche de révision PLU2 ont été publiés pendant la concertation.

(Voir annexe page 73)

## Exposition pédagogique

Composée de 11 panneaux, l'exposition pédagogique a été éditée en 17 exemplaires afin d'être diffusée par le biais des points relais « information-concertation PLU2 » et présentées lors des temps de rencontres « concertation PLU2 » (réunions publiques, journées dédiées, atelier-débats).

Les citoyens peuvent y découvrir les éléments relatifs à la démarche de révision du PLU ainsi que les différentes pièces qui le composent ou encore les modalités de concertation ainsi que les axes thématiques et les orientations issues du débat sur les orientations du PADD.

La visibilité de cette exposition a été renforcée par des insertions dans la presse locale informant le grand public du lieu et des horaires d'exposition, notamment pendant les réunions publiques et atelier-débats.



## Film d'animation pédagogique



Dans une optique d'adaptation aux nouveaux usages des citoyens, la MEL a décidé de produire un film d'animation autour de la révision du PLU. Diffusé par le biais du mini-site PLU, les points-relais « information-concertation PLU2 » ou encore en introduction des rencontres de concertation citoyenne, ce film d'une durée de 5 minutes présente le PLU, les enjeux et objectifs de la révision ainsi que les modalités de concertation.



## Les points relais « Information concertation PLU2

Les points relais Information Concertation PLU2 ont été mis en place par la Métropole Européenne de Lille (MEL) afin de garantir et favoriser l'accès aux outils d'information et d'expression déployés dans le cadre de la concertation préalable à la révision générale du futur Plan Local d'Urbanisme, le PLU2.

Déployés sur 10 communes de la Métropole ainsi que le siège métropolitain, ces espaces permettent l'accès aux différents types de supports numériques ou papier mis à la disposition de l'ensemble des habitants.

Ils permettent aux habitants d'accéder aux supports et brochures pédagogiques présentées ci-dessus, mais aussi d'accéder aux outils numériques, par le biais de bornes interactives dédiées, à travers une interface simplifiée :

### Je m'informe

Accès direct au mini-site PLU2 ([www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)) où l'utilisateur peut retrouver l'ensemble des informations sur la révision du PLU ainsi qu'un accès au PLU en vigueur.

### Je découvre

Film d'animation pédagogique expliquant le Plan Local d'Urbanisme, la démarche de révision ainsi que les différentes modalités d'expression à la disposition des citoyens.

### Je participe

Accès direct à la page dédiée à la concertation du PLU2. L'utilisateur y trouvera l'accès à l'e-registre, des espaces de contribution libres ainsi que les différents rendez-vous citoyens qui seront proposés prochainement.

### Je consulte

Accès direct à la rubrique «Ressources» du mini-site PLU2 où l'utilisateur pourra retrouver tout au long de la démarche l'ensemble des documents liés à la démarche de concertation mais aussi les pièces mises à la concertation.



Retrouvez la liste des points relais «Information Concertation PLU2» en annexe, page 73.

## **4.2 Plan de communication « Concertation PLU2 »**

**Pour parvenir aux objectifs fixés en matière d'expression et de débat, un dispositif de communication conséquent a été mis en place pour assurer la visibilité nécessaire à la démarche de concertation.**

Ce plan de communication dédié à la concertation PLU2 s'est ainsi décliné autour de 3 objectifs :

- Informer, mobiliser et favoriser/ générer l'expression des citoyens ;
- Informer et interpeller les agents en tant que citoyens, accompagner la mobilisation des directions métropolitaines impliquées dans la révision du PLU ;
- Accompagner le rôle de relais de proximité des communes en les outillant dans ce sens.

La MEL a fait le choix de mobiliser des moyens conséquents, en déclinant une identité propre à la concertation PLU2 pour en faciliter l'identification par les habitants de la métropole. Positionné autour du message « Ensemble, dessinons l'avenir de la métropole », ce plan de communication se décline à travers une charte graphique spécifique, mais aussi des insertions régulières dans la presse écrite et radio, campagne sur les réseaux sociaux ou encore événementiels. Cette communication se caractérise notamment par la mise en ligne régulière d'information, des insertions dans la presse locale en amont de chaque temps de rencontre (réunions publiques, atelier-débats, etc.).

L'ensemble de la démarche de concertation préalable à la révision du PLU a ainsi fait l'objet d'un accompagnement sur le plan de la communication, tant au niveau de l'édition papier que numérique. La stratégie proposée repose sur une cohérence mais surtout sur une complémentarité entre les différents supports édités. Ces supports sont donc aussi bien diffusés dans un objectif d'information, de mobilisation ou d'appel à expression. Si les messages diffusés par ces supports/ canaux sont essentiellement axés sur la mobilisation du grand public en vue de favoriser et susciter son avis, une vigilance particulière a été apportée à leur adéquation avec les avancées des travaux liés à la révision du PLU.

Trois grands temps de communication ont ainsi rythmé la période de concertation, sur les axes suivants :

- Présentation des modalités d'information et d'expression
- Mobilisation autour des rendez-vous liés à la concertation
- Bilan

Ces axes de communication constituent une trame, articulée avec une communication continue sur les modalités permanentes d'information et d'expression. Le détail ci-après des supports déclinés permet de mesurer le spectre large déployé à destination des métropolitains :

- Articles institutionnels
- Communiqués de presse et reprises presse
- Insertions dans la presse locale
- Mini- site internet dédié
- Communication municipale : kits numériques + Articles municipaux
- Flyers
- Affichage
- Réseaux sociaux



Retrouvez les supports évoqués ci-dessus en annexe, page 73

### 4.3 Modalités d'expression

Tout au long de la démarche de concertation préalable, la MEL a décliné des moyens d'expression adapté à tous, dans un esprit d'innovation et simplifié.

Ces modes d'expression peuvent être ainsi présentés de la manière suivante :

SUPPORTS D'INFORMATION		MODALITES D'EXPRESSION	
		OUTILS NUMERIQUES	MODES D'EXPRESSION PAPIER
			TEMPS DE RENCONTRE
MINI-SITE INTERNET DEDIE		URNES	REUNIONS PUBLIQUES
MAILS		COURRIER	ATELIER-DEBATS
BROCHURES PEDAGOGIQUE	NEWSLETTER DEDIEE	QUESTIONNAIRES THEMATIQUES	JOURNEES DU PATRIMOINE
ARTICLES PEDAGOGIQUES	CARTICIPE		VILLAGE « CONCERTATION PLU2 »
EXPOSITION PEDAGOGIQUE	E-REGISTRE		
FILM D'ANIMATION PEDAGOGIQUE	QUESTIONNAIRES EN LIGNE		
	BORNES INTERACTIVES		

#### Cartographie participative en ligne « [jecarticipe.lillemetropole.fr](http://jecarticipe.lillemetropole.fr) »

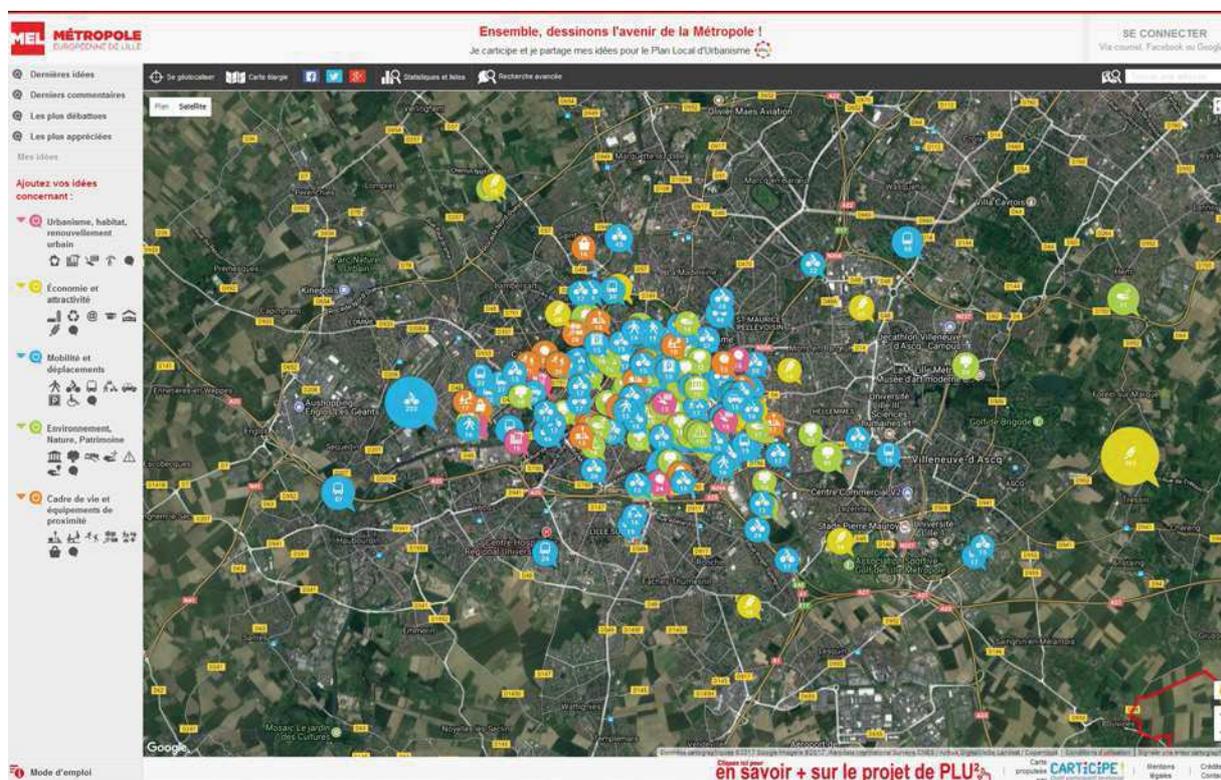
Présentée au grand public dans le cadre des Journées du Patrimoine le 17 septembre 2016, la cartographie participative en ligne vient élargir les moyens de concertation classiques en s'appuyant sur le web, grâce à un outil connecté et accessible. Il permet ainsi un nouveau mode de dialogue entre la MEL et les habitants de la métropole dans le cadre de la concertation préalable à la révision générale du PLU. Elle permet ainsi à l'internaute d'accéder à la cartographie du territoire métropolitain et d'y positionner ses propositions (générales, thématiques ou géo-localisées).

Au-delà d'une interface qui mobilise des technologies innovantes, l'outil « carticipe » peut également se définir comme un réseau social cartographique. En effet, au-delà des contributions (ou « bulles ») que les usagers peuvent poster, ils ont également la possibilité de commenter les remarques et propositions d'autres internautes, voter pour ou contre ces dernières et les partager via les réseaux sociaux.

Avec Carticipe, la MEL positionne donc le dialogue autour du futur PLU entre l'institution et les habitants mais aussi entre les citoyens eux-mêmes, favorisant ainsi l'intelligence collective.

Les propositions débattues peuvent alimenter les autres modalités de concertation ( restitution lors de rencontres citoyennes/réunions publiques, animation via les réseaux sociaux, valorisation de contribution par le biais de la newsletter « Concertation PLU2 »).

Valorisé par les citoyens et la presse locale, Carticpe a permis de réunir et de créer le débat au sein d'une communauté de près de 2000 « carticpeurs » autour de plus de 2900 idées déposées sur la carte.



## E-registre

Mis en ligne dès l'approbation de la délibération relative à la prescription générale de la révision du PLU, l'e-registre (ou registre électronique) est accessible à tous via le site internet de la MEL. Espace d'expression vierge ouvert tout au long de la concertation, il permet à l'utilisateur une saisie simplifiée et rapide de ses remarques et propositions. Chaque contribution est ainsi transmise aux services de la Métropole Européenne de Lille, où elle est analysée puis traitée.

## Questionnaires thématiques

Suite au débat sur les orientations du PADD en conseil métropolitain, des questionnaires thématiques ont été mis en ligne via l'espace « Je participe » du mini-site PLU et l'espace « participation » du site institutionnel de la MEL. Les questions proposées permettent d'interpeller l'internaute sur des thématiques identifiées par les orientations débattues.

Chaque thème est mis en lumière par des constats et attentes des habitants de la métropole, recueillis via une enquête réalisée par Harris Interactive pour la MEL en mars 2016, intitulée « Vivre, se déplacer et travailler au sein de la Métropole Européenne de Lille » auprès d'un échantillon de 1005 citoyens représentatifs des habitants de la MEL âgés de 18 ans et plus

Ces thématiques sont les suivantes :

- Cadre de vie et Proximité ;
- Habitat et solidarité ;
- Mobilité et déplacements ;
- Environnement et transition énergétique ;
- Rayonnement et attractivité ;
- Développement économique ;
- Ma métropole demain.

## Urnes et courriers

Tout au long de la phase de concertation préalable, les habitants ont eu la possibilité de s'exprimer par écrit soit par courrier, soit par le biais d'une urne mise à disposition au sein du siège métropolitain. Au cours de la démarche (juin 2016) des urnes supplémentaires ont été déployées par le biais du réseau des points relais « information-concertation PLU2 » afin d'augmenter l'accessibilité et la proximité des urnes auprès des métropolitains. Enfin, une urne a été installée lors de chaque temps de rencontre « concertation PLU2 », pour recueillir les avis complémentaires des participants.

## Réunions publiques

Entre novembre 2016 et mars 2017, 9 réunions publiques ont été organisées sur l'ensemble de la métropole. Déclinée autour des thématiques du projet de PADD, ces réunions ont été animées par les Vice-Présidents et conseillers délégués en charge des thématiques à l'ordre du jour de chaque réunion. Ce mode d'animation spécifique a ainsi permis aux différents élus métropolitains d'entendre et de pouvoir débattre avec les participants.

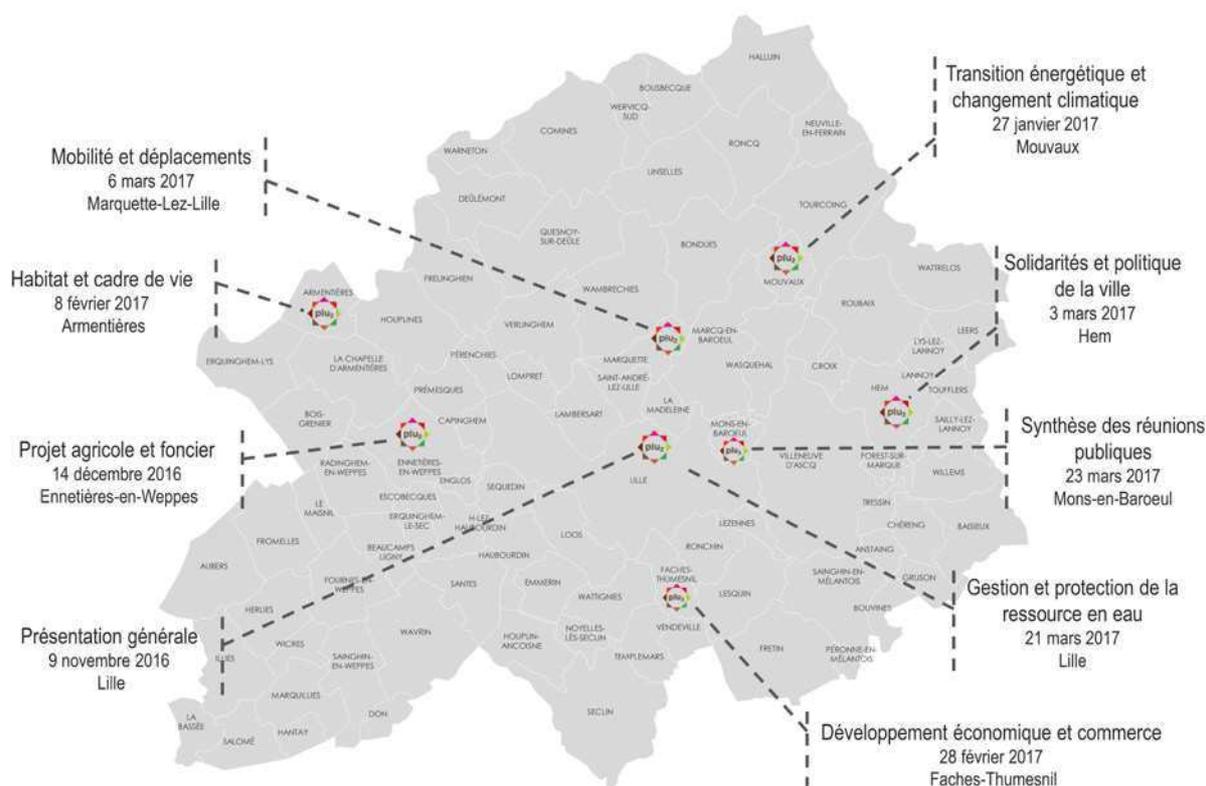
Chaque réunion publique thématique s'est déroulée de manière similaire. Après un temps d'introduction, de diagnostic et de remise en contexte des problématiques de chaque politique en termes d'aménagement, les participants ont élaboré en sous-groupe des propositions sur les sous-thématiques proposées avant de procéder à une restitution collective en présence des élus métropolitains.

Pour pouvoir garantir une expression optimale chaque participant s'est vu remettre un questionnaire reprenant l'ensemble des questions abordées. L'ensemble des supports et questionnaires présentés lors des réunions publiques a été mis en ligne via le mini-site PLU à l'issue de chaque réunion publique.



Elles ont rassemblé près de 350 personnes sur l'ensemble du cycle de réunions publiques.

Les 9 réunions publiques ont été organisées de la manière suivante :



## Atelier-débats

Les réunions publiques ayant donné lieu à une production importante de contributions visant à alimenter le PADD, les atelier-débats ont été organisés de manière à nourrir la réflexion métropolitaine sur d'autres outils du PLU (règlement, OAP, plan de zonage, etc.). Pour cela, une journée dédiée à la concertation PLU2 a été organisée au cours du mois de juin 2017.

Les atelier-débats se sont déroulés de manière similaire. Après un temps de présentation de la thématique et des outils « PLU2 » mobilisables, les participants ont exprimé leurs besoins au regard de la thématique de l'atelier-débat ainsi que les outils mobilisables pour y répondre et le degré d'utilisation qui devait en être fait.



Planifiée le week-end, afin de pouvoir permettre au plus grand nombre de venir, cette journée thématique a été conçue sous forme d'un village concertation, format facilitant l'échange, l'information et l'interpellation du grand public. Dans cette optique, la MEL a organisé les atelier-débats et le village concertation sur un lieu de passage important et visible, en plein centre de Lille.

Les atelier-débats ont ainsi permis d'aborder les sujets suivants :

- Les aménagements de proximité pour bien vivre au quotidien
- Environnement, prévention des risques et santé
- Trame verte et bleue / patrimoine: quel paysage métropolitain pour demain ?
- Ambiance et cadre de vie

### Interpellation en espace public

A l'occasion des journées dédiées (Journées Européennes du Patrimoine et Village de la Concertation PLU2), le dispositif d'interpellation a été renforcé par le déploiement de mobilisateurs en espace public, en amont et le jour même. Positionnés sur des lieux stratégiques, ils ont ainsi pu sensibiliser et interpellé les habitants sur les enjeux de l'aménagement métropolitain et les convier aux différents temps de rencontre organisés par la MEL. Cette mobilisation « in situ » a également pris la forme de jeux de scènes et d'improvisation tout au long de la journée « Village de la concertation ».



### Autres modalités d'expression



Dans le cadre de l'organisation des journées dédiées, les citoyens ont eu la possibilité de s'exprimer librement grâce à des animations mises à leur disposition par la Métropole Européenne de Lille : Arbre à palabre, mur d'expression ou encore atelier de photolangage ont ainsi permis à chacun de se prononcer et de faire part de ses idées sur l'aménagement futur du territoire.



## DEUXIEME PARTIE :

# ANALYSE DES CONTRIBUTIONS CITOYENNES

## 1. METHODOLOGIE D'ANALYSE

### 1.1 Objectifs de la méthodologie

Le bilan de la concertation préalable à la révision générale du PLU2 vise à :

- Formaliser et rendre public l'ensemble des avis citoyens rendus ;
- Réaliser un retour explicite et pédagogique sur les choix réalisés au regard de l'avis citoyen dans la décision publiques ;
- Rendre publique la restitution argumentée au travers d'une démarche portée par les élus qui sont décisionnaires ;
- Organiser un droit de suite sur l'effectivité des décisions et mesures prises auprès des citoyens.

Dans cette perspective, et afin de croiser au mieux les différents niveaux de contributions, il est proposé que le bilan de concertation PLU2 s'organise autour des différentes thématiques concernées par le PLU2 :

1. Cadre de vie, rayonnement et attractivité
2. Environnement et transition énergétique
3. Habitat
4. Mobilités-déplacements
5. Aménagement, urbanisme et consommation foncière
6. Développement économique

Pour chacune de ces thématiques, le rapport de concertation s'attachera à restituer les contributions de portée métropolitaine comme territoriale ainsi que leur traduction dans le futur projet de PLU2.

### 1.2 Définition des termes

#### Contribution

Une contribution constitue l'expression individuelle sous forme écrite d'une remarque, avis ou demande émise par une personne et ce, par le biais des canaux de concertation énoncés préalablement et dont la liste exhaustive est reprise ci-après.

Dans le cadre spécifique de l'outil Carticepe, sont considérées comme contributions les « bulles » ou idées posées par les utilisateurs. La notion de débat citoyen a dépassé le cadre des temps de rencontre avec et entre citoyens pour s'étendre à la sphère numérique. La question des commentaires présents sur Carticepe ainsi que des votes vient illustrer ce débat.

### **Contribution collective**

Dans le cadre des temps de rencontres, réunions publiques ou ateliers-débats, les participants ont été amenés à travailler en sous-groupe afin de favoriser le débat et les différents niveaux d'expertise. La restitution de ces échanges prend alors la forme de contributions collectives, reflétant les fruits d'une réflexion organisée en groupes de 7 à 10 personnes dans le cadre des réunions publiques, de 20 à 50 personnes dans le cadre des ateliers-débats.

### **Contribution associative**

Le tissu associatif de la métropole lilloise est important et dynamique. Plusieurs associations du territoire ont adressé des contributions dans le cadre de la concertation préalable PLU2. Le choix méthodologique retenu est d'intégrer ces dernières dans le traitement qualitatif qui est fait ci-après dans le présent rapport de concertation.

La MEL a été sollicitée à de multiples reprises par les associations du territoire pour intervenir lors d'assemblées générales ou réunions organisées hors cadre du dispositif de concertation. De fait, le choix a été fait de rencontrer les associations et représentants de la société civile par le biais d'une réunion ouverte à la MRES (fédérant 117 associations membres) et le Conseil de Développement de la MEL (représentant la société civile auprès de la MEL).

### **Contribution multiple**

Certaines contributions concernent simultanément plusieurs thématiques et / ou sous-thématiques. La formulation de contributions multithématiques illustre de la part des citoyens la bonne compréhension de l'articulation des différentes thématiques entre elles. Chaque contribution multiple sera comptabilisée une fois par thématique concernée.

### **Contribution d'intérêt particulier**

Depuis le lancement de la démarche, de nombreux citoyens écrivent à la MEL ou aux communes sur des questions et contributions d'intérêt particulier. Ces dernières présentant relevant d'une dimension parcellaire et de documents non communicables dans le cadre de l'élaboration du projet PLU2, le choix a été fait d'analyser ces demandes dans le cadre de la concertation à la lumière du parti d'aménagement retenu sur le secteur concerné. Ces contributions ne relevant pas d'un aspect thématique et afin de ne pas nuire à la lisibilité du rapport, il a été décidé d'extraire ces contributions du traitement statistique thématique.

### **Contribution d'intérêt métropolitaine**

Sont considérées comme d'intérêt métropolitain les contributions d'intérêt général portant sur une ou plusieurs thématiques, à l'échelle de la Métropole Européenne de Lille.

### **Contribution territorialisée**

A travers Carticipe mais également dans le cadre des réunions publiques ou par le biais des canaux d'expression écrite, les participants avaient la possibilité de s'exprimer de manière géo-localisée et précise sur un secteur spécifique du territoire métropolitain.

### **Contributions générales**

Plusieurs contributions portent sur la démarche même de révision du PLU et ne relèvent pas d'une thématique en particulier ou d'un avis en matière d'aménagement. Ces contributions seront analysées dans le cadre de l'analyse quantitative et qualitative.

## Canal de concertation

La notion de canal de concertation regroupe l'ensemble des moyens d'expression mis à la disposition des citoyens métropolitains, dans le cadre des modalités définies par la délibération 15C0084 du 13 février 2015 relative à la prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et à la définition des modalités de concertation, étoffées par la suite par le schéma de concertation PLU2.

### 1.3 Composition du corpus

Le bilan de la concertation prend en compte les contributions issues des canaux suivants :

- Urnes
- Réunions publiques
- Atelier-débats
- Mails
- Courriers
- E-registre (ou registre numérique)
- Questionnaires thématiques en ligne et questionnaires « Réunions publiques PLU2 »
- Cartographie participative en ligne (Carticipa)
- Arbre à palabre, mur d'expression et autres animations « parole libre »

### 1.4 Présentation des thématiques et sous-thématiques

Dans le cadre du traitement et de l'analyse des contributions, le choix a été fait d'appliquer à l'ensemble des canaux une classification thématique commune.

L'éventail de ces thématiques étant trop large pour une analyse pertinente et précise des propositions citoyennes, des sous-thématiques ont été déclinées pour chacune de la manière suivante :

#### CADRE DE VIE, RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ

La thématique Cadre de vie, rayonnement et attractivité regroupe l'ensemble des contributions relatives à la qualité de l'environnement public quotidien des métropolitains. Ces contributions portent tant sur la place de la nature en ville que sur les éléments qui sont autant de composantes de l'attractivité de notre métropole, pour ses habitants comme pour le public extérieur, à l'instar du patrimoine ou des sites encore des d'intérêt culturels, sportifs.

Les sous-thématiques employées pour faire ressortir les différentes attentes citoyennes sont les suivantes :

- ▶ Nature en ville
- ▶ Qualité de l'espace public
- ▶ Patrimoine
- ▶ Accès aux équipements culturels, sportifs, ...

## **ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Au cœur d'un certain nombre de politiques métropolitaines, formalisées par le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.), la question environnementale et énergétique rassemble l'ensemble des contributions relatives au développement vertueux de notre métropole, tant en termes de santé que de responsabilité environnementale. La métropole lilloise se caractérise par une faible part d'espaces purement naturels (environ 2 400 Ha, soit un peu de moins de 4% de la superficie métropolitaine).

La reconquête écologique est donc un réel enjeu, appréhendé par les citoyens à travers les sous-thématiques suivantes :

- ▶ Performance énergétique, ENrR
- ▶ Réduction des risques et nuisances
- ▶ Protection de la ressource en eau ...

## **HABITAT**

Au-delà de la création de nouveaux logements, à l'instar des ambitions portées par le SCoT, PLH et transposées dans le PLU, ce dernier poursuit l'accompagnement et le développement d'une offre répondant aux besoins des habitants. En effet, l'évolution démographique et sociétale de la population métropolitaine entraîne de nouveaux besoins, clairement identifiés par les habitants.

Les avis et propositions formulées par ceux-ci, à l'échelle métropolitaine ou des quartiers prioritaires, permettent d'alimenter les sujets suivants :

- ▶ Amélioration de l'habitat existant
- ▶ Le Logement de demain
- ▶ Accès au logement
- ▶ Mixité résidentielle
- ▶ Gens du voyage

## **MOBILITÉS-DÉPLACEMENTS**

Améliorer la mobilité interne et l'accessibilité externe de la métropole constitue un défi identifié lors du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et intégré par les habitants. Il avait déjà été identifié à travers l'étude « Vivre, se déplacer et travailler au sein de la Métropole Européenne de Lille », qui pointait un recours massif à la voiture pour les déplacements des métropolitains mais le souhait d'avoir une alternative par le biais des transports en commun ou des mobilités douces.

Cette tendance se traduit par un nombre important de contributions, réparties dans les sous-thématiques suivantes :

- ▶ Transport de marchandises
- ▶ Pollution automobile
- ▶ Transports en commun

- ▶ Mobilités douces
- ▶ Déplacement et stationnement des véhicules

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET CONSOMMATION FONCIÈRE**

Directement connectée à la politique de lutte contre l'étalement urbain, la thématique « Aménagement urbain, urbanisme et consommation foncière » regroupe l'ensemble des contributions et propositions relatives aux grands principes devant guider le développement de la métropole lilloise, mais aussi à la conciliation des objectifs relatif au projet agricole métropolitain avec ceux devant permettre de développer le territoire en répondant aux besoins d'une métropole en pleine croissance démographique.

Ces contributions se retrouvent dans les items ci-après :

- ▶ Projet agricole
- ▶ Aménagement paysager de la métropole
- ▶ Densification et action sur l'étalement urbain
- ▶ Rénovation urbaine et réhabilitation

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

La Métropole Européenne de Lille fait du développement économique et de l'emploi sa première priorité. Le futur PLU accompagne cet engagement, en mobilisant du foncier à vocation économique d'une part mais aussi en tentant de répondre aux nouveaux modes de consommation et de travail ainsi qu'au maintien d'un commerce de proximité dynamique.

Les propositions et remarques des métropolitains au regard de cette thématique sont donc proposés selon la répartition suivante :

- ▶ Production alimentaire et agriculture
- ▶ Commerce de proximité
- ▶ Accès à l'emploi
- ▶ Durabilité du développement économique

### **1.5 Méthodologie de traitement**

Compte tenu du maintien de la concertation jusqu'à l'arrêt du projet PLU2, et afin de pouvoir transmettre les éléments issus de la concertation citoyenne aux élus métropolitains dans une perspective d'aide à la décision, le choix a été fait de transmettre un premier état de la concertation, réalisé 30 jours avant la séance du conseil métropolitain.

Le rapport présent fait état de l'ensemble des contributions reçues en date de l'arrêt du projet PLU2 par le conseil métropolitain en séance lors du 19 octobre 2017.



## Contributions ou contributeurs ?

Tout au long de la concertation, les modes d'expression multiples ont favorisé des contributions, tant individuelles que collectives.

Le cadre d'animation des rencontres citoyennes (travail en groupe et en sous-groupe) a généré des contributions collectives, faisant consensus entre les participants. Elles ne permettent pas de connaître avec précision le nombre de contributeurs. De même, certaines contributions individuelles alimentent plusieurs thématiques et/ou sous-thématiques.

Par ailleurs, la cartographie interactive Carticipie permet à un même contributeur la possibilité de publier autant d'idées qu'il le souhaite, ou à l'inverse de ne pas poster d'idée mais de voter pour celles qui rencontrent son adhésion ou sa contestation. Des associations du territoire ont par ailleurs organisé des séances de Carticipation, en dehors du cadre de la concertation préalable proposé par la MEL.

Le nombre brut de contributeurs n'apparaît donc pas pertinent en tant qu'indicateur permettant d'évaluer la démarche de concertation. Dans le cadre du traitement quantitatif, sera donc seulement retenu le nombre de contributions et non de contributeurs.

Pour rappel, chaque contribution multiple sera comptabilisée une fois par thématique concernée.

### Traitement des contributions issues de Carticipie

Le cas de Carticipie fait l'objet d'un traitement spécifique. Ce dernier s'explique par le nombre important de contributions postées mais aussi par les différentes caractéristiques fournies par l'outil : nombre d'idées, nombre de commentaires, votes positifs, votes négatifs, récurrence de l'idée sur le territoire sont autant de critères qui pourraient conditionner le traitement statistique de l'outil.

*« L'outil Carticipie offre la possibilité aux internautes de simplement commenter les contributions. En général, elles viennent compléter la description ou argumenter pour ou contre la première idée. Les commentaires au nombre de 1306 ne sont pas traités dans ce rapport.*

*La présente analyse prend en compte le nombre de contributions par thématique et par sous-thématique. Elle porte également un regard sur le nombre de contributions par territoire.*

*Il est question ici de retracer les grandes aspirations des habitant(e)s de la métropole au travers des contributions les plus plébiscitées, les plus débattues, les plus récurrentes, les plus originales ou encore les plus évidentes. »<sup>4</sup>*

Par ailleurs, le contexte métropolitain est un facteur d'influence sur le nombre mais aussi la nature des contributions, notamment dans sa dimension territorialisée. En effet, depuis le

---

<sup>4</sup> Extrait du rapport « Concertation PLU2 via l'outil Carticipie », Extracité, Septembre 2017

13 février 2015, date de lancement de la concertation préalable, de nombreux projets ont vu le jour, générant via les canaux de concertation, des contributions spécifiques, à l'instar du plan de circulation lillois ou encore la réflexion autour de la friche Saint Sauveur. Les contributions issues Carticipe en lien avec ces projets sont prises en compte dans leur dimension thématique. Toutefois, il est important de rappeler que le dispositif de concertation préalable PLU2 ne se substitue aucunement aux dispositifs de concertation propres à ces projets.

Enfin, le projet PLU2 portant sur le territoire de la métropole européenne de Lille, les contributions « hors-métropole » sont exclues du présent rapport de concertation (13 contributions).

## **2. ANALYSE QUANTITATIVE**

L'étendue des canaux de concertation et des modalités d'animation mises en œuvre pendant la période de concertation préalable a permis de récupérer des contributions de différentes natures et de différentes portées : contributions individuelles et d'intérêt individuel, contributions collectives et d'intérêt métropolitain ou encore contributions géolocalisées ou multiples.

L'objectif de l'analyse quantitative est de faire état mais aussi d'illustrer les champs de préoccupation citoyenne relatives au PLU. Le volume et la ventilation de ces contributions selon les différentes caractéristiques retenues doit permettre aux élus métropolitains une bonne compréhension des remarques citoyennes et une bonne détection des préoccupations des acteurs du territoire. Ce premier traitement statistique permettra par ailleurs de dégager les principaux items qui entraîneront des explications sur leur prise en compte dans le projet PLU2.

### **2.1 Etat des lieux général de la participation citoyenne**

Tout au long de la démarche de concertation préalable, ce sont au total 4 469 contributions qui ont été collectées. Ces contributions sont issues des canaux de concertation suivants :

- Urnes
- Réunions publiques
- Atelier-débats
- Mails
- Courriers
- E-registre (ou registre numérique)
- Questionnaires thématiques en ligne et questionnaires « Réunions publiques PLU2 »
- Cartographie participative en ligne (Carticipe)
- Arbre à palabre, mur d'expression et autres animations « parole libre »

L'origine des contributions se répartit de la manière suivante :

*Tableau 1 : répartition des contributions par type de canal d'expression*

	NOMBRE DE CONTRIBUTIONS	%
REUNIONS PUBLIQUES	711	15,91%
ATELIER-DEBATS	107	2,39%
COURRIERS	278	6,22%
URNES	31	0,69%
CARTICIPE	<b>2 928</b>	65,52%
QUESTIONNAIRES	178	3,98%
E-REGISTRE	52	1,16%
MAILS	15	0,34%
AUTRES	169	3,78%
<b>TOTAL</b>	<b>4 434</b>	<b>100%</b>

La très forte proportion de contributions issues de la cartographie participative en ligne Carticipe s'explique d'une part par la communication institutionnelle importante mise en place, relayée par la presse locale ainsi que par la flexibilité de l'outil et ses fonctions de partage.

Au-delà d'un usage individuel simplifié, cet outil a en effet été approprié par les associations et acteurs du territoire qui ont organisé des ateliers de « Carticipation », en dehors du cadre institutionnel de la concertation préalable. La fonction « commentaires » a amené les contributeurs à consulter les commentaires postés sur leurs idées et ainsi à créer le dialogue autour de ces propositions.

Carticipe totalise 2 928 idées et plus de 20 000 votes près de 2 000 Carticipants (les votants devant se connecter pour voter). Pour information, l'analyse approfondie des données permettent de recenser 625 contributeurs distincts ou posteurs d'idées sur la durée de l'exercice.

Ces chiffres sont à prendre avec précaution, l'ensemble des inscrits n'ayant pas forcément posté de contributions ou voté. Pour cette raison, le critère retenu sur le plan quantitatif est celui du nombre de contributions.

Il est à noter que l'analyse quantitative ne fait ressortir que peu d'interrogations dans les contributions. Cela peut s'expliquer par la présence, tout au long des rencontres citoyennes, d'élus et d'agents de la Métropole Européenne de Lille mobilisé dans l'élaboration du projet du PLU2, présents également pour répondre aux interrogations des habitants. Par ailleurs, les « consignes » ou « règles du jeu formulées » tout au long de la concertation ont favorisé l'émission de préconisations et de propositions, notamment par l'emploi de questions et ce, dans l'ensemble des supports de concertation mis à la disposition des citoyens.

## 2.2 Répartition des contributions métropolitaines et territoriales

La lecture de la répartition des contributions par territoire fait ressortir une forte influence du support d'expression utilisé. Si un cadre d'expression individuel (Carticepe, urnes, courriers, e-registre) entraîne majoritairement une expression de portée territoriale, le cadre d'expression collectif (réunions publiques, atelier-débats,...) amène les contributeurs à se positionner à l'échelle de la métropole.

- **A l'échelle métropolitaine**

Les contributions émises à l'échelle de la métropole lilloise font état d'une préoccupation dominante pour la thématique Mobilité et transports. Cet engouement se concentre principalement sur la mobilité douce et l'aménagement ainsi que la sécurisation des voies dédiées aux modes doux.

Tableau 2 : Répartition des contributions métropolitaines par thématique

	Total des contributions thématiques	Contributions de portée métropolitaine
Cadre de vie, rayonnement et attractivité	979	181
Environnement et transition énergétique	403	153
Habitat	171	142
Mobilité et déplacements	1 853	300
Aménagement, urbanisme et consommation foncière	362	138
Développement économique	354	158
<b>TOTAL</b>	<b>4 122</b>	<b>1072</b>

*NB : Certaines contributions relèvent d'un intérêt particulier, portent sur des demandes sortant du cadre de l'aménagement de la métropole ou d'une dimension généraliste sur le PLU ne relevant pas d'un aspect thématique. Afin de ne pas nuire à la lisibilité du rapport, il a été décidé d'extraire ces contributions du traitement statistique thématique. Pour information, ces items représentent 347 contributions, qui seront détaillées en fin de l'analyse quantitative.*

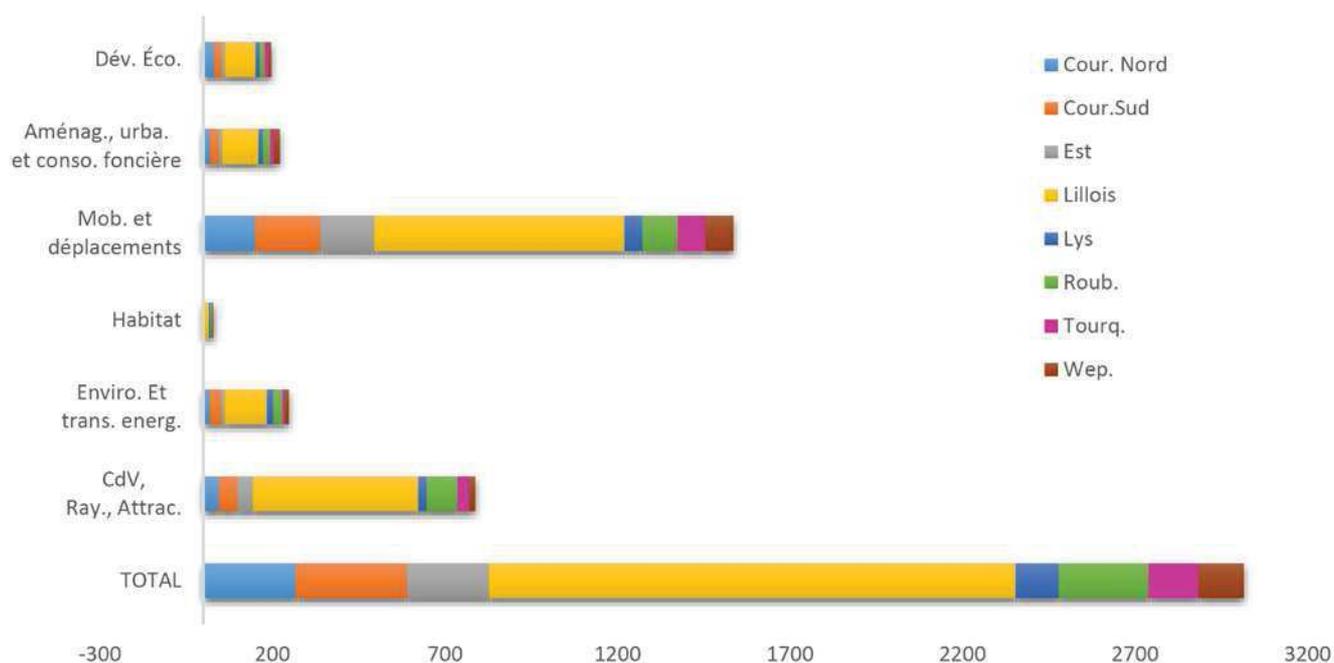
- **Détail par territoire**



Retrouvez la liste complète des communes en annexe, page 73.

La lecture de la répartition des contributions par territoire fait ressortir une forte influence du support d'expression utilisé. Si un cadre d'expression individuel (Carticepe, urnes, courriers, e-registre) entraîne majoritairement une expression de portée territoriale, le cadre d'expression collectif (réunions publiques, atelier-débats,...) amène les contributeurs à se positionner à l'échelle de la métropole.

## Répartition des contributions territoriales par thématique



Pour plus d'information, le détail précis de la répartition des contributions territoriales par territoire et par thématique peut être consulté ci-après :

Tableau 3 : Répartition des contributions thématiques par territoire

	Cour. Nord	Cour. Sud	Est	Lillois	Lys	Roub.	Tourq.	Wep.	Total
<b>TOTAL</b>	<b>269</b>	<b>324</b>	<b>243</b>	<b>1545</b>	<b>127</b>	<b>267</b>	<b>145</b>	<b>130</b>	<b>3050</b>
Cadre de vie, rayonnement et attractivité	47	52	45	486	25	92	35	16	798
Environnement et transition énergétique	19	33	11	123	18	29	7	10	250
Habitat	0	2	4	11	4	5	0	3	29
Mobilité et déplacements	150	192	161	732	54	104	80	80	1553
Aménagement, urbanisme et consommation foncière	21	25	10	106	14	22	11	15	224
Développement économique	32	20	12	87	12	15	12	6	196

Le territoire lillois se démarque ainsi par un nombre conséquent de contributions sur son périmètre. Ces chiffres s'expliquent d'une part par la concentration d'une démographie vivant ou travaillant sur le territoire particulièrement important, mais également par la tenue à Lille de campagnes de Carticipation, organisées dans le cadre des journées du Patrimoine 2016 et du Village concertation organisé en juin 2017.

## 2.3 Détail des contributions par thématique et sous-thématique

L'analyse quantitative des contributions par thématique permet de faire ressortir une mobilisation particulièrement forte autour de deux thématiques : « Mobilité et déplacements » et « Cadre de vie, rayonnement et attractivité ». Ces deux thématiques (qui totalisent plus de 2/3 des contributions) font état d'attentes importantes en matière d'aménagements favorisant une métropole paisible et facile à vivre, avec des espaces publics conviviaux et de qualité, ainsi que des aménagements encourageant les mobilités douces et permettant d'éviter les désagréments de la circulation automobile.

- **CADRE DE VIE, RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ**

	Nombre total de contributions	%	Contributions territoriales	Contributions métropolitaines
Cadre de vie, rayonnement et attractivité - <i>autres</i>	100	2,43%	62	38
Nature en ville	386	9,36%	313	73
Qualité de l'espace public	277	6,72%	243	34
Patrimoine	97	2,35%	78	19
Équipements culturels, sportifs et ludiques	119	2,89%	102	17
<b>TOTAL THEMATIQUE</b>	<b>979</b>	<b>23,75%</b>	<b>798</b>	<b>181</b>
<i>TOTAL DES CONTRIBUTIONS THEMATIQUES</i>	4122	100%	3050	1072

La sous-thématique « Nature en ville » (totalisant 386 contributions soit 39 % de remarques de la thématique) est la plus plébiscitée, quel que soit le canal d'expression observé. Cette tendance traduit une préoccupation essentiellement centrée sur le souhait de pouvoir bénéficier d'espaces « verts » en proximité mais aussi de qualité.

Arrivant derrière, la qualité de l'espace public a particulièrement été plébiscitée via Carticipe (avec 235 contributions, soit plus de 61 % des items de la sous-thématique) et s'inscrit dans la logique des demandes relatives à une métropole agréable à vivre.



Retrouvez la détail des remarques et propositions de la thématique « Cadre de vie, rayonnement et attractivité » page 45.

- **ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE**

	Nb de contributions total	%	Contributions territoriales	Contributions métropolitaines
Environnement et transition énergétique - <i>autres</i>	<b>133</b>	3,23%	103	30
Perf. Energétique, ENrR	<b>84</b>	2,04%	27	57
Réduction des risques et nuisances	<b>132</b>	3,20%	92	40
Protection de la ressource en eau	<b>54</b>	1,31%	28	26
<b>TOTAL THEMATIQUE</b>	<b>403</b>	<b>9,78%</b>	<b>250</b>	<b>153</b>
<i>TOTAL DES CONTRIBUTIONS THEMATIQUES</i>	<b>4122</b>	100%	3050	1072

Avec un total de 132 contributions (soit 32,8 % d'avis exprimés sur la thématique « Environnement et transition énergétique »), la sous-thématique « Réduction des risques et nuisances » concentre le plus grand nombre de remarques et propositions. Faisant ressortir une préoccupation essentiellement focalisée sur la réduction des différents types de pollution et la prévention des risques d'inondation, elle illustre une préoccupation importante pour la santé, notamment à l'échelle locale.

A l'échelle métropolitaine, la question de la performance énergétique et de la production d'énergies renouvelables et de récupération est particulièrement présente, item pour lesquels les contributions font à la fois état de grands principes à prendre en compte en amont des opérations d'aménagement mais aussi d'actions de réhabilitation/ modernisation sur des structures métropolitaines.

Parallèlement, les items « autres », regroupant un grand nombre de contributions relatives à la protection de la biodiversité illustrent une préoccupation environnementale importante, à l'instar de la « protection de la ressource en eau », et le souhait d'une stratégie d'aménagement métropolitaine responsable et soucieuse des ressources naturelles du territoire. Ces deux sous-thématiques totalisent 46,5% des contributions de la thématique « Environnement et transition énergétique ».



*Retrouvez la détail des remarques et propositions de la thématique « Environnement et transition énergétique » page 51*

- **HABITAT**

La thématique de l'habitat se caractérise par plusieurs propositions relatives au logement de demain (64 contributions). Si le nombre important de remarques peut se justifier par une demande importante à l'échelle métropolitaine, elle traduit une attention particulière portée par les habitants sur l'adaptation de l'offre aux besoins des habitants en matière de logement.

	Nb de contributions total	%	Contributions territoriales	Contributions métropolitaines
Habitat - autres	5	0,12%	1	4
Amélioration de l'habitat existant	30	0,73%	1	29
Logement de demain	64	1,55%	12	52
Accès au logement	38	0,92%	12	26
Mixité résidentielle	19	0,46%	0	19
Gens du voyage	15	0,36%	3	12
<b>TOTAL THEMATIQUE</b>	<b>171</b>	<b>4,15%</b>	<b>29</b>	<b>142</b>
<i>TOTAL DES CONTRIBUTIONS THEMATIQUES</i>	<b>4088</b>	100 %	3016	1072

Il est à noter que les contributions de la thématique « Habitat » proviennent en grande majorité de Carticpe, des réunions publiques thématiques et des questionnaires thématiques en ligne, canaux qui totalisent à eux seuls près de 95 % des contributions « Habitat ».



Retrouvez la détail des remarques et propositions de la thématique « Habitat » page 56.

- **MOBILITE ET DEPLACEMENTS**

	Nb de contributions total	%	Contributions territoriales	Contributions métropolitaines
Mobilité et déplacements - autres	339	8,22%	276	63
Transport de marchandises	16	0,39%	1	15
Pollution automobile	8	0,19%	1	7
Transports en commun	307	7,45%	219	88
Mobilités douces	914	22,17%	835	79
Déplacement et stationnement des véhicules	269	6,53%	221	48
<b>TOTAL THEMATIQUE</b>	<b>1853</b>	<b>44,95%</b>	<b>1553</b>	<b>300</b>
<i>TOTAL DES CONTRIBUTIONS THEMATIQUES</i>	4122	100%	3050	1072

Particulièrement sensibles à la place des transports dans le quotidien de chacun ainsi qu'au problème de la congestion de la métropole d'une part, les habitants ont fortement alimenté la thématique « Mobilité et Déplacements » tout au long de la concertation. Régulièrement citée par le biais des canaux « classiques » de la concertation, c'est à travers Carticpe que cette tendance s'illustre pleinement. Avec 1516 idées proposées (soit près de 51,8 % des contributions totales sur l'outil), c'est l'item qui se démarque le plus de l'exercice cartographique.

Appréhendant le poids de l'aménagement dans le développement des usages « doux » ou « collectifs » en matière de mobilité, l'expression citoyenne se caractérise par un nombre important de propositions relative aux déplacements piétons et cyclistes sur le cœur de la métropole mais aussi sur le développement des transports en commun et des aménagements favorisant l'intermodalité dans les territoires situés en périphérie de la Métropole.

En toute logique, les items « transports collectif » et « mobilités douces » sont les deux champs concentrant le plus grand nombre de contributions, avec près de 1221 des remarques et propositions formulées (soit 65,6% de la thématique « Mobilité et déplacements »).



*Retrouvez la détail des remarques et propositions de la thématique « Mobilité et déplacements » page 60.*

## • AMENAGEMENT, URBANISME ET CONSOMMATION FONCIERE

	Nb de contributions total	%	Contributions territoriales	Contributions métropolitaines
Aménagement, urbanisme et consommation foncière - autres	79	1,92%	48	31
Projet agricole	59	1,43%	33	26
Aménagement paysager de la métropole	43	1,04%	17	26
Densification et action sur l'étalement urbain	85	2,06%	51	34
Rénovation urbaine et réhabilitation	96	2,33%	75	21
<b>TOTAL THEMATIQUE</b>	<b>362</b>	<b>8,78%</b>	<b>224</b>	<b>138</b>
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS THEMATIQUES</b>	4122	100%	3050	1072

La thématique « Aménagement, urbanisme et consommation foncière » rassemble 362 contributions, soit 8,8% des avis et remarques émises. Avec 96 occurrences, la sous-thématique « Rénovation urbaine et réhabilitation » est la plus fédératrice et regroupe essentiellement des remarques pointant la nécessité de mieux identifier et exploiter le potentiel des bâtiments et terrains vacants. Cet engouement s'explique également par un contexte ayant particulièrement mis en lumière la question de l'emploi des friches, à travers notamment le débat relatif à la friche St Sauveur à Lille.

Avec 85 contributions, la sous-thématique « Densification et action sur l'étalement urbain » reflète une vraie mobilisation de la part des métropolitains pour la régénération de la métropole sur elle-même, qui fait écho au souhait important de préservation des espaces agricoles et naturels.



*Retrouvez la détail des remarques et propositions de la thématique « Aménagement, urbanisme et consommation foncière » page 65.*

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

	Nb de contributions total	%	Contributions territoriales	Contributions métropolitaines
Développement économique - autres	94	2,3 %	59	35
Production alimentaire et agriculture	74	1,8 %	42	32
Commerce	115	2,8 %	78	37
Accès à l'emploi	33	0,8 %	2	31
Durabilité économique	37	1 %	14	23
<b>TOTAL THEMATIQUE</b>	<b>354</b>	<b>9 %</b>	<b>196</b>	<b>158</b>
TOTAL DES CONTRIBUTIONS THEMATIQUES	4088	100%	3016	1072

Fortement plébiscité dans le cadre des réunions publiques thématiques et de Carticipe (qui canalisent près de 87% des contributions de la thématique), le développement économique et la politique d'aménagement en lien font état d'une demande fortement orientée vers le l'accroissement du commerce de proximité, notamment en centre-ville mais aussi auprès des zones d'activités économiques.

Avec plus de 74 items, la question de « la production alimentaire et agriculture » est particulièrement sollicitée, en écho aux contributions en lien avec le projet agricole métropolitain exprimé dans la thématique « Aménagement, urbanisme et consommation foncière ».



*Retrouvez la détail des remarques et propositions de la thématique « Développement économique » page 69.*

## 2.4 Contributions portant sur des thèmes multiples

Certaines contributions alimentent simultanément plusieurs thématiques et/ou sous-thématiques (par exemple, les demandes sur des aménagements améliorant la proximité des zones résidentielles et des dessertes de transports en commun).

Ces dernières représentent 151 contributions, soit 3,4 % du corpus général.

## 2.5 Contributions relevant d'un intérêt particulier

Les contributions relevant d'un intérêt particulier sont les contributions de citoyens portant sur des intérêts privés. Elles représentent 284 contributions, soit 6,4 % des contributions totales.

Les origines des contributions d'intérêt particulier sont issues en grande majorité des envois par courrier, par mail ou encore par le biais de l'e-registre. L'analyse de ces contributions porte essentiellement sur des demandes de modifications de zonage (234 contributions), la demande d'inscription à l'IBA de structures (10 demandes) ou encore la suppression d'espaces boisés classés.

*Tableau 4 : Répartition des demandes d'intérêt particulier*

Zonage	IBA	EBC	REGLEMENT	RESERVE	INFO	NON-PLU	PERIMETRE	AUTRE	Total
234	10	7	2	5	2	2	2	8	<b>272</b>
86,0%	3,7%	2,6%	0,7%	1,8%	0,7%	0,7%	0,7%	2,9%	<b>100,0%</b>

Pour rappel, l'ensemble des demandes d'intérêt particulier sont analysées dans le cadre de la concertation à la lumière du parti d'aménagement retenu sur le secteur concerné.

## **2.6 Contributions inexploitable**

Parmi l'ensemble des contributions, 45 contributions ne sont pas exploitables en raison de leur manque de lisibilité ou du manque de lien avec la démarche PLU.

Ces contributions ont été intégrées dans le traitement statistique et quantitatif de la concertation PLU, en raison de l'intérêt citoyen qu'elle pouvait traduire sur certains aspects du développement métropolitain. Toutefois, en l'absence d'éléments de réponse pertinents à ces demandes, ces dernières ont été exclues de l'analyse qualitative.

### **3. ANALYSE QUALITATIVE**

Le bilan quantitatif porte sur une consolidation de l'ensemble des contributions émises par les citoyens, associations et acteurs locaux tout au long de la phase de concertation.

Le bilan qualitatif fait une synthèse de l'ensemble des remarques et contributions émises tout au long de la démarche de concertation. Ces dernières ont été intégrées « in itinere » dans l'élaboration du projet PLU2 soumis au vote du conseil métropolitain. Tout au long de la démarche d'élaboration du projet PLU2 et de concertation préalable, les rédacteurs et décideurs publics ont ainsi reçu des points d'étapes thématiques afin de mieux intégrer les préoccupations citoyennes, dans le respect du cadre juridique.

Pour rappel, et afin de pouvoir mieux concilier aspect quantitatif et qualitatif, la partie qualitative du rapport de concertation s'axe sur les thématiques suivantes :

#### **CADRE DE VIE, RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ**

- ▶ Nature en ville
- ▶ Qualité de l'espace public
- ▶ Patrimoine
- ▶ Accès aux équipements culturels, sportifs, ...

#### **ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

- ▶ Performance énergétique, ENrR
- ▶ Réduction des risques et nuisances
- ▶ Protection de la ressource en eau

#### **HABITAT**

- ▶ Amélioration de l'habitat existant
- ▶ Le Logement de demain
- ▶ Accès au logement
- ▶ Mixité résidentielle
- ▶ Gens du voyage

#### **MOBILITÉS-DÉPLACEMENTS**

- ▶ Transport de marchandises
- ▶ Pollution automobile
- ▶ Transports en commun
- ▶ Mobilités douces
- ▶ Déplacement et stationnement des véhicules

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET CONSOMMATION FONCIÈRE**

- ▶ Projet agricole
- ▶ Aménagement paysager de la métropole
- ▶ Densification et action sur l'étalement urbain
- ▶ Rénovation urbaine et réhabilitation

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ▶ Production alimentaire et agriculture
- ▶ Commerce de proximité
- ▶ Accès à l'emploi
- ▶ Durabilité du développement économique

Ces contributions sont issues des canaux d'expression suivants :

- Urnes
- Réunions publiques
- Atelier-débats
- Mails
- Courriers
- E-registre (ou registre numérique)
- Questionnaires thématiques en ligne et questionnaires « Réunions publiques PLU2 »
- Cartographie participative en ligne (Carticipe)
- Arbre à palabre, mur d'expression et autres animations « parole libre »

Deux grandes catégories de contributions se distinguent dans l'analyse de ces dernières : les contributions de portée métropolitaine, abordant l'aménagement général de la métropole et les contributions territorialisées, plus spécifiques à des problématiques locales.

Dans le souci d'avoir une synthèse la plus lisible possible, le traitement qualitatif fait donc état de la synthèse des contributions à l'échelle métropolitaine et territoriale pour chaque thématique et sous-thématique.

Les demandes dites d'intérêt particulier portant majoritairement sur des demandes de modifications de zonage ont été exclues du traitement qualitatif (cf. méthodologie de traitement page 27). Par ailleurs, de nombreuses contributions soulignent des besoins dont les caractéristiques dépassent le cadre du PLU. Ces dernières ont été toutefois analysées, de par le degré de préoccupation qu'elles illustraient sur la thématique/ sous-thématique.

Il est à noter que concernant la démarche même du PLU et sa finalité, les citoyens métropolitains expriment le souhait d'avoir un PLU exemplaire mais aussi simple et accessible dans sa forme finale, intégrant la concertation et la participation citoyenne tout au long du processus de décision. Il s'agit de concilier la dimension réglementaire du PLU qui impose un cadre à l'élaboration et au contenu des documents, et la démarche de concertation qui fait émerger des propositions qui ne rentrent pas forcément dans le cadre du PLU mais apportent plus globalement des propositions liées à la conduite des politiques publiques de la MEL et/ou des communes.

---

## CADRE DE VIE, RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ

---



### SYNTHÈSE DES REMARQUES À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE :

La thématique « Cadre de vie, rayonnement et attractivité » et les sous-thématiques déclinées ci-après concernent essentiellement la qualité de l'espace public dans lequel les habitants évoluent au quotidien (environnement paysager et patrimonial, sécurité, accessibilité de l'espace public, ...). La qualité de vie comme l'attractivité doivent être équilibrées sur le territoire et non centrées sur certaines zones, au détriment des autres, comme cela peut être ressenti aujourd'hui. Fortement plébiscitée, quel que soit le canal d'expression analysée, la thématique relative à la place de la nature en ville se démarque fortement, la plaçant comme une des préoccupations les plus récurrentes des citoyens à l'échelle métropolitaine. Cette tendance est toutefois à nuancer selon les territoires.

Particulièrement travaillée par les habitants dans le cadre de la réunion publique « Politique de la Ville », la question des quartiers prioritaires se caractérise par des propositions visant à mieux intégrer ces derniers dans le cadre de vie métropolitain et les « décroisonner ». Cela se traduit par une attention particulière devant viser un aménagement plus qualitatif dans ces secteurs mais aussi à une meilleure harmonisation de l'aspect architectural, paysager entre les quartiers et l'environnement urbain dans lequel ils s'intègrent, notamment pour casser l'effet de stigmatisation qui peut s'y créer.

#### ► Nature en ville

Fortement exprimée tout au long de la démarche d'élaboration du projet PLU2, l'attente relative à la place de la nature en ville reste une préoccupation majoritairement partagée par les habitants de la métropole. Si la qualité des espaces existants (parcs métropolitains et municipaux) est généralement saluée, les contributions soulignent le souhait de développer et de valoriser des jardins partagés, notamment en cœur de ville, à travers par exemple des permis pour végétaliser le domaine public. Ce souhait se traduit aussi par une attention particulière à porter en lisières des villes.

Les remarques font également état d'une attente importante sur des formes alternatives de natures en villes : potagers familiaux et/ou participatif, réintroduction de ruches d'abeille, toitures et façades végétalisées, espaces de rencontre végétalisés ou encore réemploi des terrains délaissés ou espaces bétonnés.

Globalement, il est souligné le fait d'avoir plus de « vert » en proximité et de recréer de l'espace public naturel, par exemple par une coulée verte et bleue permettant de structurer le paysage métropolitain.

Les propositions citoyennes dans le cadre de l'élaboration du futur PLU ciblent la mobilisation de plusieurs outils, notamment à travers le règlement PLU2 qui pourrait poser des normes qualitatives, des pourcentages définissant l'augmentation de la part à végétaliser ou encore des règles d'urbanisme visant à favoriser le développement de potager

qualitatifs (sans engrais chimiques ni pesticides). Dans le cadre du développement et de la reconquête de la nature en ville, sont également souhaités OAP thématiques et inventaire du patrimoine écologique. Concernant l'existant, certaines contributions, notamment émises par le milieu associatif, font remonter le souhait de renforcer le degré de protection des espaces boisés classés (EBC).

### ► **Qualité de l'espace public**

Le souhait d'une métropole apaisée et facile à vivre est au cœur des contributions relatives à la qualité de l'espace public. Les remarques exprimées portent sur les questions de sécurité mais aussi d'accessibilité de l'espace public, notamment pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.) ou en situation de handicap. La notion d'espace public renvoie également à celle de « places » pour les contributeurs, et qui selon les propositions, méritent une autre attention dans l'aménagement pour en favoriser l'usage

La qualité de l'espace public passe aussi par des zones conçues pour se rencontrer, des lieux conviviaux, pour enfants comme pour adultes, mais aussi le développement de projet récréatif, tel que proposé le long de la Deûle. Dans la même logique, l'accueil de ces espaces publics est sollicité par de multiples remarques relatives au mobilier urbain et à leur développement. On retrouve également dans les contributions que la qualité des espaces publics passe par la nature et le vert en ville.

Dans cette logique, la question de la propreté des rues est particulièrement citée dans les remarques citoyennes, à travers des demandes d'aménagement devant faciliter et encourager aux bons gestes (poubelles, composteurs, bornes d'apport volontaire pour le tri sélectif).

Il en va de même pour la présence publicitaire dans l'espace public, jugée trop importante et pour laquelle les citoyens s'étant exprimés sur le sujet demandent une réglementation par le biais du PLU. Ils souhaitent également des règles d'urbanisme pour un espace public plus « aéré », c'est-à-dire des bâtiments moins hauts, avec plus d'espacements entre ces bâtiments, des façades rénovées et des matériaux mettant en valeur le patrimoine.

Les contributions relatives à la cohabitation entre les différents modes de transports ont été conséquentes tout au long de la concertation. Selon les participants, si l'aménagement de la métropole doit mieux intégrer les différents modes de transports à travers le développement de voies dédiées, ce sont également les usages abusifs qui doivent être plus durement sanctionnés (verbalisation plus stricte en cas de stationnement automobile sur les voies cyclables et piétonnes, réduction des emprises des terrasses et bars sur les trottoirs).

## ► Patrimoine

La préservation et la valorisation du patrimoine font l'unanimité des contributions exprimées au sein de la sous-thématique « Patrimoine ». Au-delà de ce constat d'unité, les remarques citoyennes portent sur une meilleure articulation ou fédération des communes dans leurs démarches patrimoniales ainsi que le développement d'un maillage sous la forme de circuits (pédestre, cyclable, etc.) entre les différents points d'intérêt du patrimoine métropolitain, notamment par la réhabilitation des chemins piétonniers.

La demande d'une reconnaissance élargie de la notion de patrimoine, au sein de laquelle patrimoine industriel et aquatique (abords des canaux, maisons éclusières) pourrait côtoyer le patrimoine paysager et architectural est également soulignée. L'inventaire du patrimoine doit pouvoir être mobilisé pour valoriser un patrimoine spécifique mais aussi une harmonie « écologique ».

Concernant le patrimoine bâti, les propositions s'orientent vers une mise en valeur par le végétal, et ce afin d'atténuer le côté « minéral » de la métropole.

Si le patrimoine actuel doit être préservé, les contributions n'excluent pas pour autant une transformation des structures concernées et ainsi éviter toute forme de sanctuarisation.

## ► Accès aux équipements culturels, sportifs, ...

Les réactions au sujet des équipements culturels et sportifs se concentrent autour de la question du développement harmonisé à l'échelle de la métropole de manière à accroître la proximité mais également l'accessibilité de ces derniers. Il est à noter que cette catégorie de contributions est majoritairement non-lilloise. Cette dernière tendance se porte également sur le sujet des sites touristiques de la métropole.

En lien direct avec la qualité de l'espace public, la présence d'un aménagement promouvant le jeu en ville est une demande particulièrement formulée lors des rencontres citoyennes et via Carticipe (aires de jeux pour adultes et enfants, aménagements sportifs de plein air). Un certain nombre de contributions font part du souhait d'une ouverture, d'une création ou à défaut d'un maintien d'espaces culturels pour répondre aux enjeux d'animation et de développement de l'offre. Les lieux culturels peuvent prendre pour cela différentes formes : une médiathèque, une maison folie, une salle de concert, un lieu d'exposition, salle spacieuse ...

Parmi les loisirs qui sont sollicités, la baignade est très recherchée, que ce soit pour augmenter l'offre des piscines dans la métropole (en lien avec la déconcentration des équipements sportifs) ou encore pour imaginer de nouvelles formes de baignade (dans la Deûle, base Nautique).

Il est également souligné la nécessité d'avoir plus de structures de loisirs remarquables contribuant à l'attractivité touristique du territoire.



## SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS TERRITORIALES:

Les demandes portant sur une augmentation de la nature en ville, des aménagements culturels, ludiques et sportifs, la qualité des espaces publics ou encore la (re)valorisation du patrimoine sont des éléments récurrents sur l'ensemble des secteurs de la métropole. Certains territoires soulignent ainsi l'absence d'aménagements récréatifs quand certains soulignent plutôt la nécessité d'augmenter ces derniers pour répondre à une demande jugée trop importante. L'espace public « agréable à vivre » rassemble des propositions qui se traduisent tant à travers le nombre important de contributions que la variété de celles-ci. Pour autant, les propositions relatives au cadre de vie, au rayonnement et à l'attractivité traduisent une bonne identification par les citoyens des différents leviers à mobiliser.

Ainsi, sur la **Couronne Nord**, les différentes contributions relatives à l'aménagement de et autour de la Deûle souligne son caractère structurant pour l'amélioration du cadre de vie quotidien et du potentiel touristique de ce secteur. Cette remarque s'applique également pour les secteurs **Tourquennois** et **Lillois** où de nombreuses propositions visant à mieux valoriser les points forts du territoire ressortent à travers l'ensemble des canaux d'expression (propositions relatives à l'aménagement du Canal, à la valorisation du patrimoine industriel et graphique, l'amélioration du cadre de vie quotidien par la végétalisation de villes jugées trop minérales ou encore par l'encouragement à la créativité dans le domaine public, via du street-art par exemple). Ces derniers points trouvent écho dans les contributions émises sur le territoire **Roubaisien**, qui se traduisent par une tendance plus poussée tant sur la dimension patrimoniale (à travers de nombreuses demandes d'inscriptions à l'IPAP) ou encore la préfiguration d'un parc de la Marque.

Si la place de la nature en ville passe par la dimension végétale, elle se traduit également par un aménagement faisant la part belle aux cours d'eau, comme c'est le cas dans les territoires de la **Lys** et **Lillois**, à travers l'aménagement des berges mais aussi la remise en air des cours d'eau. Ces souhaits ne doivent pas éclipser l'identification des lieux existants à développer, tels que la zone des Prés du Hem, et dont le maillage pourrait favoriser la continuité écologique.

Ce même constat est fait dans le territoire de l'**Est**, où le parc du Héron est identifié comme un espace pouvant servir de levier pour développer la nature en ville. Le potentiel de ce dernier ne se résume pas à son caractère naturel mais également touristique, au même titre que le Stade Pierre Mauroy, qui pourrait générer de nouvelles activités touristiques.

Si les demandes autour des infrastructures de loisirs (aménagement de jeux pour enfants dans les parcs) est particulièrement importante sur l'ensemble de la métropole, elle trouve un écho particulier sur la **Couronne Sud** (où les contributions traduisent une demande portant sur la variété et non le nombre) ou encore sur le territoire **Lillois** où est soulevée la question de l'entretien de ces infrastructures mais aussi le développement de nouveaux aménagements tels que des points d'observation.

Enfin, la notion patrimoniale se démarque particulièrement dans les **Weppes**, où les propositions visant à protéger et entretenir le patrimoine agricole et des cœurs de village ont été particulièrement soulignées. A noter, une dimension patrimoniale particulière sur le territoire **Lillois** où les éléments de pollution visuelle sont particulièrement cités (antennes TV trop présentes, échafaudages à habiller).

Il est à noter que ces propositions en faveur d'un environnement quotidien de qualité soulignent également la nécessité d'un espace de vie apaisé et sécurisé (éclairage, vidéo-surveillance, etc.) notamment sur les territoires **Roubaisien**, **Est** et **Lillois**. Ce dernier fait également ressortir de manière importante la question de la propreté de l'espace public.



## TRADUCTION DANS LE PROJET PLU2

La concertation citoyenne a permis de mettre en exergue les attentes des métropolitains en matière de cadre de vie. Leurs principales préoccupations portent sur le développement des espaces verts et de la nature en ville, l'amélioration de la qualité des espaces publics en termes d'accessibilité et de réduction des dysfonctionnements dans les usages, la valorisation du patrimoine vecteur d'identité territoriale et enfin l'amélioration de l'accessibilité aux équipements publics et culturels.

Les orientations d'aménagement du PADD concernant le cadre de vie sont appréhendées sous deux angles. D'abord, à l'échelle extra-métropolitaine car c'est un facteur d'attractivité résidentielle et de rayonnement. Puis, à l'échelle intra-métropolitaine, pour répondre aux besoins de proximité des métropolitains. Les choix retenus dans le PADD tiennent compte des conclusions issues de la concertation. Concernant le développement de la nature en ville, le PADD vise notamment à développer l'offre de nature de proximité et l'accès aux grands espaces de nature métropolitains, encadre les choix de développement en affirmant le rôle structurant de l'armature agricole et naturelle dans le développement urbain et favorise la place du végétal dans les zones urbaines denses.

Afin d'atteindre ces objectifs des outils réglementaires ont été mis en œuvre. La liste qui suit, non exhaustive, témoigne de la volonté d'apporter des réponses adaptées aux problématiques soulevées par les citoyens lors de la concertation. Ainsi, parmi les outils réglementaires mis en œuvre figurent :

- les squares et parcs, les secteurs paysagers et/ou arborés afin de respecter les caractéristiques paysagères majeures, et en particulier préserver l'ambiance arborée et végétale de certains ensembles bâtis,
- les jardins familiaux pour préserver le caractère agricole de ces ensembles et assurer le maintien de leur rôle paysager et social au sein des tissus urbains, en tant qu'espaces d'aération du tissu urbain et de détente importants pour les habitants,
- une Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) thématique sur les espaces de la trame verte et bleue qui a notamment pour objectif d'augmenter la place des espaces végétalisés dans les opérations d'aménagement et de les relier au reste des continuités écologiques du territoire,

- l'Inventaire du patrimoine écologique et naturel (IPEN) qui permet de repérer des espaces riches écologiquement ou sur lesquels des projets de reconquête écologique sont programmés, pour les valoriser et les sanctuariser,
- le coefficient de biotope pour favoriser le développement de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville,
- etc.

Bien que le PLU ne soit pas l'outil le plus approprié pour gérer l'espace public, le PADD définit, en cohérence avec les préoccupations des citoyens, des orientations en faveur du développement d'espaces publics de qualité adaptés aux évolutions des usages. Parmi les choix retenus, il s'agit de pacifier ces espaces, de les rendre plus confortables et adapter aux usages, de réduire les dysfonctionnements et de développer un maillage de ces espaces pour tous les modes de transports et tous les usages.

Les orientations retenues dans le PADD accordent également une grande importance à la préservation du patrimoine métropolitain, que ce soit le patrimoine protégé par des dispositifs régaliens ou le patrimoine plus ordinaire. A l'instar des remarques émises dans le cadre de la concertation, le PADD fixe l'objectif de faire de la qualité urbaine et de la richesse du patrimoine architectural, urbain et paysager des leviers de l'attractivité et veille à la préservation des éléments patrimoniaux qui constituent l'identité de la métropole. Le patrimoine dans le PADD est appréhendé dans son acceptation la plus large : patrimoine bâti bien sûr, mais également le patrimoine paysager.

Parmi les dispositifs réglementaires mis en œuvre dans le PLU pour atteindre les ambitions affichées dans le PADD figurent :

- l'Inventaire du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (IPAP) qui permet d'assurer la pérennité, de préserver l'intégrité, de maintenir les caractéristiques architecturales ou paysagères d'intérêt, etc. des éléments repérés, qu'ils soient bâtis (édifice singulier, ensemble bâti, patrimoine vernaculaire...) ou non bâtis (arbre remarquable, canal, becque...),
- l'Inventaire des bâtiments susceptibles de changer de destination en zones A et N (IBAN) qui permet d'encadrer le changement de destination des bâtiments d'intérêt patrimonial inventoriés afin d'assurer leur reconversion dans le respect de leur caractère architectural.

Enfin, la problématique de l'offre d'équipements culturels, de loisirs, sportifs est également appréhendée dans le PADD, à la fois sous l'angle de l'attractivité et du rayonnement en définissant les conditions de valorisation des équipements métropolitains existants et en accompagnant la création de nouveaux projets, mais également sous l'angle local en favorisant la mixité des fonctions.

---

## ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

---



### SYNTHÈSE DES REMARQUES À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE :

La question environnementale a fait l'objet de nombreuses contributions et a été régulièrement citée. Dans de nombreuses contributions est affiché le souhait de faire de la MEL, un territoire exemplaire en matière de transition écologique et énergétique, mettant en cohérence les actions économique-sociales avec les enjeux environnementaux.

La protection de la biodiversité et la continuité environnementale à l'échelle de la métropole sont deux éléments revenant de manière récurrente dans les contributions métropolitaines. Si ces items sont particulièrement présents dans la sous-thématique « Préservation de la ressource en eau », elles sont à considérer de manière générale au niveau de la protection de l'environnement (demande de création d'une OAP Trame Verte et Bleue, de préservation des zones agricoles protégées et PAEN, de mise en place de ceintures vertes arborées, ou encore de réservation des friches adossées au réseau fluvial et ferré). De même, de nombreuses propositions en lien avec la protection et la reconquête écologique soulignent la préoccupation citoyenne sur ce sujet mais aussi le souhait de développer les outils au sein du PLU (proposition de création de biotope urbain, d'un inventaire naturaliste des friches connectées, d'un réseau de passage à faunes spécifiques, etc.).

L'évaluation environnementale, et de manière plus générale l'évaluation des politiques publiques, sont des outils auxquels les métropolitains souhaitent d'une part avoir un meilleur accès, d'autre part voir une meilleure intégration dans la démarche PLU. En amont de l'élaboration des projets d'aménagement, les citoyens demandent plus de fermeté, notamment à travers le règlement, ainsi qu'à un système de compensation ne devant être employé qu'en dernier recours.

Pour l'ensemble de la thématique « Environnement et transition énergétique » et de ses sous-thématiques, les contributeurs soulignent la complémentarité nécessaire entre le rôle du PLU et une information ainsi qu'une sensibilisation importante à l'attention des acteurs du territoire, privés comme publics, pour leur permettre aussi d'être des acteurs de cette transition énergétique.

A noter, la question de la pollution de l'air est abordée dans le cadre de la thématique « Mobilité et Déplacements ».

#### ► Performance énergétique, EnRR

La question de la production des énergies renouvelables et de récupération (EnRR) doit être encouragée et développée, tant dans les nouveaux projets d'aménagement qu'à travers les chantiers de rénovation et de réhabilitation, par l'implantation de systèmes de récupération ou de production d'EnRR (panneaux solaires, photovoltaïques ou de champs d'éoliennes) ou encore des projets d'aménagement à énergies positives.

En ce sens, les contributeurs positionnent le PLU comme un outil au service de cet objectif, à travers plusieurs propositions pouvant être intégrées au sein du règlement : fixation d'un pourcentage d'autonomie énergétique ou de production d'EnRR, inscription de mesures d'aménagement permettant la récupération des eaux pluviales, modulation des règlements de copropriété et de lotissement encourageant la mise en place de dispositif de production et récupération d'énergie, bâtiments passifs, durabilité des matériaux, place des énergies renouvelables, ...

Cette démarche relative à la production d'EnRR doit se doubler par une politique d'aménagement visant de meilleures performances énergétiques. A travers les futurs projets et les travaux de réhabilitation, le PLU doit permettre d'inciter à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments par le biais de techniques telles que l'isolation (thermique et phonique), l'orientation ou encore les systèmes de chauffage et de rafraîchissement passifs. Les habitants identifient aussi le règlement du PLU comme un levier pour imposer un pourcentage de production d'EnRR pour les bâtiments à partir d'une certaine surface de toiture.

### ► Réduction des risques et nuisances

Dans cette sous-thématique, les contributeurs se focalisent sur les différents types de pollution et risques naturels, liés à l'urbanisation mais aussi au changement climatique : pollution sonore, exposition aux ondes électromagnétiques, risques d'inondation sur la métropole, menace sur la biodiversité et îlots de chaleur.

Concernant la réduction des risques liés aux nuisances sonores, les citoyens proposent un PLU favorisant un aménagement et des constructions adaptés (mur anti-bruit, isolation et chaussées phoniques) et s'interrogent sur l'existence actuelle d'une réglementation relative à l'isolement acoustique.

Ces propositions complètent les remarques relatives à la limitation de l'exposition aux ondes électromagnétiques, qui se traduisent par des propositions portant sur l'enfouissement des réseaux et une meilleure logique d'implantation des bornes électromagnétiques (à puissance limitée et positionnée à distance des lieux de fréquentation (écoles, etc.). Les habitants souhaitent en ce sens plus d'informations sur les dispositifs implantés (localisation, puissance des antennes relais) voire la création d'une charte et guide des antennes relais.

Enfin, concernant le risque d'inondation, au-delà de l'identification des zones concernées dans le PPRI (Plan de prévention du risque inondation), les citoyens proposent de développer les bassins de rétention, les noues mais aussi l'usage de techniques alternatives.

*NB : Les contributions relatives au risque d'inondation sont à articuler avec la sous-thématique « Préservation de la ressource en eau », dont les contributions s'orientent dans un objectif analogue.*

## ► Protection de la ressource en eau

La question de la protection de la ressource en eau est un sujet abordé de manière récurrente tout au long du cycle des rencontres citoyennes ce qui explique le nombre important de contributions sur cette thématique.

De manière générale, selon les contributeurs, la question de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols doit être limitée au maximum, en complément d'un aménagement favorisant dans ses recommandations/ prescriptions l'infiltration à la parcelle et examinant attentivement les projets d'aménagement en bord de rivière.

Au-delà du niveau parcellaire, les contributeurs proposent des mesures visant la préservation et la restauration des zones humides, zones naturelles d'extension de crues et des corridors écologiques : renaturation, mise à l'air des cours d'eau, aménagement préservant la biodiversité voire sanctuarisation de ces zones. Ces propositions sont complétées par les contributions visant la requalification écologique du grand comme du petit réseau hydrographiques (végétalisation et requalification des berges par exemple).

L'objectif pour les habitants est de pouvoir se réapproprier les voies d'eau (par l'aménagement des bords de canaux). La trame verte et bleue est un levier à mobiliser pour la protection des nappes souterraines. Dans cette optique, certaines contributions font état de la nécessité de restreindre les constructions à proximité des rivières ou cours d'eau, par le biais du règlement du PLU.

La question du périmètre est un élément essentiel dans le cadre de la protection de la ressource en eau et les contributeurs relèvent la pertinence de mener cette réflexion à l'échelle transfrontalière.



### SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS TERRITORIALES:

Fortement relayées par les contributions associatives, la question de la préservation de la ressource en eau compte parmi les items les plus cités dans les propositions relatives à la question de l'environnement et de la transition énergétique.

Elles trouvent particulièrement écho sur les territoires de la **Couronne Nord**, de la **Couronne Sud**, de la **Lys**, ou encore **Tourquennois**. Les citoyens témoignent d'une vigilance et d'une attention particulière quant à l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols d'une part mais aussi sur les grands projets d'aménagement à venir. Ce sont sur ces mêmes territoires que sont particulièrement pointés les risques d'inondation et les demandes d'aménagement visant à réduire ces derniers.

Cette tendance est renforcée d'une part par le nombre de contributions visant à préserver les espaces naturels et la biodiversité de manière générale mais aussi par un grand nombre de suggestions visant à favoriser la production d'énergies renouvelables et de

récupération, comme c'est le cas sur le territoire **Lillois**. De nombreux édifices sont ainsi identifiés en vue d'installation de panneaux solaires, de système de récupération d'eaux pluviales voire de la chaleur émise par de grosses infrastructures, comme c'est le cas sur les secteurs **Tourquennois** ou **Roubaisien**.

En termes de prévention des risques et nuisances, on retrouve des propositions visant la réduction de pollution sonore (tels que l'installation de murs anti-bruit) ou olfactive sur l'ensemble de la métropole. A noter, sur le territoire **Lillois**, des contributions relatives à la pollution lumineuse, et pour laquelle est proposée la mise en place d'un éclairage intelligent.

En lien avec les propositions de la thématique relative au cadre de vie, de nombreuses propositions soulignent la demande d'installation de composteurs collectifs, visant à favoriser la gestion des déchets mais aussi à encourager les « bons gestes » sur la métropole. Ces demandes sont particulièrement importantes sur les territoires fortement urbanisés tels que le territoire **Lillois**, **Tourquennois**, la **Couronne Sud** ou encore les territoires **Roubaisien** et de l'**Est** (Villeneuve d'Ascq).

Dans la même optique, certaines propositions innovantes émergent également, comme c'est le cas dans les **Weppes**, où sont proposés le développement et la valorisation d'une expertise métropolitaine dans le domaine de la dépollution des sols par les plantes.



## TRADUCTION DANS LE PROJET PLU2

Du fait de la survenue de catastrophes naturelles, d'épisodes de pollution atmosphérique et d'eau de plus en plus important et face à l'augmentation des déchets ménagers, la préoccupation des français sur les problématiques environnementales est importante.

Au cours de la concertation, les métropolitains ont émis le souhait de voir se développer la production d'énergie durable et renouvelable sur le territoire, de limiter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances. Ils portent une attention particulière à la préservation de la ressource en eau, en privilégiant les solutions d'aménagement limitant l'imperméabilisation des sols, en protégeant et en restaurant les zones humides ou encore développant la trame verte et bleue.

Ces remarques issues de la concertation citoyenne ont enrichi les réflexions menées dans le cadre du PADD et ont permis de retenir des choix d'aménagement en ce sens, et en particulier :

- L'engagement de la métropole dans la transition énergétique en favorisant la performance énergétique dans les constructions et les aménagements, en facilitant la production et l'autoconsommation d'EnRR et en permettant le développement et l'optimisation des réseaux de distribution d'énergie ;

- l'amélioration du cycle de l'eau par la préservation et la reconquête de la ressource en eau souterraine, par le maintien et le renforcement des fonctionnalités des zones humides et en se prémunissant contre le risque inondation ;
- la construction d'une métropole soucieuse du bien-être de ses habitants par un développement territorial favorable à la santé des habitants (limitation de l'exposition aux risques, nuisances, lutte contre les ilots de chaleurs, ...) et la préservation de la santé des personnes et la sécurité des biens par la prise en compte des risques naturels et technologiques (inondation, sites et sols pollués, catiches...) ;
- la préservation, la valorisation et la reconquête des espaces à forte valeur écologique du territoire grâce à un travail de délimitation des différents espaces constituant la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, espaces naturels relais, corridors le long des cours d'eau et dans les terres...) et la mise en place de règlements différenciés sur chacun d'entre eux.

De nombreux outils réglementaires ont été définis afin de permettre la mise en œuvre des orientations retenues dans le PADD. Outre des dispositifs réglementaires existant à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les thématiques de la santé, de la transition énergétique ou encore sur la trame verte et bleue, comme par exemple :

- l'indice « n » pour identifier les sites pollués,
- la limitation de la constructibilité dans les secteurs à forte sensibilité environnementale et notamment dans les secteurs de vulnérabilité totale et très forte de l'aire d'alimentation des captages,
- l'identification de secteurs de performances énergétiques et environnementales renforcées,
- la densification des secteurs centraux, généralement bien desservis en transports en commun pour limiter les déplacements automobiles,
- les dispositions relatives à la protection des espaces naturels et de plein air favorisant la préservation des éléments un rôle de régulateur hydraulique (à l'instar des zones d'expansion de crue),
- les dispositions relatives aux espaces verts, avec l'exigence de pleine terre dans une majorité d'espaces urbains, afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales,
- concernant la pollution sonore, la maîtrise de l'urbanisation aux abords des voies bruyantes, par le biais du zonage ou d'outils plus spécifiques comme les prescriptions spéciales de voirie ou la trame ferroviaire.

*NB : D'autres dispositifs réglementaires concourent au développement de la performance énergétique et de la récupération des EnRR, notamment dans le domaine du logement. Ces derniers pourront être consultés dans la thématique idoine, page 56.*

---

## HABITAT

---



### SYNTHÈSE DES REMARQUES À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE :

Bien que touchant à un élément fort du quotidien, la thématique « Habitat » n'a été que moyennement évoquée à travers les contributions citoyennes, les contributeurs rattachant cette thématique au PLH, ou l'abordant par l'angle d'autres thématiques, à l'instar du cadre de vie ou de la performance énergétique. Ainsi, les contributions générales sur la thématique sont peu nombreuses. A travers ces dernières, les habitants identifient le levier que peut être le PLU, tant dans les projets de construction que de rénovation/réhabilitation, pour développer la qualité et l'adéquation des logements avec les besoins de la population.

#### ► Amélioration de l'habitat existant

Les remarques citoyennes pointent la nécessité de plus en plus urgente de rénover et réhabiliter les anciens logements existants à travers un éventail large de propositions, allant d'une communication plus importante sur les dispositifs d'aide existants à l'insertion de paragraphes spécifiques renforçant le règlement du PLU, particulièrement pour les copropriétés.

Sont souhaitées également des règles d'urbanisme permettant une multiplication des formes d'habitat : containers, réhabilitation de maisons ouvrières, logements d'urgence, éco-quartiers, habitat partagé...

Plusieurs contributeurs soulignent aussi la pression foncière en métropole et les prix élevés des mètres carrés.

Ces propositions en faveur de la lutte contre l'habitat indigne sont complétées par le souhait d'un meilleur accompagnement des propriétaires, mais aussi une formation et une sensibilisation des habitants. La lutte contre l'habitat indigne, la multiplication des logements sociaux et très sociaux, est une préoccupation citoyenne récurrente.

Pour les contributeurs, penser à l'amélioration de l'habitat existant dans le cadre de l'aménagement entraîne une réflexion nécessaire sur les bâtiments vacants et disponibles, et la « mutation » de ces derniers en logements, notamment pour les personnes en situation de précarité.

Sujet mobilisé dans le cadre de la réunion publique dédiée à la politique de la ville, le besoin d'accompagnement des habitants dans les quartiers prioritaires a été souligné à plusieurs reprises, les citoyens l'identifiant comme un levier de réussite à l'amélioration de l'habitat existant en particulier et du quotidien en général.

Au niveau métropolitain, les actions en faveur d'une amélioration de l'habitat doivent se concevoir afin de mieux favoriser d'une part la mixité (tant sociale que générationnelle) et d'autre part l'adaptation à l'architecture historique des communes.

## ► **Le Logement de demain**

Les contributions des métropolitains font fortement état du souhait d'avoir des logements favorisant le parcours résidentiel. En ce sens, les idées exprimées se concentrent autour d'une demande pour développer le nombre de logements évolutifs (par des quotas par exemple), s'adaptant d'une part à la taille du foyer mais aussi à la situation et à la composition de ce dernier. Dans cette optique, le parc résidentiel est voulu adapté mais aussi diversifié pour répondre aux différents besoins des habitants métropolitains, favorisant ainsi l'habitat participatif. Les propositions suggèrent une meilleure maîtrise du foncier pour gérer au mieux la nature et la destination des logements.

Les remarques relatives au logement à développer s'illustrent par un logement avant tout responsable au niveau environnemental. Les propositions métropolitaines pour y parvenir sont nombreuses : orientation solaire des logements, isolation phonique et thermique des bâtiments, renforcement des critères environnementaux (pouvant mener à des bonus pour les « bons élèves »), faible consommation, énergie passive.

Au-delà du logement même, les contributions traduisent une demande de cadre de vie de qualité autour des logements (espaces extérieurs publics ou privés de qualité, développement d'espaces collectifs de rencontre), faisant ainsi écho à la thématique « Cadre de vie, rayonnement et attractivité ».

Parmi les propositions, la question du levier juridique revient régulièrement : droit à l'expérimentation juridique dans les montages d'opérations techniques, évolution du cadre juridique visant à faciliter les échanges.

## ► **Accès au logement**

Concernant l'accès au logement, les contributions sont élargies à la notion d'accessibilité et portent tant sur l'accès à tous au logement, notamment pour les foyers les plus modestes, qu'à la question de l'accessibilité des logements et de leur aménagement à destination des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Pour cela, les citoyens sollicitent d'avantage d'aides financières dans les opérations de logements, sous la forme de loyers modérés ou de projets d'accession à la propriété, mais aussi un aménagement adapté, à la taille des foyers comme à leurs occupants.

Dans les quartiers prioritaires ou faisant l'objet d'un programme de renouvellement urbain (PRU), les remarques pointent la place des habitants après la reconstruction des quartiers, soulignant que les relogements des habitants ne se font pas systématiquement dans les quartiers concernés, et proposent la mise en place d'une charte avec les aménageurs et bailleurs de la métropole.

## ► **Mixité résidentielle**

La sous-thématique de la mixité résidentielle rassemble un large consensus au niveau des contributions. La mixité sociale et générationnelle y est largement souhaitée. Pour

y parvenir, les habitants manifestent le souhait d'une réflexion en matière d'aménagement et de projet résidentiel à l'échelle des quartiers, une offre diversifiée en matière de logement évolutifs ou encore des espaces dédiés tels que des lieux de rencontre, espaces de créativité ou encore des locaux associatifs.

De manière plus générale, l'ensemble de ces remarques trouve écho dans le souhait d'un urbanisme plus varié, notamment dans les quartiers prioritaires. Pour autant, plusieurs idées exprimées soulignent que le concept de mixité ne doit pas être limité aux quartiers prioritaires.

### ► Gens du voyage

L'accueil des Gens du Voyage (GDV) en matière d'aménagement amène des contributions orientées vers une qualité accrue et un choix d'emplacement plus qualitatif, comprenant des logements adaptés mais permettant également un parcours locatif pour les gens du voyage souhaitant se sédentariser et s'intégrer au territoire.

Concernant le développement de nouvelles aires, les citoyens souhaitent que le règlement puisse intégrer la question des aires d'accueil, en permettant par exemple la mutation de terrains tels que les friches en terrain d'accueil. Ce sujet a fait l'objet de débats importants, quel que soit le canal d'expression mobilisé.



## SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS TERRITORIALES:

Le nombre moins important de contributions relatives à l'habitat au regard des autres thématiques fait toutefois ressortir une disparité des souhaits sur la métropole.

En effet, si la question de l'accessibilité et de l'adaptation aux besoins des occupants fait largement consensus à l'échelle métropolitaine, les demandes varient à l'échelle des territoires sur les caractéristiques du logement.

Si les contributions émises par la zone des **Weppes** pointent avant tout la pénurie foncière et les difficultés engendrées par ce phénomène face à la pression foncière, c'est sur la qualité des projets de logements que portent un grand nombre de remarques recueillies sur le territoire de la **Lys**.

De même, les contributions observées dans le secteur **Roubaisien** soulignent des besoins de logements plus accessibles (plus de logements sociaux mais aussi le développement de projets favorisant le logement intergénérationnel), à l'instar de la **Couronne Sud**, quand celles relatives au secteur de la **Lys** font essentiellement remonter des demandes relatives aux aménagements autour des logements (pas assez d'équipements à destination des habitants).

Les contributions relatives à l'habitat du territoire **Lillois**, fortement urbanisé et peuplé, pointent une demande importante sur un habitat à taille humaine, dense mais limité en matière de hauteur et un rejet des formes de type « barres d'immeubles », particulièrement sur certains quartiers de Lille.

Il est enfin à noter que les territoires **Tourquennois** et de la **Couronne Nord** ne comptabilisent aucune contribution spécifique à l'habitat sur leurs territoires respectifs.



## TRADUCTION DANS LE PROJET PLU2

Bien que le PLU ne soit pas l'outil dédié à la stratégie en matière d'habitat, il n'en demeure pas moins que des leviers d'actions peuvent être mobilisés pour favoriser la diversification de l'offre et l'amélioration de sa qualité, tant du point de vue des formes urbaines que de celui environnemental. Le PLU, dans sa conception, permet d'accompagner la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat métropolitain.

A l'occasion de la concertation, les métropolitains se sont exprimés sur la volonté d'améliorer globalement le parc de logements existants, de favoriser sa diversification afin de garantir un parcours résidentiel aisé sur le territoire et répondre aux besoins des habitants, de développer la mixité sociale et générationnelle, d'anticiper l'évolution des modes de vie de façon à développer un habitat adapté et enfin d'accroître la qualité d'accueil des gens du voyage.

Les orientations d'aménagement retenues dans le PADD traduisent les souhaits exprimés par les citoyens. Ainsi, l'ambition métropolitaine est de dynamiser la production de logements et de promouvoir la qualité d'habiter pour tous, notamment, en recherchant la diversification de l'offre nouvelle afin d'assurer l'ensemble des parcours résidentiels, le développement d'une offre de logements inclusive à tous les âges, en luttant contre l'habitat indigne, en étoffant l'offre d'accueil et d'habitat des gens du voyage en conciliant les divers modes d'habitat. Le PADD vise également l'inscription du territoire dans la transition énergétique en favorisant la performance énergétique dans les constructions et les aménagements.

De nombreux outils réglementaires ont été définis afin de permettre la mise en œuvre des orientations retenues dans le PADD. De manière générale, outre les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur l'habitat et la transition énergétique ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles en matière résidentielle et mixte qui définissent des programmation permettant de définir des programmes d'aménagements diversifiés (typologie de logements, formes urbaines, mixité sociale et générationnelle), de nombreux dispositifs réglementaires sont mis en œuvre dans le PLU, notamment:

- des emplacements réservés à vocation de logements, des servitudes de mixité sociale pouvant être mobilisées pour garantir la diversification du parc en termes de mixité sociale et de typologies de logements,
- la possibilité de faire muter une parcelle de façon différenciée en fonction du projet soit de construction neuve ou soit d'amélioration de l'existant, pour lutter contre l'habitat indigne
- des emplacements réservés pour répondre aux besoins des gens du voyage (aires d'accueil des gens du voyage, terrains de grands passages, terrains familiaux...),
- de permettre la réalisation d'équipements de production d'énergie renouvelable en zone urbaine,
- d'imposer, sous conditions cumulative, le raccordement à un réseau de chaleur existant alimenté au minimum à 50% par des ENRR, de toutes constructions neuves ou réhabilitées dans le cadre d'opérations nécessitant l'installation d'une chaudière collective situées dans une bande de 100m de part et d'autre du réseau.

---

## MOBILITÉS-DÉPLACEMENTS

---



### SYNTHÈSE DES REMARQUES À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE :

Au cours de la concertation, les contributions relatives à la mobilité et aux déplacements ont nettement dominé les autres thématiques évoquées (à titre indicatif, la part des contributions « déplacements et mobilité » sur Carticipe représente 1499 idées sur les 2893 exprimées, soit près de 52 % de l'ensemble des contributions).

A l'échelle de la thématique, les participants souhaitent une meilleure intégration des transports en commun et des voies dédiées aux mobilités douces dans l'aménagement de la métropole, en proposant de développer les voies multimodales et l'espace alloué à ces voies, mais aussi un aménagement favorisant les interconnexions entre modes de déplacements ainsi qu'une meilleure desserte et accessibilité des équipements et commerces. La question du développement du mode vélo est une priorité récurrente.

A travers ces contributions, ressort fortement le souhait de développer les mobilités douces mais aussi de limiter le trafic motorisé, notamment dans le cadre d'un usage individuel.

Si l'optimisation des temps de trajet est l'objectif visé à travers ces propositions, la question de la sensibilisation de la population à l'usage des modes alternatifs à la voiture est identifiée comme une condition essentielle à l'atteinte de ces objectifs.

#### ► **Transport de marchandises**

Les citoyens expriment le besoin de fluidifier et d'organiser le transport de marchandise et ce, afin d'en limiter l'impact, notamment sur la circulation aux entrées de Lille ou sur les grands axes périphériques.

A l'échelle métropolitaine, les contributions citoyennes s'axent sur le développement des plateformes multimodales et des alternatives (séparation du flux de poids lourds, moyen d'acheminement des marchandises ferroviaires ou fluviales, limitation des vitesses, contournement...). Le besoin formulé est de dissocier le flux de transport de marchandise du flux de voiture, tant dans l'esprit de réduire la pollution que d'endiguer le congestionnement de la métropole.

Au niveau local, les remarques des habitants proposent des restrictions d'horaire ou d'accès en cas de voirie inadaptée pour les livraisons par des poids lourds en centre-ville.

#### ► **Pollution automobile**

Pour lutter contre la pollution d'origine automobile, les citoyens formulent des contributions se basant sur le développement de transports propres, par le biais d'infrastructures pour véhicules propres à titre préventif et le renforcement des mesures de limitation de vitesse en cas de pointes de pollution à titre répressif.

Il est à noter que la question de la réduction de la pollution automobile est citée de manière récurrente comme un objectif à atteindre dans l'ensemble des sous-thématiques « mobilité et déplacements ».

### ► **Transports en commun**

Les remarques liées au développement du réseau de transport en commun sont en nombre important dans les contributions citoyennes. A travers ces dernières, ce sont des transports en commun plus « proches » qui sont plébiscités.

Selon les avis formulés, la desserte actuelle du territoire doit servir d'appui à l'optimisation du réseau de transports, à travers notamment des voies propres pour les transports en commun ou encore le développement des interconnexions entre les différents modes de transports collectifs.

Le développement de nouvelles lignes de transport /nouvelles dessertes (extension des lignes de métro et de tramway) ou de nouveaux modes de transport alternatif (telles que les voies fluviales) permettant un meilleur maillage et équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales est une proposition régulièrement citée dans les contributions citoyennes. Ces propositions vont de paires avec le développement de plan de déplacements d'entreprise et de plan de déplacements d'école.

La question de la desserte en transports en commun des territoires péri-urbains est une question récurrente avec notamment un maillage circulaire et une réduction des temps de trajets vers les centres intermodaux, comme les gares et le centre de Lille.

Le développement et l'amélioration de la desserte en transports en commun de l'aéroport de Lesquin revient très régulièrement dans les contributions.

Dans cet esprit, l'aménagement de l'offre selon la fréquentation et les horaires d'affluence est une remarque régulière, de même que le développement de l'offre de nuit et plus globalement l'amplitude des horaires des bus et la fréquence.

Dans cette optique, ils proposent de privilégier les projets de constructions et d'aménagement à proximité des lignes de transports et dans ce sens, travailler à une meilleure articulation entre le PDU et le PLU ainsi que densifier les constructions concernées pour une meilleure « rentabilité » des transports.

### ► **Mobilités douces**

Tant pour le vélo que pour la piétonisation, les contributions citoyennes vont dans le sens du développement de ces modes, à travers l'augmentation de voies dédiées, une meilleure sécurisation de ces dernières, mais aussi l'entretien et la rénovation de ces itinéraires. Statut de voirie pour les mobilités partagées, aménagement respecté, création et entretien des voies propres là où elles sont peu développées ou inexistantes, développement de l'offre V'LILLE et implantation de sites dédiés au stationnement de vélo font partie des items les plus cités par les participants. En ce sens, il est demandé que les plans de zonage et le règlement du PLU posent systématiquement une séparation physique entre véhicules et cyclistes, même en centre-ville mais aussi que le PLU2 intègre le réseau cyclable structurant.

Pour les citoyens, si l'essor de ces modes passe avant tout par une sensibilisation des citoyens qui devra notamment favoriser éducation et attractivité des moyens de déplacements alternatifs à la voiture, le développement du territoire doit mieux intégrer les aménagements liés aux mobilités douces (notamment sur les grands axes et en périphérie), de manière assurer la continuité de ces derniers à l'échelle de la métropole et à pacifier les itinéraires.

Selon les propositions émises, cet aménagement homogénéisé passe par des règles respectées par l'ensemble des communes de la métropole, particulièrement à destination des vélos et piétons mais aussi une signalétique plus importante ou encore des garages à vélo « de quartier » (par exemple, grâce à la définition d'un taux dédié au stationnement vélo sur les zones UA/ UB).

A de multiples reprises, les contributeurs évoquent le souhait de voir se développer des centres villes « sans voiture ».

### ► **Déplacement et stationnement des véhicules**

La quasi-totalité des participants soulignent la nécessité de réduire l'usage de la « voiture seule ». Réduire le stationnement résidentiel en ville, développer et favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture seule (par le covoiturage, un plus grand nombre de parking-relais,...) font partie des contributions visant à réduire la place de l'automobile dans la métropole.

Parmi les contributions relatives aux déplacements et à la mobilité, la question des déplacements domicile-travail tient un rôle prépondérant. Au-delà de l'aménagement de zones de logements et de la desserte de ces secteurs par les transports en commun, les citoyens proposent des aménagements liés aux transports en commun adaptés au quotidien (desserte scolaire, adaptation et renforcement du réseau de transport en commun en heures de pointe). La question de la cohérence entre les projets/zones résidentiel(le)s et la desserte de ces derniers par les transports en commun est soulignée même s'il elle pose question concernant l'encombrement/les difficultés de circulation qui pourrait être générée(es) face à une densité trop importante. Face à ces interrogations, sont proposées la réalisation d'études sur les usages et besoin à l'échelle du quartier.

Autre item récurrent, la question de la place de la voiture en ville génère un nombre important de remarques pour lesquelles les citoyens proposent des restrictions de circulation sur certaines zones/rues fréquentées par le biais de bornes rétractables par exemple, ou encore une meilleure communication sur les parkings-relais. Les initiatives telles que le nouveau plan de circulation sont identifiées comme des leviers pouvant permettre d'atteindre cet objectif.

Concernant le stationnement, les avis émis font état des difficultés rencontrées au quotidien et demandent une meilleure prise en compte du stationnement dans le règlement du PLU : implantation de zones de stationnement mutualisables entre les entreprises et les zones résidentielles, parkings communs, emplacements respectueux des vélos et des piétons, extension des parkings relais (y compris en hauteur), limitation du stationnement en centre-ville.



## SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS TERRITORIALES:

Thématique la plus sollicitée tout au long de la concertation préalable, la question de la mobilité et des déplacements a rassemblé un grand nombre de contributions pour lesquelles les niveaux territorial et métropolitain montrent un vrai consensus. Développement de stations V'Lille, de bornes de recharge pour véhicules électriques, développement/entretien/sécurisation des voies dédiées aux mobilités douces, amélioration de la desserte en transports en commun, création d'aires de covoiturage et de parkings relais font partie des items qui se retrouvent sur l'ensemble territoires. Les contributions relatives aux aménagements cyclables prédominent nettement la thématique et l'analyse de l'ensemble des contributions traduisent une volonté de limiter l'usage des voitures, notamment en ville.

Toutefois, cette tendance est à pondérer au regard des territoires examinés. Les propositions relatives aux déplacements automobiles et à l'usage de la voiture dans les secteurs fortement urbanisés font ainsi ressortir plusieurs propositions visant à restreindre, voire à interdire l'accès aux voitures de certaines zones (par la piétonisation de rues, la mise en place de restrictions horaires ou encore l'installation de plots rétractables par exemple). C'est le cas sur le territoire **Lillois**, **Tourquennois**, **Roubaisien** ou encore de l'**Est**. Il est à noter également sur ces zones une demande supplémentaire en matière de stationnement, visant d'une part à endiguer le « parking sauvage » mais aussi à répondre à une demande supérieure à l'offre dans les lieux très fréquentés et pour lesquels les riverains rencontrent des difficultés à se stationner. Il est à noter sur ces mêmes territoires une meilleure intégration de la dimension transfrontalière.

Dans les territoires plus ruraux, les contributions portent d'avantage sur le développement des aménagements offrant une alternative à la voiture : augmentation et sécurisation des voies dédiées aux mobilités douces, développement d'une nouvelle offre de transports collectifs. Cette typologie de contributions est particulièrement marquée sur le territoire de la **Couronne Sud**, de la **Lys**, de l'**Est** ou encore des **Weppes**. La proximité et la congestion des grands axes routiers entraînent par ailleurs un nombre important de demande de développement de pistes cyclables, assurant un maillage « doux » de la métropole et une circulation apaisée sur la métropole.

A l'échelle du territoire **Lillois**, si les remarques et propositions sont dans la continuité des observations faites à l'échelle de la métropole (notamment sur la sécurisation des voies dédiées aux mobilités douces, la demande de nouvelles dessertes en transports en commun, limitation de la place de la voiture, développement du transport fluvial, etc.), elles se caractérisent au niveau du stationnement par des propositions ne réduisant pas le stationnement mais favorisant l'enfouissement de ce dernier, pour récupérer un espace public, jugé trop important, actuellement par des parkings. De même, les demandes souhaitant un aménagement favorisant la régulation et la limitation de la vitesse sont particulièrement importantes. Enfin, la place du vélo doit être facilitée, par un meilleur entretien des voies existantes et un effort particulier sur les équipements dédiés au stationnement des vélos.

Enfin, la cohabitation multimodale dangereuse est particulièrement citée. Si la variété des modes de déplacements est appréciée par les contributeurs, elle fait l'objet de plusieurs contributions soulignant le caractère accidentogène, tant par l'existence d'une voirie dégradée que le manque de sécurisation des pistes cyclables (empruntées par les bus par exemple).



## TRADUCTION DANS LE PROJET PLU2

Compte tenu des nombreuses problématiques rencontrées sur le territoire, la mobilité et les déplacements sont des thématiques qui ont largement été plébiscitées par les citoyens. De manière générale, les remarques émises visent à l'amélioration des conditions de circulation sur le territoire en réduisant la part du transport de marchandises routiers (le développement de plateformes multimodales et des modes de transport alternatifs), en développant et en optimisant l'offre de transport en commun, en créant les aménagements en faveur des mobilités douces. Les métropolitains sont également sensibles à la réduction des émissions polluantes et préconisent l'installation d'infrastructures en faveur des véhicules propres, l'articulation du développement urbain avec la desserte en transports en commun et la réduction de la voiture dans certaines zones. Enfin, l'offre de stationnement est une véritable problématique pour les métropolitains à laquelle le PLU doit apporter des réponses.

Même si le PLU n'est pas l'outil dédié pour gérer les déplacements et la mobilité, il n'en demeure pas moins que des orientations d'aménagement ont été retenues afin de permettre la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain métropolitain et répondre notamment aux problématiques soulevées par les habitants et les usagers du territoire.

Ainsi, fort de ces constats, le PADD traite la problématique des déplacements à la fois sous l'angle de l'accessibilité à grande échelle en lien avec le rayonnement et l'attractivité du territoire et sous l'angle de l'accessibilité au quotidien pour créer une métropole facilitatrice, permettant de bien y vivre au quotidien. Parmi les orientations d'aménagement retenues, on peut retenir :

- l'optimisation des usages de déplacements en améliorant le maillage en transports en commun, en améliorant la cohabitation des différents modes de déplacement, en mettant en place les conditions de déplacements doux et piétons confortables et faciles, en proposant une offre de stationnement adaptée, en fiabilisant les déplacements routiers ;
- l'accompagnement des nouveaux comportements de mobilité en favorisant le recours aux véhicules propres et en offrant une alternative à l'usage de la voiture utilisée seule,
- le renforcement des grands pôles d'échanges et d'intermodalité,
- le développement du transport multimodal de marchandises.

Pour mettre en œuvre ces orientations, des dispositifs réglementaires sont mis à disposition dans le PLU. Outre, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique sur les déplacements, le PLU prévoit notamment :

- de permettre le déploiement d'infrastructures permettant les déplacements cyclables et piétons ainsi que des règles sur le stationnement des vélos,
- la définition des normes de stationnement tenant compte de la qualité de la desserte en transport en commun, de l'armature urbaine et des tissus urbains,
- des normes permettant le déploiement d'infrastructures permettant la recharge des véhicules électriques,
- des emplacements réservés pour garantir la pérennité et/ou le développement d'embranchements aux réseaux fluviaux et ferroviaires afin de favoriser le transport de marchandises multimodal,
- des emplacements réservés permettant de réaliser des infrastructures (voiries, liaisons cyclables et piétonnes, pour le transport collectif...).



### SYNTHÈSE DES REMARQUES À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE :

Les avis en matière d'aménagement urbain pointent essentiellement le rôle des pouvoirs publics dans la maîtrise foncière et font remonter des propositions allant dans le sens d'une optimisation de l'usage de ce dernier.

Pour y parvenir, les contributeurs soulignent l'importance de se doter d'outils en adéquation (observatoire du foncier, règlement d'urbanisme adapté) mais aussi de permettre une flexibilité des projets (extensions de logements, chambres partagées au sein des logements). De manière générale, les citoyens expriment la nécessité d'un aménagement urbain équilibré sur la métropole lilloise, évitant une centralisation accrue sur le cœur de la métropole.

#### ► **Projet agricole**

Les remarques relatives au projet agricole métropolitain soulignent en grande majorité la nécessité de maintenir à minima la part du foncier métropolitain dédié à l'agriculture, notamment respectueuse de l'environnement. En complément, les contributeurs font valoir le souhait de développer l'agriculture urbaine et de poursuivre un aménagement facilitant pour les exploitants, tenant compte des contraintes d'accès aux parcelles cultivées, intégrant une voirie adaptée en ce sens, de même que pour la forme des terrains.

Les friches sont perçues comme des opportunités à exploiter, notamment pour de l'agriculture hors-sol. De même, l'aménagement autour des zones agricoles (par exemple en développant des « quartiers bio » où habitants pourraient s'approvisionner auprès de producteurs voisins).

Enfin, le souhait de limiter l'extension urbaine sur les terres agricoles est une remarque récurrente, tant à travers le cycle de rencontres citoyennes que dans les canaux d'expression écrite. Il s'agit de garder une cohérence des activités à l'échelle métropolitaine.

Aujourd'hui, le zonage du PLU comprend les zones « A » (agricoles), assorties de règles spécifiques relatives à la construction. Les citoyens s'étant exprimés souhaitent avoir la possibilité d'extraire les habitations de ce zonage. De manière générale, il ressort le besoin d'avoir un PLU facilitant la transformation et l'adaptation des biens agricoles en habitations.

Il a aussi été soulevé la problématique des bâtiments agricoles dégradés qui doivent être reconnus au sein du PLU pour leur intérêt architectural.

#### ► **Aménagement paysager de la métropole**

Un constat fort ressort de la phase de concertation préalable : le besoin d'avoir plus d'espaces verts et que ces derniers soient plus qualitatifs (par la création d'un label métropolitain, le développement de promenades ou encore de jardins partagés par exemple). Il est souhaité que le règlement soit plus restrictif dans les prescriptions, en intégrant des zones de protection règlementaires, des centres commerciaux plus « verts » ou encore des règles permettant la réduction des ordures.

Les citoyens s'interrogent sur la possibilité d'allouer un nouvel usage pour les terrains en jachère, terrains de transition ou franges, tels que des parcs ou des jardins participatif. La création d'espaces de partage à usage multiple a été sollicité à plusieurs reprises et ce, sur l'ensemble de la métropole. L'urbanisme transitoire est aussi évoqué : permettre l'occupation temporaire des sols.

Au-delà de la présence du végétal et d'espaces verts, il s'agit pour les métropolitains de pouvoir mieux harmoniser et équilibrer la continuité entre villes et villages, entre le rural et l'urbain à l'échelle de la métropole. Ce dernier point est dans la continuité des remarques formulées dans la thématique « Environnement et transition énergétique ».

### ► **Densification et action sur l'étalement urbain**

Dans l'esprit des remarques formulées au niveau de l'aménagement urbain, les contributions vont dans le sens d'un aménagement favorisant la régénération et la densification de la métropole au lieu de son étalement.

Pour cela, les citoyens souhaitent que le PLU permette de mieux identifier le potentiel pour reconstruire (par exemple, cibler en priorité les dents creuses, terres agricoles et bâtiments non exploités, friches), tout en intégrant davantage la question environnementale. Parmi les propositions en lien avec ces contributions, la question d'une réglementation plus fine et plus ouverte quant aux activités envisageables sur les zones A et N est suggérée.

Parallèlement, les citoyens se sont exprimés en faveur d'un aménagement repensé qui permet de réduire les déplacements, notamment entre les différentes zones de production de la métropole.

Logiquement, de nombreuses contributions multiples alimentent à la fois cette sous-thématique ainsi que celle de la réhabilitation des édifices non exploités/utilisés et pouvant permettre de conjuguer projets d'aménagement avec réduction de l'étalement urbain, dans un esprit de mixité fonctionnelle. De manière complémentaire, les citoyens attendent des aménageurs des efforts d'inventivité et d'innovation, pour une densité facile à vivre.

La question de la densité en termes de hauteur fait quant à elle débat. En effet si certains contributeurs expriment la nécessité de limiter la hauteur des constructions à « des niveaux humains », d'autres soulignent la nécessité d'admettre la notion de verticalité en zone urbaine, en harmonie avec l'existant.

### ► **Rénovation urbaine et réhabilitation**

La sous-thématique « rénovation urbaine et réhabilitation » fait grandement échos aux contributions formulées dans les sous-thématiques « Densification et action sur l'étalement urbain » et « projet agricole ». Il est ainsi constaté que le développement des voiries pourrait se faire sur des voiries aujourd'hui considérées comme secondaires au lieu de construire sur des terrains inoccupés. De même, le découpage entre les zones A et U doit être revu, toujours dans l'esprit d'offrir la possibilité de créer des logements.

Selon les remarques émises, les projets de réhabilitation doivent intégrer la question de la qualité architecturale, notamment à l'échelle des zones commerciales et industrielles.

La question de la réhabilitation des friches a fait régulièrement débat entre les citoyens. Si ces derniers les ont unanimement identifiées comme des « niches » à exploiter en priorité pour développer logements, activités économiques ou encore espaces publics partagés et/ou naturels, la problématique de la pollution des sols reste un frein et un point de vigilance important à ce jour.



## SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS TERRITORIALES:

La protection et le maintien des terres agricoles sont unanimement souhaités (dans le cadre où les bâtiments à vocation agricoles peuvent facilement être reconvertis en habitation, en étant sortie de la zone A par exemple), il en va de même quant à la réhabilitation des friches.

Identifiées sur l'ensemble des territoires, leur réhabilitation et l'usage qui peut en être fait varie toutefois d'un territoire à un autre. Ainsi, si les propositions de la **Couronne Nord**, de la **Couronne Sud** et du territoire **Roubaisien** favorisent la réhabilitation des friches en vue de projet de logement, bureaux/commerces ou d'espace verts urbains, les avis issus des territoires **Tourquennois** et de l'**Est** favorisent davantage l'accueil de structures à vocation sociales ou lieux privilégiant la convivialité.

Si la densification est favorisée par rapport à l'étalement urbain, elle peut prendre différentes formes selon les territoires, à l'instar de la **Couronne Nord** pour laquelle est notamment remarquée une proposition visant à développer une intensification douce sur Saint André. Elle prend également la forme d'une urbanisation des abords des axes de transport comme c'est le cas dans la **Couronne Sud** ou encore de la densification des centre-villes devant endiguer la désertification observée par les habitants dans certaines villes du secteur **Roubaisien**, voire une meilleure optimisation du foncier comme c'est le cas sur le territoire de la **Lys** ou des **Weppes**.

Les objectifs et méthodes de densification sont donc à concevoir en lien avec l'environnement et les besoins du territoire concerné.

Enfin, sur le territoire **Lillois**, les contributions relatives à cette thématique portent en grande partie sur les futurs grands projets d'aménagement à venir (friche St Sauveur, tour rue de Mme de Staël à Lille, aménagement du Port de Lille) où les participants militent pour un aménagement favorisant la nature en ville et « rationnel ». Egalement présente sur la thématique du développement économique, l'implantation de commerces auprès de zones denses en logement est vivement sollicitée et considérée comme à mieux intégrer en amont des futurs projets de construction et de réhabilitation de logements.



## TRADUCTION DANS LE PROJET PLU2

Les français sont de plus en plus attentifs à la qualité de l'environnement dans lequel ils évoluent et de la nécessité de développer un aménagement du territoire durable. Etant composé quasiment à part égale de terres agricoles et artificialisées et comptant de nombreuses friches liées au passé industriel du territoire, les métropolitains sont particulièrement sensibles aux problématiques de la consommation foncière et du renouvellement urbain. Aussi, à l'occasion de la concertation menée tout au long du PLU, ils se sont exprimés en faveur de la préservation des terres agricoles et à la diversification de l'activité agricole, de l'augmentation des espaces verts, de l'amélioration de la qualité des entrées de ville et des espaces de transition entre la ville et la campagne. Ils portent une attention particulière à la reconstruction de la ville sur elle-même à la fois pour réduire les friches urbaines et améliorer la qualité urbaine, mais également pour modérer la consommation des espaces agricoles et naturels.

Le PLU, en tant qu'outil dédié à l'aménagement, porte une ambition particulière sur la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et sur un aménagement du territoire plus vertueux, à travers une politique ambitieuse en matière de renouvellement urbain et de reconquête des friches urbaines.

Le PADD traduit cette ambition en favorisant l'émergence du projet agricole du territoire et en soutenant un développement urbain optimisé limitant la consommation foncière et l'étalement urbain. La mobilisation du renouvellement urbain est favorisée et le développement des zones d'extension maîtrisé. Afin d'optimiser l'usage du foncier, le PADD retient des orientations en faveur d'une densification contextualisée et tenant compte de la morphologie urbaine. Il fixe également des orientations d'aménagement permettant d'affirmer le rôle structurant de l'armature agricole et naturelle, en visant la reconquête des entrées de ville et de village et le traitement qualitatif des franges entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels.

De nombreux dispositifs mis en œuvre dans le PLU participent à atteindre les ambitions affichées dans le PADD. Deux outils méritent en particulier d'être cités :

- Le compte foncier. Cet outil défini dans le SCoT et décliné dans le PLU vise à réduire l'étalement urbain en définissant une enveloppe foncière maximale, à consommer en extension et en renouvellement urbain, par vocation et par territoire sur la durée de vie du PLU. Afin de garantir la pérennité des exploitations agricoles sur le territoire, la Métropole Européenne de Lille a analysé les incidences des sites en extension sur les exploitations agricoles existantes afin de minorer les impacts du développement urbain sur la profession agricole.
- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique sur l'aménagement qui fixe des objectifs et des orientations particulières en matière de traitement des entrées d'agglomération, de ville et de village (qualité urbaine, traitement paysager, qualité architecturale...), des franges urbaines et rurales (transition progressive entre ville et campagne par un traitement urbain et paysager adapté, qualité des frontages et du traitement des limites sur les voies publiques, entre les unités foncières, ou encore des abords des cours d'eau,...).

---

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---



### SYNTHÈSE DES REMARQUES À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE :

Les contributions émises à l'échelle de la thématique du développement économique portent sur trois items, exprimés à plusieurs reprises tout au long de la phase de concertation préalable.

La question de l'articulation et de l'équilibre entre les différents pôles économiques, notamment des pôles de compétitivité, amène une expression demandant une vision à l'échelle de la métropole et donc une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire, mais également entre les zones périphériques et les centres villes.

De même, la question des entrées de ville soulève des remarques relatives à la limitation de l'espace des zones commerciales et d'activités d'entrée de ville tout comme au développement de la mixité des fonctions économiques au sein de ces zones.

Enfin, les nouvelles formes de travail (télétravail, décalage des horaires) entraînent des nouveaux besoins en matière d'aménagement (à l'instar du développement des espaces de co-working), exprimés par les contributeurs.

#### ► Production alimentaire et agriculture

Sous-thématiques proches de celle du « projet agricole », la production alimentaire et l'agriculture connaissent un renouveau tant dans la production que dans la consommation qui se répercute dans les besoins exprimés par les contributeurs en matière d'urbanisme.

Ainsi, l'aménagement de zones visant à de nouveaux modes de distribution pour les exploitants est sollicité : points de vente, points relais, magasins collectifs font partie des formes à développer sur la métropole.

Cette évolution se mesure également dans les modes de productions, où les métropolitains demandent le développement de l'agriculture urbaine et de la permaculture, qui pourraient être favorisés par le règlement du PLU par des pourcentages, définis selon le seuil de pollution des sols. Accompagnées d'une sensibilisation à la consommation locale, ces demandes visent à stabiliser tant la production alimentaire de la métropole que les emplois qui y sont liés.

Si le maintien des zones agricoles est fortement voulu, ce souhait est complété par une demande de diversification des exploitations, dans un esprit de complémentarité entre ces dernières. En ce sens, un inventaire agricole comme la création d'un type de zonage « Agricole biologique » sont des outils dont le développement pourraient favoriser les choix en matière de nouveaux projets.

## ► Commerce

Tout au long de la phase de concertation préalable, les demandes relatives au commerce de proximité ont été importantes, quelle que soit la thématique abordée : qualité du cadre de vie, développement économique, mixité fonctionnelle des zones résidentielles, etc. L'identification des besoins réels du territoire (sous la forme d'un diagnostic) est un élément qui permettrait de limiter l'implantation de commerces identiques dans le même quartier. Il est ainsi proposé que le règlement du PLU réglemente l'implantation des commerces à l'échelle des quartiers.

Le maintien et le développement du commerce de proximité est un élément important, à articuler essentiellement avec les zones résidentielles. En termes d'aménagement, les avis pointent la pertinence des rez-de-chaussée commerciaux, encourageables notamment grâce à des loyers encadrés. Le PLU est ainsi sollicité pour le développement de linéaires commerciaux, pour lesquels les citoyens proposent des règles d'implantation allégées ou encore par le biais de zonages réservés, de règles à poser aux futurs aménageurs. Ces demandes sont complémentaires de demandes visant à limiter l'expansion des centres commerciaux périphériques en faveur d'une implantation en centre-ville. Cette dernière tendance est à prendre avec précaution car générant des avis débattus.

Les remarques des citoyens soulignent également la nécessité de développer le commerce de proximité dans les zones d'activités, par le biais d'espace de restauration par exemple. Ces réflexions marquent une tendance qui, complémentirement à l'articulation des commerces de proximité avec les zones résidentielles, sollicite des aménageurs l'implantation de commerces de proximité et de restauration près des zones économiques et d'emploi.

À l'instar de la sous-thématique « Production alimentaire et agriculture », les nouveaux modes de consommation intègrent également la dimension de la proximité. Les avis font remonter le besoin d'opérations d'aménagement intégrant ces nouveaux usages : boutiques éphémères, showrooms liés à la vente en ligne, points de retrait/ livraison, drives.

## ► Accès à l'emploi

Les remarques et avis de la population en lien avec l'accès à l'emploi dans le cadre de l'élaboration du futur PLU portent sur plusieurs aspects.

En premier lieu, l'aménagement futur de la métropole doit favoriser l'emploi par la mobilité et l'accessibilité de la métropole, mais aussi par l'implantation de commerces et d'entreprises, notamment dans les quartiers prioritaires mais aussi les communes rurales, et ce afin d'éviter la concentration de l'emploi sur le cœur de métropole. Dans la continuité, l'aménagement de la métropole doit être conçu comme un levier pour développer les emplois aidés ainsi que les contrats d'apprentissage, idéalement dans les filières de construction durable ou environnementale.

Réel levier dans la recherche d'emploi, le développement du numérique doit être poursuivi à l'échelle du territoire, mais aussi mobilisé à travers la création de nouveaux supports d'information et de communication. Il est à noter que la question du développement de l'offre numérique sur le territoire passe aussi bien par une amélioration de l'accès au haut-débit dans les secteurs périphériques que par la promotion d'un réseau wi-fi gratuit dans les bâtiments publics de la métropole.

## ► Durabilité du développement économique

La préoccupation environnementale présente dans les autres thématiques trouve également écho dans les avis et remarques formulés par le grand public concernant le développement économique.

En premier lieu, la gestion durable des aménagements économiques est fortement plébiscitée : gestion des eaux pluviales, économie d'énergie, tri sélectif ou encore économie circulaire font partie des éléments pour lesquels les aménagements doivent s'accompagner d'une sensibilisation importante.

Les citoyens préconisent par ailleurs une meilleure mutualisation du foncier et du stationnement dans l'implantation des zones économiques.



### SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS TERRITORIALES:

Les besoins en commerces de proximité sont unanimement soulignés à l'échelle de la métropole et ce, par l'ensemble des propositions métropolitaines comme territoriales. Toutefois, il est à noter que dans de nombreux secteurs, ces contributions se font dans l'esprit d'une emprise foncière raisonnée, favorisant d'avantage un meilleur usage des cellules commerciales vides. Il en va de même du développement du maraîchage, notamment biologique, sur l'ensemble des territoires à l'image de la demande d'implantation maraîchère sur Ville-neuve d'Ascq qui a fait l'objet d'un soutien important, par le biais de l'outil Carticipe.

Ces contributions sont complétées par plusieurs remarques visant à développer une forme diversifiée d'agriculture urbaine (agriculture verticale, agriculture hors-sol, etc.).

Si le développement de nombre de commerces de proximité est prépondérant, les contributions font également du souhait de diversité et de qualité de ces derniers, comme c'est le cas sur le territoire **Lillois**, où sont proposées dans ce sens plusieurs propositions, tels qu'un marché de nuit sur les bords de la Deûle ou encore la réservation systématique de rez-de-chaussée commerciaux.

Si globalement, les zones commerciales ne sont pas ou peu plébiscitées, certains territoires font état d'une demande particulière de développement, à l'instar des territoires de la **Lys** ou encore le territoire de l'**Est**. Pour ce dernier, on note une demande plus faible en commerce de proximité, s'axant d'avantage sur la dimension paysagère des zones d'activités économiques (Z.A.E.) ou encore l'optimisation de ces dernières.

De manière unanime, les contributions territoriales relatives au numérique sollicitent un meilleur accès au haut débit (ADSL/fibre optique). Ces demandes sont particulièrement importantes pour les territoires de la **Couronne Nord** et des **Weppes**. Elles complètent les demandes en lien avec l'installation de bornes wi-fi gratuites, particulièrement citées sur le territoire **Lillois** ou **Roubaisien**.

A noter également sur le territoire **Tourquennois** et **Lillois**, une attention particulière à la réhabilitation d'anciens bâtiments en vue de la création d'espace dédiés à l'économie circulaire (ateliers de réparation, points de collecte pour biens usagés, etc.) ou biologique (un marché 100% bio par exemple).



## TRADUCTION DANS LE PROJET PLU2

L'intérêt porté au développement économique sur le territoire par les citoyens est important.

La thématique du développement économique a été abordée tout au long de la concertation de manière globale : l'accueil d'entreprises, l'accessibilité aux emplois, la qualité des aménagements économiques, la mixité des fonctions urbaines, les nouveaux modes de consommation et de travail.

Aussi, les principales remarques formulées ont trait à la diversification de l'activité agricole et aux nouveaux modes de consommation favorisant les filières locales, à l'augmentation des services et commerces de proximité non seulement dans les milieux urbains résidentiels et mixtes mais également dans les parcs économiques, à l'articulation entre les offres d'emploi et la desserte en transport, le développement de l'offre numérique, le rééquilibrage de l'offre économique ou encore à l'aménagement durable des parcs d'activités.

Le PLU, en tant qu'outil dédié à l'aménagement, porte une ambition particulière sur l'attractivité économique du territoire, le rééquilibrage de l'offre économique et l'amélioration de la qualité des parcs d'activités à l'échelle de la métropole. Il prend en compte les remarques émises par la société civile tout au long de son élaboration.

Le PADD traduit ces ambitions notamment à travers l'orientation générale de créer les conditions du développement des entreprises et de l'emploi. Il détermine des orientations permettant de réinventer la ville économique en favorisant un aménagement des parcs mieux connectés à la ville, en faisant la promotion d'un aménagement économique durable et attractif et en appuyant les initiatives en faveur de la « métropole productive » pour ré-introduire l'industrie dans la ville. La mixité fonctionnelle est également soutenue sur l'ensemble du territoire en tenant compte toutefois, de l'armature et des morphologies urbaines et en garantissant la compatibilité des usages. L'objectif est également de développer l'activité économique dans les territoires en relégation. Le PADD fixe également à travers son ambition d'attractivité et de rayonnement de favoriser l'émergence du projet agricole de territoire en soutenant notamment la diversification agricole et le développement d'espaces agricoles dans le tissu urbain et de construire la métropole intelligente de demain en développant le numérique et ses usages.

De nombreux dispositifs mis en œuvre dans le PLU participent à atteindre les ambitions affichées dans le PADD. Outre les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques, le PLU identifie au sein de son plan de zonage des zones à vocation économique et agricole et détermine des dispositions réglementaires à même de répondre aux objectifs de diversification agricole, de mixité et de répondre aux besoins des entreprises. Les dispositions réglementaires dans les zones à vocations économiques visent également à améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des sites.

Enfin, le PLU intègre une armature commerciale visant à promouvoir une offre commerciale équilibrée et de qualité sur l'ensemble du territoire, renforçant l'importance accordée au maintien et au développement du commerce de proximité à travers le Plan d'action commerce métropolitain<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Plan d'actions commerce métropolitain 2016-2020

---

## **ANNEXES**

---

- VISUELS «CONCERTATION PLU2 »:
  - INSERTION PRESSE
  - ARTICLES PÉDAGOGIQUES
  - REPRISES PRESSE
  - COMMUNIQUES DE PRESSE
  - NEWSLETTER DE LA CONCERTATION PLU2
  - EXEMPLES DE COMMUNICATION «RESEAUX SOCIAUX»
  - FLYER ET AFFICHE
  - EXPOSITION PÉDAGOGIQUE
  
- DÉCOUPAGE UTILISÉ POUR LE TRAITEMENT TERRITORIAL

Insertion du 3/11/2016

## « Dans le nom » et le langage, au Théâtre du Nord

**LILLE.** Elle fut l'une des élèves de cette brillante deuxième promotion de l'EPSAD, aujourd'hui comédienne, auteure, metteuse en scène, membre du collectif d'artistes du Théâtre du Nord pour 2017-2018. Tête bien faite, tête bien pleine, Tiphaine Raffier vient recréer à Lille cette semaine *Dans le nom*, pièce née en 2014 lors du festival Prémices.

« Dès le départ, je voulais parler de l'agriculture, qui à mes yeux représente la bipolarité du monde, entre l'archaïsme et la technologie, la carte et le territoire. » Idée, « nécessité » même, qui a croisé des images de Raymond Depardon, Bruno Dumont, et surtout les écrits de l'ethnologue Jeanne Favret-Saada, « qui a étudié les processus de sorcellerie paysanne ». Elle y a vu « une voie, une forme, quelque chose du thriller : pour comprendre, il faut se laisser embarquer ».

### PROJECTION DE TEXTES

Sur scène, six comédiens, un plateau nu, un écran. Ce qui meut Tiphaine Raffier, c'est « raconter des histoires et être dans une esthétique ultra contemporaine ». La projection de textes n'a ici rien d'accessoire : « Je m'en sers comme d'une narration à proprement parler, au premier degré. C'est la puissance de la littérature : avoir un rapport direct au cerveau du spectateur. » Au-delà de son thème, *Dans le nom* parle avant tout du langage, de ce qu'il fait sur les corps et sur la vie réelle : « J'ai pris conscience que le verbe pouvait blesser, tuer, ou sauver quelqu'un. » À la campagne comme dans toute société. ■ C. P.

PHOTO PATRICK DELECROIX

Du 3 au 10 novembre (les jeudi et samedi à 19 h, les vendredi, mardi et mercredi à 20 h, le dimanche à 16 h) au Théâtre du Nord, place du Général-de-Gaulle. 27 à 7 €. Tél. : 03 20 14 24 24. Le texte est édité aux éd. La Fontaine. Autour de la pièce : ce soir, à 20 h, au Métropole, projection du film « Il a plu sur le grand paysage » de Jean-Jacques Andrien.



### AGENDA DU JOUR

#### FESTIVAL

**Mon film.** Festival de cinéma organisé par la Film(e) Équipe, jusqu'à dimanche. Le principe : les habitants programment et diffusent leur film préféré chez eux. Pour assister à la projection, s'inscrire sur internet : monfilmsite.wordpress.com. Le rendez-vous est donné dans un bar à l'heure de la séance. Dans le quartier de Wazemmes, Lille. Participation libre. Tél. : 07 77 28 99 45.

#### MUSIQUES ACTUELLES

**Vincent Peirani & Michael Wolny.** Le pianiste Michael Wolny est considéré comme le chef de file de la jeune scène allemande de jazz. Virtuose romantique et lyrique, maître dans l'art de l'impro, Michael Wolny est déjà comparé par la presse aux plus grands : Herbie Hancock, Keith Jarrett, Brad Mehldau... À 20 h 30, à l'Hospice d'Havré, 100, rue de Tournai, Tourcoing. 15/12/5 €. Tél. : 03 59 63 43 63.

**plu<sub>2</sub>**  
plan local  
d'urbanisme

**“ ENSEMBLE  
DESSINONS L'AVENIR  
DE LA MÉTROPOLE ”**

La Métropole Européenne de Lille  
révise son **Plan Local d'Urbanisme**.  
Vous souhaitez y contribuer ?

**PARTICIPEZ !**

- Proposez, débattiez et partagez sur **Carticipe**.
- Recevez toutes les informations en vous inscrivant à la newsletter.
- Rejoignez-nous à la **réunion publique du 9 novembre à 18h30** au siège de la MEL, 1 rue du Ballon à Lille.

**MEL**  
MÉTROPOLÉ  
EUROPÉENNE DE LILLE

[www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)  
ou par mail : [plu2@lillemetropole.fr](mailto:plu2@lillemetropole.fr)

## La ministre de la Culture aujourd'hui à Lille



**LILLE.** Passage au Tripostal avec Martine Aubry, prise de parole au Théâtre du Nord; un programme copieux attend cet après-midi Audrey Azoulay. De retour d'une courte visite au Liban, la ministre de la Culture doit notamment signer une convention entre l'État et Lille3000 avant de s'entretenir au centre dramatique national avec quelques-uns des acteurs du monde du spectacle vivant. On sait que sur le bureau de la ministre figure également un projet de labellisation « Opéra national de Lille » fort attendu mais qui se heurte à ce jour à de stricts critères et un cahier des charges auxquels la maison dirigée par Caroline Sonrier ne peut complètement répondre (parmi lesquels avoir un orchestre, un ballet et un chœur en permanence). ■ J.-M. D. PHOTO ARCHIVES AFP

## L'Eurométropole en tournée sur les planches

**EUROMÉTROPOLE.** L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, que dirige Loïc Delhuvenne (notre photo), veut se rapprocher des citoyens. Elle lance un appel à projets en s'appuyant sur une de ses réussites, le Next Festival de théâtre. L'Eurométropole donne la parole aux start-up, scientifiques, étudiants, développeurs, citoyens créatifs... issus de son territoire. Les personnes intéressées doivent s'inscrire sur le site [www.nextfestival.eu](http://www.nextfestival.eu), à la rubrique « Hack the Eurometropolis ». Les porteurs de projets retenus bénéficieront d'un temps de parole (10 mn) devant un public sélectionné. Et leur projet sera mis en ligne sur une plateforme dédiée. Envie de faire bouger les lignes ? ■ F. B.

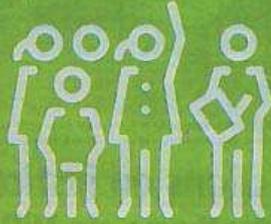
Renseignements : [yoann.waroquier@nextfestival.eu](mailto:yoann.waroquier@nextfestival.eu) avant le 7 novembre.





plan local d'urbanisme

“ **ENSEMBLE**  
DESSINONS L'AVENIR  
DE LA MÉTROPOLE ”



La Métropole Européenne de Lille révisé son Plan Local d'Urbanisme. Vous souhaitez y contribuer ?

## PARTICIPEZ !

- Proposez, débattiez et partagez sur Carticipo.
- Recevez toutes les informations en vous inscrivant à la newsletter.
- Rejoignez-nous à la réunion publique du 9 novembre à 18h30 au siège de la MEL, 1 rue du Ballon à Lille.

[www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)  
ou par mail :  
[plu2@lillemetropole.fr](mailto:plu2@lillemetropole.fr)



**MEL**  
MÉTROPOLE  
EUROPÉENNE DE LILLE

## Faillie temporelle ? Le conseil municipal vote bientôt son budget... 2014

**HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN.** La commune d'Hallennes-lez-Haubourdin accueille chaque année les Hallennais, célèbre salon des littératures fantastiques. Les faillies spatio-temporelles, ici, au conseil. Mais celle-ci, qui va conduire le conseil municipal à débattre du budget municipal de 2014, André Pau, le maire, s'en serait bien passé. À la suite de seize requêtes introduites par une conseillère municipale d'opposition (Véronique Genelle, épouse de l'ancien maire Patrick Ge-



André Pau a convoqué son conseil municipal ce mercredi pour débattre des orientations que devra prendre son budget... 2014 | BRUNO TRIGALET

nelle), vitant toutes les délibérations prises lors de la séance du 10 avril 2014, le tribunal administratif a annulé, pour des raisons de formalisme réglementaire, trois décisions prises ce jour-là. En 2014, André Pau, maire sortant, avait décidé de ne pas voter le budget primitif avant l'élection municipale. Une position qui peut se comprendre aisément bien que, dans d'autres communes, on ne tienne pas nécessairement le même raisonnement. Ce n'est donc qu'après sa

**“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ ”**

LE PROJET AGRICOLE ET FONCIER DU PLU2 PARTICIPEZ !

RÉUNION PUBLIQUE  
Mercredi 14 décembre de 18 h 30 à 20 h 30  
Foyer rural d'Ennetières-en-Weppes

[www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)  
<http://ecartipce.lillemetropole.fr>  
[plu2@lillemetropole.fr](http://plu2@lillemetropole.fr)

MEL  
MÉTROPOLÉ  
LILLE

## Avant la remise à plat, Keolis joue la carte de la maîtrise et du savoir-faire « maison »

**1 MAÎTRISE.** Les metros automatisés sans conducteur combleront la congestion des grandes métropoles (60% d'augmentation de la population urbaine dans le monde d'ici à 2050). Ils sont présentés comme plus économes en énergie, en coûts de maintenance. S'usent moins rapidement grâce à une conduite plus régulière, profitent de systèmes intelligents... Un critère sur lequel Keolis s'affiche comme le « leader mondial ». « Nous sommes les seuls, avec Sncv, à disposer d'une expérience au-delà du national ». La se trouve le cœur de l'argumentaire du groupe qui, pour peçonner sa maîtrise, ajoute : « Lille démontre le savoir du monde avec un intervalle de temps qui peut être réduit à 66 secondes entre deux rames ». Mais les metros automatisés sans conducteur ne constituent qu'une petite partie de la réalité. Sur 157 réseaux dans le monde, une quarantaine détiennent un métro automatique.

**2 MAISON.** Keolis joue, et de longue date, à domicile. La visite du garage-atelier de Dren se devait d'illustrer non seulement l'expertise unique, de la maintenance... du matériel roulant à l'exploitation de Tamsil, mais égale-



Le PC de Lille-Europ, conçu du dispositif de Trans

**“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ ”**

LE PROJET AGRICOLE ET FONCIER DU PLU2 PARTICIPEZ !

RÉUNION PUBLIQUE  
Mercredi 14 décembre de 18 h 30 à 20 h 30  
Foyer rural d'Ennetières-en-Weppes

[www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)  
<http://ecartipce.lillemetropole.fr>  
[plu2@lillemetropole.fr](http://plu2@lillemetropole.fr)

MEL  
MÉTROPOLÉ  
LILLE

## 18 Métropole lilloise

### Les Happy Days des enfants : on rejoue citizen kids à l'opéra

**LILLE.** Née en 2004, l'opération Happy Days poursuit son développement sans pour autant abandonner de chemin. Comme il le fait tous les ans, l'opéra joue donc à nouveau ce week-end sa partition en ouvrant toutes grandes ses portes aux enfants et à leurs parents. Le millésime des animations est assorti cette saison par la Zona Compagnie avec la complexité des parterres européens du réseau Big Bang. Et ce dérivé.

Au rayon des animations, un jeu de piste à travers tout le bâtiment mené par des enfants pour les enfants. « Ce sont des élèves de CM1 et de CM2 de l'école Lucie-Aubry de Capinghem qui obtiennent l'accrédit et se chargent d'inviter les plus petits, explique une coordinatrice de l'opéra. Ils ont vu la plupart des spectacles à Bruxelles et peuvent donc en parler en connaissance de cause. » Ces petits ambassadeurs seront à nouveau sur le terrain des informations ce dimanche.

petits à l'évocation d'un fantôme ou de petits rats rencontrés au détour d'une légende ou d'une mystérieuse courtoisie... ■ P. L.

Ce dimanche de 11h à 17h à l'opéra, place de Théâtre. Avec libre accès pour les spectateurs dans le nombre de places est limité et qui coule à 1€.



Cet automne, ce sont des élèves de l'école Lucie-Aubry de Capinghem qui sont les ambassadeurs de Happy Days. Ici tout avec le sourire. PHOTO RENÉE JAVES

**“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ ”**

LE PROJET AGRICOLE ET FONCIER DU PLU2 PARTICIPEZ !

RÉUNION PUBLIQUE  
Mercredi 14 décembre de 18 h 30 à 20 h 30  
Foyer rural d'Ennetières-en-Weppes

[www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)  
<http://ecartipce.lillemetropole.fr>  
[plu2@lillemetropole.fr](http://plu2@lillemetropole.fr)

MEL  
MÉTROPOLÉ  
LILLE



# « Danse avec les stars » : Laurent Maistret vainqueur de la première lilloise

Autant l'avouer tout de suite, avant d'aller au Zénith hier, on n'avait qu'une vague idée de ce que pouvait être Danse avec les stars. Deux heures et demie plus tard, on savait... Verdict mitigé.

PAR CORINNE HAZARD  
maistret@ledevoir.fr

**LILLE.** On se voit de suite. Prenez le regard qui balaye les visages ébahis des jurés. Les danseuses qui viennent pointer le nez au-dessus des loges. Le spectacle. On est sur pied à la fois, les loges sont au même niveau mais on est en train de monter. Et, bien sûr, les danseurs professionnels qui se font remarquer par leur maîtrise de l'accompagnement musical. Du live, rien que du live et une notation spéciale pour les deux chanteurs.



Deux heures et demie, cinq fois, deux danseurs... Même l'air aspiré! À 15 h, mercredi soir.

seigneur, magicien, souffleur, incroyable, dynamite, Kerouac, étonnant, rigolo... Les mots pleuvent, notamment sur le couple qui propose un duo chorégraphié et chanté par Jacques Maistre pour un 15e anniversaire à l'École des Stars. Mais les danseurs et les talents

« Génial, tonique, magnifique, incroyable... On aurait pu remplir un dico des synonymes.

étaient tellement de haut niveau que, finalement, on n'a pas eu le temps d'être dans les loges. Les mots pleuvent, notamment sur le couple qui propose un duo chorégraphié et chanté par Jacques Maistre pour un 15e anniversaire à l'École des Stars. Mais les danseurs et les talents

### TROIS QUESTIONS À...

Antoine Deschamps, responsable de l'unité de pédiatrie et d'allergologie pédiatrique à l'hôpital Jeanne de Haes (CHRU)

### « Il faut limiter un maximum l'exposition »

Le pédiatre en pédiatrie observe une nette augmentation des maladies respiratoires, notamment chez les enfants.



« On se pose-t-il quand un enfant a une infection virale ou bactérienne? »  
« Lorsque nous pratiquons une activité physique, nous augmentons notre ventilation, et donc le nombre de litres d'air qui entrent dans les poumons. Air pur... ou pollué. Les enfants sont plus sensibles à la pollution de l'air et, en Haute-Normandie, nous sommes particulièrement touchés parce que la région est traversée par 2 ou 3 axes routiers majeurs et de l'industrie locale. Pour les écoles situées près des grands axes, l'exposition au brouillard est importante, et ce n'est pas à la fois de manière de développer une maladie respiratoire... »

En vingt ans, les diagnostics, mais avec souvent une hausse de problèmes respiratoires chez les enfants...  
« On constate une augmentation très brève de leurs maladies respiratoires, notamment allergiques. Par exemple, on voit beaucoup de rhinites allergiques pendant les périodes de pollution ou, pour ceux déjà atteints de maladies chroniques comme l'asthme, des manifestations de plus en plus sévères. On voit augmenter les crises les plus sévères d'asthme, notamment chez les enfants les plus jeunes. L'exposition à la pollution au quotidien fait perdre en expérience de vie, c'est génial... »

« Quel comportement faut-il adopter? »  
« Il faut limiter au maximum l'exposition et éviter de respirer et comprendre, que ça soit de la pollution (l'exposition au pollen) ou d'autres sources de pollution, mais la pollution, c'est un grand problème. Les particules fines, l'ozone d'été, l'aérosol... Les enfants de haute technologie. Les nouveaux comportements à adopter, ça commence tout doucement. C'est une précaution de protéger les enfants et d'être vigilant... »

**Union Canine Mouscronnoise**  
Présentant la 10<sup>ème</sup> EXPOSITION CANINE  
du 26 au 29 JANVIER 2017  
Centre Expo Mouscron

### Lille, seule grande ville de France où la délinquance recule dans les transports



Lille connaît les statistiques de la police pour le réseau français mais aussi de la SNCF. (MEL/ARND BRONKHORST)

**LILLE.** L'information a été diffusée le semaine dernière sur le site du ministère de l'Intérieur dans un rapport officiel sur le bilan 2015 de la sécurité, une partie est consacrée aux transports en commun. Une comparaison, par rapport à 2015, est effectuée entre les zones urbaines-centrales les plus touchées par les vols et les vols... « Il n'y a pas de distinction entre le type de transport... »

**ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ**  
HABITAT ET CADRE DE VIE  
RÉUNION PUBLIQUE  
Mercredi 8 février à partir de 18 h 30  
Salle Carnot à Armentières

**ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ**  
HABITAT ET CADRE DE VIE  
RÉUNION PUBLIQUE  
Mercredi 8 février à partir de 18 h 30  
Salle Carnot à Armentières  
www.lillemetropole.fr/plu  
http://ecarticlo.lillemetropole.fr  
plu2@lillemetropole.fr

**ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ**  
HABITAT ET CADRE DE VIE  
RÉUNION PUBLIQUE  
Mercredi 8 février à partir de 18 h 30  
Salle Carnot à Armentières  
www.lillemetropole.fr/plu  
http://ecarticlo.lillemetropole.fr  
plu2@lillemetropole.fr

## Grand chelem pour Benoît Hamon dans tous les quartiers lillois

Benoît Hamon n'a pas eu tort d'organiser son dernier meeting de campagne à Lille. Plus de 78 % des électeurs s'étant déplacés ont glissé son bulletin dans l'urne. Lille, la ville massivement anti-Valls?

PAR CORINNE HAZARD  
maistret@ledevoir.fr

**LILLE.** Malgré une météo pas toujours favorable, Benoît Hamon a obtenu un grand chelem dans tous les quartiers lillois. Plus de 78 % des électeurs s'étant déplacés ont glissé son bulletin dans l'urne. Lille, la ville massivement anti-Valls?

de Benoît Hamon. Il n'y a pas eu de surprise. Benoît Hamon a obtenu un grand chelem dans tous les quartiers lillois. Plus de 78 % des électeurs s'étant déplacés ont glissé son bulletin dans l'urne. Lille, la ville massivement anti-Valls?



À Lille, le deuxième tour de la primaire de la gauche sera porté sur Benoît Hamon, mais sans la participation de 2011. (MEL/ARND BRONKHORST)

## Au second tour, Hellemmes reste à l'heure H

**HELLEMES.** La commune a décidé de ne pas placer Benoît Hamon en tête de la liste. Malgré l'absence de Benoît Hamon, les résultats du second tour ont montré que les électeurs hellemmes ont voté pour Benoît Hamon. Il n'y a pas eu de surprise. Benoît Hamon a obtenu un grand chelem dans tous les quartiers lillois. Plus de 78 % des électeurs s'étant déplacés ont glissé son bulletin dans l'urne. Lille, la ville massivement anti-Valls?

**ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ**  
HABITAT ET CADRE DE VIE  
RÉUNION PUBLIQUE  
Mercredi 8 février à partir de 18 h 30  
Salle Carnot à Armentières  
www.lillemetropole.fr/plu  
http://ecarticlo.lillemetropole.fr  
plu2@lillemetropole.fr

La villa Cavrois retrouve son train de vie le temps d'une pièce de théâtre



CHOUX. Quel meilleur décor pour une pièce de théâtre en ce lieu chargé de l'histoire et de la culture ? La métropole en a eu assez pour accueillir la pièce de théâtre de Robert Wilson...

NOR NUIT Lille. SOUS DES! TEMPUR - TRECA - EPEDA - LATTOPLEX. BONDUES. 03 20 37 63 76

Euralille ouvre la chasse aux Pokémon deuxième génération



Visuel logé en haut de vitres de la place centrale d'Euralille, la 10e édition de l'inauguration de la chasse aux Pokémon deuxième génération.

LILLE. Pokémon Go, c'est sûr, il y en a partout. Mais il n'y a pas de Pokémon Go à Lille. Pourquoi ?

Pourquoi organiser ce type de concours commercial ? En réalité, il s'agit d'un partenariat commercial entre The Pokémon Company International, Nintendo et l'Union européenne...

La Calabria, au bon goût de l'Italie

WATTELOS. Au cœur de WatteLOS, les locaux de commerce tentent de faire découvrir au public la cuisine de la région italienne de la Calabria...



Après 14 ans, Sylvain Pignatelli revient à WatteLOS à la tête de la Calabria, pour la célébrer (à J) avec ses amis et collègues.

ENSEMBLE DESSEINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ. RÉUNIONS PUBLIQUES ET EXPOSITION PÉDAGOGIQUE. Développement économique et commerce. Solidarités et Politique de la Ville.

ENSEMBLE DESSEINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ. RÉUNIONS PUBLIQUES ET EXPOSITION PÉDAGOGIQUE. Développement économique et commerce. Solidarités et Politique de la Ville.

Les Trois Mousquetaires, un festival de prouesses sur la scène du Zénith

Dumas n'aurait peut-être pas validé. Mais après tout, peu importe : hier soir, il n'était pas au Zénith. Nous, oui, avec quelque 2 400 autres spectateurs conquis par ces Trois Mousquetaires revisités.

PERFUMED POUZOS. met@lillemetropole.fr



Les Trois Mousquetaires, une histoire revisitée et simplifiée mais à condition sublimée. Hier soir au Zénith.

de l'ordre du XVIIe siècle. La prouesse est également physique tant de la part de la scénarisation que des acteurs protagonistes.

ON A AIMÉ Les dix à douze décors sur scène. Les personnages et l'histoire. ON A MOINS AIMÉ L'interprétation des acteurs.

ENSEMBLE DESSEINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ. RÉUNIONS PUBLIQUES ET EXPOSITION PÉDAGOGIQUE. Développement économique et commerce. Solidarités et Politique de la Ville.

Quand le théâtre s'empare des réseaux sociaux et du zapping émotionnel

Pour sa nouvelle création comme artiste associé à la Rose des vents, Antoine Lemaire met en scène une pièce du québécois Guillaume Corbiel sur les terrifiants dérives de pratiques contemporaines.

PER JOAN MARIA BAYONA. met@lillemetropole.fr



Antoine Lemaire se réveille avec sa création, et il y a quelque chose à la Rose des vents, mais c'est une autre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Antoine Lemaire est un acteur à multiples facettes. Il est poète, scénariste, dramaturge, metteur en scène.

ON A AIMÉ Les décors et les personnages. ON A MOINS AIMÉ L'interprétation des acteurs.

« Les personnages s'échangent des photos prises sur Facebook. De drapage, la soirée vire au cauchemar. »

ENSEMBLE DESSEINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ. RÉUNIONS PUBLIQUES ET EXPOSITION PÉDAGOGIQUE. Développement économique et commerce. Solidarités et Politique de la Ville.

# Six jours après leur arrivée, les gens du voyage ont été expulsés hier de Fives-Cail

Les caravanes installées depuis samedi sur le parking de la triche avaient été mises en demeure par le préfet jeudi. Le conciliateur départemental suggère des solutions pour prévenir les installations illicites.

PAR SYLVAIN BENOIST  
Illustration: J. B.

**FIVES.** Les choses n'ont pas évolué. Arrivés samedi, six ou sept personnes ont été expulsées du parking de la triche de Fives-Cail. Les gens du voyage ont été expulsés hier de Fives-Cail. Le conciliateur départemental suggère des solutions pour prévenir les installations illicites.



Le camping sur le parking, hier matin, quelques heures avant l'interdiction de la police.

salutaire dans la prison. Mais pour qu'il y ait plus de places d'emploi à cause des personnes qui se retrouvent sur le territoire de la métropole de Lille. Elles ont pu venir pour la période intermédiaire de novembre car ce sont pas encore toutes conformes à leurs obligations transposées dans le nouveau règlement d'insertion.

« Les terrains sont saturés. Que fait-on pour les gens du voyage qui n'ont pas de place ? Ils subissent les défaillances du système. »

« Répondre le problème de parking élargit à chaque fois le nombre de personnes. Pour Éliane Schmitt, la présidente de l'association de parents d'élèves, dans la métropole de Lille, il faut élargir le terrain de jeu. À l'heure de la mise en place du projet, à commencer par le parking de Lille. »

# Pour un tag à la gare Lille-Flandres, une militante « antipub » devant la justice

Marion B., 34 ans, était jugée hier pour dégradations après avoir tagué un slogan « antipub » sur un panneau publicitaire au sous-sol de la gare Lille-Flandre le 25 avril. Acte militant nécessaire ou infraction pénale ? Décision le 23 février.

PAR SYLVAIN BENOIST  
Illustration: J. B.



La Déclaration de culpabilité pour avoir tagué « Care à la pub » sur un panneau publicitaire, seule issue pour éviter le préjudice AGN, selon ses avocats.

« Entre chez moi à Hellemmes et la gare Lille-Flandres, il y a quarante-cinq panneaux publicitaires. »

# Surpris en pleine tournée des restos... la nuit

LILLE. Mercredi, vers 23 h 30, une patrouille de la Bce en surveillance sur le site de la gare Lille-Flandres a surpris en pleine tournée des restos... la nuit.



# Daubresse-Leprêtre, deux candidats pour une circonscription ?

4<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION. L'actualité électorale est pleine de surprises. Deux candidats pour une circonscription de Lille.



Sébastien Leprêtre, le maire de La Madeleine, candidat à la 4<sup>e</sup> circonscription, qui pourra être le candidat de la liste de la majorité.

**UNE PÉTITION CONTRE LES IMPÔTS ASSISTANTIELS.** Une pétition contre les impôts assistanciers...

**DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS UN ANCIEN CAFÉ.** Des logements sociaux dans un ancien café...

**10 000 VISITEURS, C'EST DÉJÀ BEAU.** 10 000 visiteurs, c'est déjà beau...

Advertisement for 'ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE 33' featuring 'MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS DANS LE PLU2' and 'RÉUNION PUBLIQUE ET EXPOSITION PÉDAGOGIQUE' on March 6th at Marquette-Lez-Lille.

**ARTHUR NOTEBART SAUVE SA STATION** Arthur Notebart, le maire de la commune de Lille...

**L'INTERVIEW QUI FAIT JASER** L'entretien avec le maire de Lille...

Advertisement for 'ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE 33' featuring 'MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS DANS LE PLU2' and 'RÉUNION PUBLIQUE ET EXPOSITION PÉDAGOGIQUE' on March 6th at Marquette-Lez-Lille.

Advertisement for 'NOUVEAU MOKKA X' by Opel, featuring a car and promotional text.

À NE PAS LOUPER

I MUVRINI CHANTE « INVICTA »

LILLE. Le célèbre groupe corse créé par Alain et Jean-François Bernardini à la fin des années 70, revient sur la scène lilloise pour présenter son dernier album, *Invicta*, avec la participation exceptionnelle des choristes du collège Salengro de Saint-Martin-Boulogne. Ce nouvel



opus célèbre les valeurs portées depuis toujours par le groupe : ouverture et tolérance. Chaque soir, dans l'énergie et la poésie, la force des voix

et la magie sonore de leur *corsican touch*, ils réinventent cet accord parfait entre unité qui rassemble et diversité qui enrichit.

Ce soir, à 20 h, au théâtre Sébastopol, place Sébastopol, 48/43 €. Tél. : 03 20 54 44 50.

DELPHINE DE VIGAN ET LA GRANDE SOPHIE DANS « L'UNE ET L'AUTRE »

SECLIN. L'une est romancière ; l'autre, chanteuse. Toutes les deux connaissent le succès. Et ont décidé de mettre en lumière leurs romans, leurs chansons. De narrer l'histoire d'une vie. La leur. Celle de beaucoup de gens, avec ses peines, ses joies. Ses étapes incontournables. Delphine de Vigan et la Grande Sophie s'offrent



une parenthèse enchantée à travers ce spectacle. Elles se livrent, dévoilent aussi leur amitié née il y a trois ans. Demain, à 20 h 30, à la salle des fêtes, 7, rue Jean-Jaurès. 15/12 €. Tél. : 03 20 62 94 43.

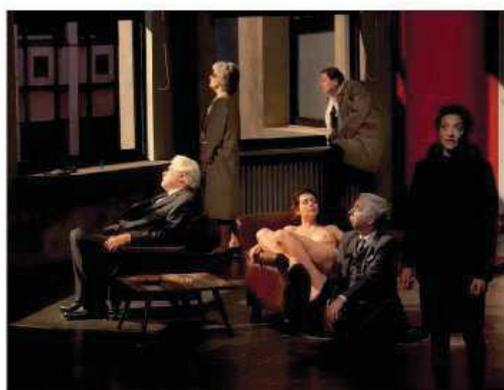
« Le Temps et la chambre », l'univers étrange et décalé de Botho Strauss

LILLE. Un vaste appartement, trois larges fenêtres sur une rue animée. Ils sont tous deux assis dans de profonds fauteuils-club. Long monologue de Julius (Jacques Weber) décrivant les passants et les passantes, notamment une jeune femme brune. Quelques instants plus tard, ladite passante, Marie Steuber (Georgia Scalliet, de la Comédie française) frappe à la porte. De son côté, Olaf

(Gilles Privat) demeure muet pendant un très long moment. Nous voilà dans l'univers étrange de Botho Strauss, dont s'empare Alain Françon dans cette production créée au Théâtre national de Strasbourg actuellement en tournée. Précipitez-vous au Théâtre du Nord pour découvrir ce texte tout en malices, truffé de portes d'entrée sur le récit, la narration et le temps, la vie au théâtre et ré-

ciproquement. Une unité de lieu prétexte et bien factice pour une multiplicité de scènes qui sont autant de mises en miroir, de mises en abyme (les protagonistes se regardent jouer jusqu'à interpellier les spectateurs), retours sur des séquences interrogées sur le mode « que se serait-il passé si la voyageuse avait attendu l'homme qui avait juste un peu de retard? ». Un peu d'uchronie, comme disent les historiens. On est certes aussi avec de magnifiques personnages féminins et des relations amoureuses, forcément orageuses – séquence absolument formidable sur le thème de Médée et l'hystérie féminine.

Au milieu de la pièce, dans les deux sens du terme, on bascule dans l'absurde, le non-sens – Beckett, Ionesco ne sont pas loin –, voire le boulevard. Les portes ne claquent pas – quoique –, les personnages ne sont plus forcément ce qu'on pense qu'ils étaient. Sauf Julius et Olaf, hilarants dans leur composition. Du théâtre magnifiquement intelligent servi par neuf grands et solides comédiens. ■ JEAN-MARIE DUHAMEL



Visuellement, un décor à la Edward Hopper. PHOTO MICHEL CORBOU

Jusqu'au 12 mars à 20 h (19 h jeudi 9, samedi 4 et 11, 16 h dimanche 5 et 12) au Théâtre du Nord (grande salle), place du Général-de-Gaulle. 27 à 7 €. Tél. : 03 20 14 24 24.

“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ”

RÉUNIONS PUBLIQUES ET EXPOSITION PÉDAGOGIQUE

Gestion et protection de la ressource en eau  
Mardi 21 mars à partir de 18 h 30  
Lille - Siège de la MEL (salon des réceptions)

Synthèse des réunions publiques PLU2  
Jeudi 23 mars à partir de 18 h 30  
Mons-en-Barœul - Salle Allende

THÉÂTRE DU NORD

[www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)

<http://jecarticipe.lillemetropole.fr>

[plu2@lillemetropole.fr](mailto:plu2@lillemetropole.fr)



# Pour décrocher le job, ils doivent passer par... un jeu d'énigmes

Être enfermé en équipe pendant une heure pour résoudre une énigme, c'est le principe des « escape games », qui fleurissent dans la métropole lilloise pour jouer en famille ou entre amis. Hier, pour attribuer des postes de conseillers commerciaux, Groupama a invité les candidats à jouer.

PAR ANNE-GAËLLE BESSE  
metro@lavoxdunord.fr

**LILLE.** Ils sont une petite dizaine, présélectionnés par un cabinet de recrutement qui a épluché une centaine de CV et mené des entretiens téléphoniques. Flora, Bénie, Thomas et Samir sont « des agents des services secrets américains qui doivent empêcher l'assassinat de Kennedy », les prévient en préambule Pierre-Camille Buffard, directeur du Get Out, où a lieu le jeu. « Get out », pour « sortir », car les quatre candidats vont être enfermés dans la salle, et ont une heure pour trouver comment sortir... Quatre candidats ? Un recruteur se cache parmi eux.

**“ Je n'étais pas à l'aise au début ; on était comme des enfants, à tâtonner partout. ”**

BÉNIE, UNE CANDIDATE

Une énigme digne du père Fourras de *Fort Boyard*, des cadenas à combinaisons, des indices égrenés sur un écran de télévision... Au bout d'une heure, c'est un maître du jeu qui va les délivrer. « Vous ne vous connaissez pas, vous n'en avez jamais fait avant, et il n'y a que 50 % de réussite, les rassure Rémy. Mais surtout, vous n'avez pas assez communiqué. » Direction l'entretien d'embauche au Baristo, un restaurant un peu plus bas dans la rue Solferino. Bénie, 27 ans, a répondu aux questions de Franck Boceno, recruteur venu de Reims, et de... Flora



Les candidats doivent empêcher l'assassinat de Kennedy. PHOTO PIERRE LE MASSON

(Quesada), avec laquelle elle a joué un peu plus tôt. « On a peu parlé du jeu, explique la candidate, venue exprès de Paris. *Plutôt de ce que je sais faire* (elle est responsable du service clients d'une société de télésurveillance), *de ce que je pourrais faire pour Groupama. C'était un entretien classique, mais rapide, car ils avaient déjà une idée de ma personnalité.* » Comment a-t-elle vécu ce drôle de test de recrutement ? « Je n'étais pas à l'aise au début ; on était comme des enfants, à tâtonner partout. » Bénie a réussi à ne rien laisser paraître. « Puis on oublie l'enjeu. Le recruteur veut connaître notre personnalité, et

*c'est ma spontanéité qui est ressortie.* » Comme lorsqu'elle a sauté de joie parce qu'elle avait trouvé l'indice. En quoi les qualités repérées en une heure font-elles un bon vendeur d'assurances ? « Nous voulons voir l'esprit de réussite, le goût du défi, le travail de groupe », explique Franck Boceno. « J'ai regardé comment les candidats géraient leur stress, s'ils savaient communiquer, écouter les autres, ou s'ils restaient en retrait, complète Flora. Il fallait qu'ils lâchent prise, et dans un entretien traditionnel, ils ne le font pas. » Est-ce qu'un échec au jeu est rédhibitoire ? « Non ; la discussion qui suit est également très importante. » ■

## Quand l'équipe est face à la maladie

**WASQUEHAL.** Sylvie Lignères a posé sa valise et sa caisse de 40 kg chez Promod, Vinci... Cette consultante en ressources humaines utilise l'escape game pour sensibiliser aux problématiques de santé au travail. Allergie, diabète, maladie cardio-vasculaire, problèmes de dos, suites d'une opération du canal carpien ou d'un burn-out... « Quand quelqu'un va moins bien dans un groupe, il y a de la solidarité au début, puis celui-ci finit par l'exclure. » Sylvie Lignères utilise les énigmes pour mettre les salariés dans la peau d'un sourd, d'un dyslexique...

« Il s'agit de montrer qu'on peut tous avoir un handicap, et le compenser, seul ou avec l'aide des autres. » ■  
[www.escapegamehandicap.com](http://www.escapegamehandicap.com)



ENSEMBLE, DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE

**VILLAGE** ateliers-débats, animations  
**DE LA CONCERTATION**

Samedi 3 juin 2017 de 10 h à 18 h

WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme  
Esplanade François Mitterrand à Lille



plan local  
d'urbanisme

ENTRÉE  
LIBRE

Inscription aux ateliers-débats sur  
[www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)



MEL  
MÉTROPOLÉ  
EUROPÉENNE DE LILLE

**SANTÉ** Trois Lilloises font des vidéos santé pour tenter de casser les codes de l'autorité médicale

# « Viens voir le docteur »

**Mikaël Libert**

**N**on, n'aie pas peur. Trois Lilloises ont créé une chaîne YouTube pour parler de médecine aux jeunes autrement. Le titre est évocateur : « Viens voir le docteur », clin d'œil assumé à la chanson de Doc Gynéco.

Elles s'appellent Marielle, Pierrine et Elisa. Les deux premières sont médecins de santé publique et la troisième est chef de projet. Leur initiative vient d'une sorte de frustration : « Des blogs et des chaînes santé, ça existe déjà, reconnaît Elisa. Mais on y lit bien souvent tout et n'importe quoi. »

### Déringardiser et informer

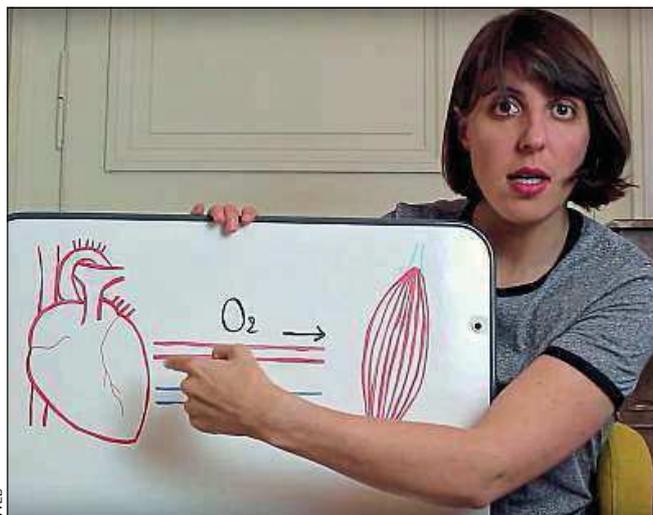
Dans les vidéos qu'elles diffusent sur leur site Internet et leur chaîne YouTube, les trois jeunes femmes traquent d'abord les fausses informations. « Beaucoup de personnes qui parlent de santé sur Internet ne sont même

pas médecins. Et quand il s'agit de professionnels, il y a souvent cette image de l'homme à la blouse un peu ringarde », poursuit Elisa.

Et ringardes, ces trois femmes ne le sont pas. « Le but est de parler aux jeunes de sujets d'actualité, comme le choc toxique ou l'intolérance au gluten, mais avec un ton différent et un peu d'humour », précise la chargée de projet. Et en effet, en sweat-shirt, jean, cheveux en bataille et tableau en mains, on est loin des clichés du professeur machin.

« Mais le contenu des vidéos va toujours être informatif, revendique Elisa. Nous voulons que les jeunes viennent sur notre chaîne parce qu'ils trouvent cela intéressant et non seulement parce qu'ils se renseignent sur une pathologie. »

Leur volonté est, par ailleurs, d'évoquer des problèmes qui touchent les minorités sexuelles ou ethniques. « Nous allons consacrer une vidéo à



Une vidéo explique par exemple comment survient un choc toxique.

la santé chez les femmes homosexuelles par exemple, ou sur la prévention du suicide chez les jeunes », promet Elisa, en reconnaissant tout de même manquer un peu de temps. « On fait ça sur notre temps libre, mais on a comme objectif de publier une vidéo tous les quinze jours. » La prochaine est donc attendue mi-juin. ■

### Pour les trouver

Ce n'est pas compliqué, elles sont sur tous les canaux, mais le plus simple est encore d'aller sur leur site Web : [Viensvoirledocteur.com](http://Viensvoirledocteur.com). Il y a aussi Facebook (VVLDSante) et Twitter (@VVLDSante).



ENSEMBLE, DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE

**VILLAGE DE LA CONCERTATION** ateliers-débats, animations

**Samedi 3 juin 2017 de 10 h à 18 h**

WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme  
Esplanade François Mitterrand à Lille

# Articles pédagogiques publiés dans la revue MEL

Article publié dans le MEL n°10 (juillet à septembre 2016)

Près de chez vous |

## Plan Local d'Urbanisme Ma métropole demain

La Métropole Européenne de Lille révisé son Plan Local d'Urbanisme. Stratégique et pratique, ce document traduit le projet de développement du territoire pour les prochaines années. Pour dessiner demain, faisons part de votre avis.



Lancée en février 2015, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme va permettre à la MEL d'intégrer les nombreux changements intervenus sur le territoire ces dix dernières années et de fixer les règles précises d'utilisation des sols. Ce document légal, dont la dernière version remonte à 2004, mentionne les terrains constructibles, cartographie les zones agricoles ou les secteurs pouvant accueillir des logements... Il a donc une incidence majeure sur le quotidien des habitants. Tous les Métropolitains sont concernés et invités à s'exprimer

pour contribuer à son élaboration. Première étape en avril 2017, les avis sont compilés et présentés en vue de l'adoption du projet de PLU2. Ensuite, le document sera soumis à consultation administrative et enquête publique.

Pour participer à ce projet, vous pouvez adresser avis et propositions par Internet ou par courrier. Des réunions publiques seront organisées sur le territoire, des expositions itinérantes, une cartographie participative et des visites urbaines seront également prévues dès septembre 2016.

[www.lillemetropole.fr/  
concertation-plu](http://www.lillemetropole.fr/concertation-plu)

### ILS L'ONT DIT

« Je souhaite que le nouveau Plan Local d'Urbanisme soit l'occasion pour chacune et chacun d'exprimer sa vision du territoire. »

Damien Castelain, président de la MEL

« Compte tenu de la portée du document, il devrait être approuvé début 2019. »

Marc-Philippe Daubresse, vice-président à l'Aménagement du territoire et à la stratégie d'urbanisme

En conseil |

# SCoT : l'avenir de la

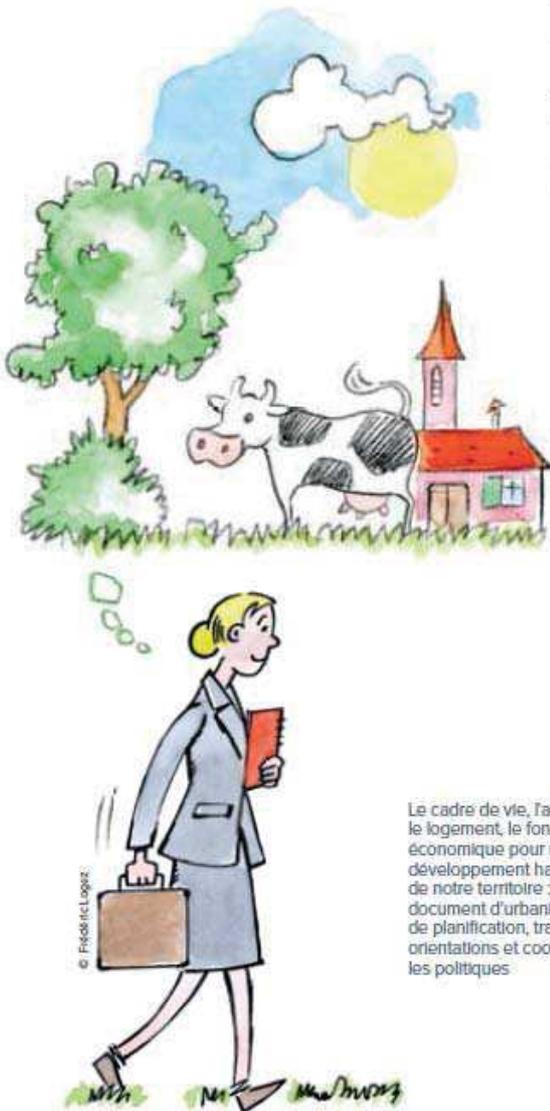
**Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été présenté pour avis au Conseil de la Métropole du 1<sup>er</sup> avril 2016. Désormais s'ouvre la « phase PLU » qui traduit sur le terrain les grandes orientations du SCoT afin d'assurer un développement harmonieux de notre territoire.**

En février 2015, l'élaboration du nouveau SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, a été décidée. Il s'agit du document d'orientation générale du territoire pour les vingt prochaines années. Toutes les politiques mises en œuvre – qu'elles concernent l'économie, l'aménagement, l'habitat, les déplacements... – doivent impérativement suivre les recommandations du SCoT. Ce document concerne quatre Intercommunalités : la MEL et les communautés de communes Pévèle Carembaut, de la Haute Deûle et de Weppes, soit 133 communes.

Durant un an, tous les acteurs du territoire, les maires, les collectivités voisines, les habitants, les membres du conseil de développement, ont échangé lors de réunions publiques

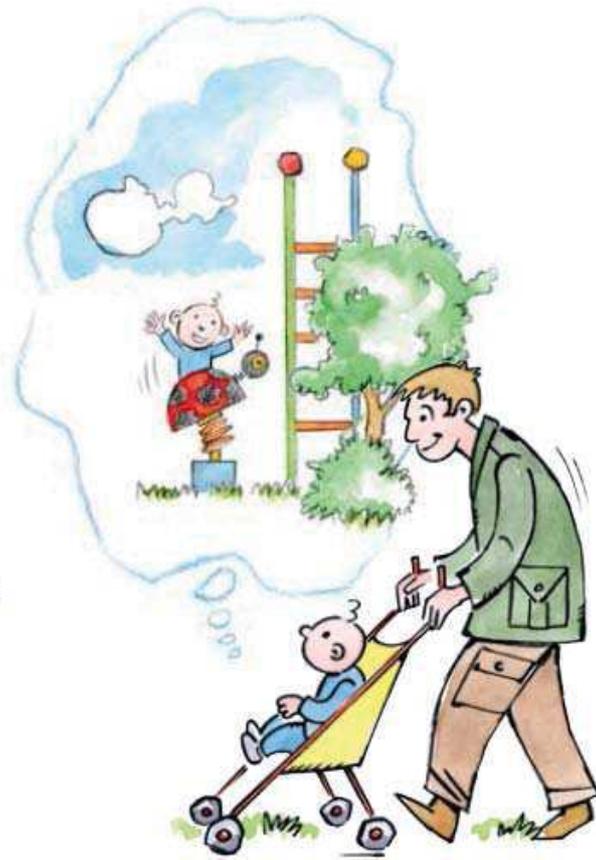
ou d'ateliers techniques pour définir le « projet SCoT ». Au final, comme le souligne Marc-Philippe Daubresse, vice-président à l'Aménagement du territoire, stratégie d'urbanisme et urbanisme réglementaire, « nous avons montré que l'on pouvait avoir une vraie stratégie de développement économique, une vraie stratégie de l'habitat et une gestion économe de l'espace ». Car le projet de SCoT doit intégrer la nouvelle législation du Grenelle de l'environnement et de la loi ALUR qui impose justement une gestion sobre de l'espace.

Le projet de territoire réserve donc moitié moins d'hectares de foncier qu'auparavant tout en favorisant le développement économique, l'habitat, l'accessibilité, le cadre de vie et la



© Frédéric Lopez

Le cadre de vie, l'accessibilité, le logement, le foncier économique pour un développement harmonieux de notre territoire : le SCoT, document d'urbanisme et de planification, trace les orientations et coordonne les politiques



# Métropole

satisfaction des besoins de proximité. Le SCoT prévoit d'augmenter la capacité d'accueil de 130 000 logements et de mobiliser plus de 2 600 hectares de foncier économique en renouvellement urbain et extensions tout en organisant ces développements autour de l'armature verte et bleue définie préalablement. À chaque étape-clé, le projet est amendé pour répondre spécifiquement aux besoins des communes ou aux politiques générales décidées.

## L'aménagement au quotidien

Lancée le 13 février 2015, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme va permettre à notre territoire de faire face aux nombreux changements sociaux et environnementaux

Intervenues lors de la dernière décennie. Stratégique et pratique, le PLU fixe les règles précises d'occupation des sols. « C'est un document plus concret pour les habitants », rappelle Marc-Philippe Daubresse. S'il doit suivre les prescriptions du SCoT, il est comme son « grand frère » soumis à une longue démarche d'élaboration. D'autant qu'il est indispensable que chacun puisse comprendre et participer à sa conception. Ce qui est valable à l'échelle d'un territoire ne l'est pas forcément au niveau local. L'arrêt du projet du PLU est prévu au printemps 2017. « Après consultation administrative et enquête publique assez longue compte tenu de la portée du document, il devrait être approuvé début 2019 », détaille Marc-Philippe Daubresse.

## À SAVOIR

### SCoT et PLU ?

Au début il y a le SCoT, document d'orientation qui définit le développement et l'aménagement du territoire pour les vingt ans à venir en s'inspirant des politiques publiques nationales et régionales. Puis vient le PLU qui est révisé tous les quinze ans. Il applique sur le terrain les grandes orientations du SCoT et propose également une orientation pour le territoire. Ces deux documents font l'objet, conformément à la loi, de nombreuses concertations et d'ajustements avant leur validation définitive.



## ILS L'ONT DIT

« Je souhaite que le nouveau Plan Local d'Urbanisme soit l'occasion pour chacune et chacun d'exprimer sa vision du territoire, sa manière de le vivre aujourd'hui et de s'y projeter demain. »

**Damien Castelain,**  
président de la MEL

« Nous avons voulu un schéma qui s'appuie sur deux ambitions : d'une part développer la métropole européenne et transfrontalière, la dynamiser et fluidifier l'accessibilité du territoire ; d'autre part protéger et préserver le cadre de vie, l'environnement, les ressources et engager la transition énergétique. »

**Marc-Philippe Daubresse,**  
vice-président en charge de l'Aménagement du territoire,  
de la stratégie d'urbanisme, de l'urbanisme réglementaire

## Politiques métropolitaines |

# PLU : inventer la métropole ensemble

**La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conduite par la MEL se prépare également dans des réunions publiques. À Mouvaux, le 27 janvier dernier, le débat porte sur la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Nous y étions.**

Ce vendredi soir, autour de tables rondes, la Métropole, les habitants et les associations échangent sur l'aménagement du territoire. La concentration est de mise. Un Wasquehalien est venu en voisin : « *Je suis là pour ma culture personnelle, parce que j'ai un projet de construction, un souci avec le bruit et une citerne de récupération des eaux dans mon jardin.* » Sa voisine fait partie d'un comité de quartier à Mouvaux : « *Le sujet est intéressant, il s'agit de notre avenir. Il faut trouver des solutions à la pollution urbaine notamment.* »

Très concrètement, on évoque le cadre de vie, l'environnement, l'accessibilité, le logement... comme dans tous les rendez-vous citoyens préparatoires au futur Plan local d'urbanisme, qui définira les règles du jeu du développement du territoire. Une fois précisés la dimension et le

calendrier de ce PLU2 applicable dès 2019, Christiane Bouchart, vice-présidente chargée du Développement durable, rappelle les enjeux. Il s'agit de dessiner « *une métropole plus verte, plus accueillante et plus résiliente* » et de « *permettre à terme la construction d'un territoire à énergie positive* », complète Alain Bézirard, conseiller métropolitain délégué à l'Énergie et à la Transition énergétique.

### Créer une métropole à vivre

Travaux de groupe puis, trente minutes plus tard, rendu des copies. Autour des transports, les idées fusent : promouvoir les véhicules propres, améliorer l'interconnexion entre les transports en commun, augmenter le nombre de parcs-relais P+R (parkings permettant l'accès aux centres-villes en transport

en commun), envisager un tram qui rellera Lille à Lesquin, développer l'autopartage, créer plus de pistes cyclables et s'assurer de leur continuité, décaler les horaires de travail pour réguler les flux.

La thématique de la rénovation de l'habitat suscite elle aussi des débats autour des performances du bâti, de l'isolation, des installations photovoltaïques... et même des chaussées phoniques.

Il est également question de végétaliser les toitures et les façades, d'informer précisément quant à la pollution et de développer la nature en ville. Ces contributions précieuses, bel exemple de mobilisation enthousiaste, complétées par d'autres réunions thématiques (9 au total et 4 ateliers débats), permettront d'affiner le projet avant la phase finale et réglementaire d'adoption du PLU2. À suivre donc...



Décrypter le PLU  
en 5 minutes chrono,  
[www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)



© White Rabbit Pictures

## Le PLU, késaco ?

Le Plan local d'urbanisme (PLU) fixe les orientations et pose les règles du jeu en matière d'aménagement de la métropole. Économie, mobilité, habitat, environnement... toutes les politiques publiques sont prises en compte dans ce document. Construction de votre futur logement, d'un abri de jardin ou requalification d'une friche industrielle sur votre commune, nous sommes tous concernés. La MEL dessine, avec vous, un territoire où il fait bon vivre.

## Vers un PLU2

Le PLU en vigueur date de 2004. Depuis, le territoire a évolué et la façon dont on y vit aussi. Le contexte législatif a changé ; à l'échelle métropolitaine, un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale a été adopté qui doit être compatible avec le PLU. Par ailleurs, la MEL s'est dotée de nouvelles compétences : promotion du tourisme, énergie, politique de la ville, voirie, fonds de solidarité logement, fonds d'aide aux jeunes en difficulté... Cette nouvelle dimension impacte également le futur PLU.

Le PLU2 fixera des objectifs d'aménagement et des règles de construction et d'utilisation des sols pour les dix prochaines années.



▲ Pédagogique, la synthèse PLU de la MEL est en ligne, [www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)

## EN DATES

2015

13 février, lancement de la révision

2016

1<sup>er</sup> avril, débat d'orientation au Conseil métropolitain. Le sondage « Ma Métropole demain » réalisé auprès d'un panel de citoyens éclaire les débats.

2017

Fin 1<sup>er</sup> semestre, arrêt du PLU, fin de la concertation citoyenne

2018

Consultation administrative et enquête publique

2019

Approbation du PLU et entrée en vigueur

## EN CHIFFRES

2 009 idées

sur « Je carticipe », cartographie participative qui a permis une concertation 2.0

90 communes

le plus grand document d'urbanisme intercommunal de France

## MODE D'EMPLOI

Pour tout comprendre

Un site pédagogique  
+ un film d'animation

La MEL vous invite

Donnez votre avis en ligne

[lillemetropole.fr/plu](http://lillemetropole.fr/plu)

Encore une question ?

11 points relais d'information  
sur la concertation

[www.lillemetropole.fr/pointsrelaisPLU](http://www.lillemetropole.fr/pointsrelaisPLU)



# Reprises presse «Concertation PLU2»

Article publié dans 20 minutes Lille (10 novembre 2016)

Jeudi 10 novembre 2016

Grand Lille ■ 5

**CITOYENNETÉ** La métropole de Lille propose à ses habitants de participer à l'élaboration du PLU

## Le plan d'urbanisme participatif est arrivé

Olivier Aballain

La métropole européenne de Lille (MEL) creuse son sillon participatif. L'institution, qui rassemble un million d'habitants, associe ces derniers à la préparation de son nouveau plan local d'urbanisme (PLU). Ce projet, qui définit les orientations de la métropole en matière de construction et d'utilisation des sols, doit entrer en vigueur en 2019.

### Propositions bienvenues

D'ordinaire, ce type de plan est préparé par les services de la métropole, après une phase de concertation locale. Mais le citoyen en prend surtout connaissance quand les projets sortent de terre. Avec parfois une levée de boucliers tardive. « Mais quand les habitants contestent un projet, explique Thomas Werquin, du groupe citoyen (« think tank ») Axe Culture, c'est souvent

parce qu'ils ont le sentiment de n'avoir pas été informés ».

Mais avec « Je carticipé », tout le monde peut facilement consulter les projets en cours et émettre ses idées directement sur une carte en ligne. Cadre de vie, environnement, déplacements, vie économique... Toutes les suggestions sont bonnes à prendre. Une trentaine de thèmes sont proposés à l'internaute, qui n'a qu'à en glisser un sur la carte pour formuler sa proposition. La même interface a déjà été utilisée par Grenoble, au printemps.

Laurent, un citoyen engagé dans plusieurs projets à Lille-Fives, apprécie l'effort de la MEL : « Si ça peut susciter une meilleure participation c'est très bien. Sur certains projets, les techniciens de la métropole nous disaient qu'ils renonçaient à lancer une consultation [classique] car ils savaient qu'il n'y aurait pas de réponse. Là au moins, il y en aura. »



M. Libert / 20 Minutes

L'interface de « Je carticipé » accessible au public est très intuitive.

Il reste à savoir ce qu'en fera la métropole. Contactée, la MEL n'a pas encore précisé comment (ni quand) elle exploiterait les informations récoltées. Mais pour Thomas Werquin, la démarche est déjà « hyper positive ». « Même si cela débouche sur des déceptions, il y aura eu un échange, un partage d'informations. » ■

### Réunions publiques

Pour recueillir la parole des habitants sur le terrain, 9 réunions publiques et 4 ateliers sur des thématiques spécifiques seront organisés entre novembre 2016 et mars 2017.



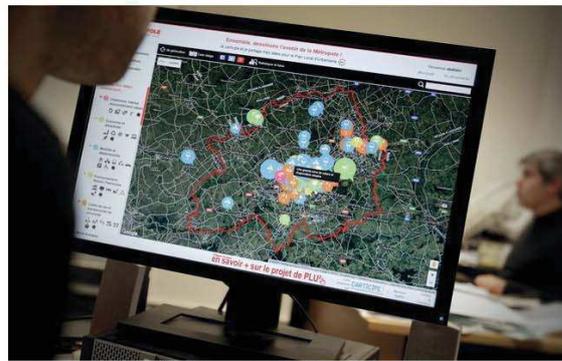
## Lille: Les habitants invités à «carticiper» au plan d'urbanisme

**CITOYENNETÉ** La métropole européenne de Lille propose à ses habitants de participer, sur une carte, à l'élaboration du plus grand plan local d'urbanisme de France...

CONTRIBUTION RÉAGISSEZ À CET ARTICLE

Facebook 0, Google+ 0, LinkedIn 0, Pinterest 0, Twitter 0

IMPRIMER ENVOYER



Le site internet de la MEL. Je Carticiple. - M.Libert / 20 Minutes

**Olivier Aballain**

Publié le 09/11/2016 à 18:42  
Mis à jour le 09/11/2016 à 19:42

La métropole européenne de Lille (MEL) creuse son sillon participatif. L'institution, qui rassemble plus de 80 communes et un million d'habitants, associe directement ces derniers à la préparation de son nouveau plan local d'urbanisme (PLU).

Ce projet de « PLU 2 », qui définit les orientations de la métropole en matière de construction et d'utilisation des sols, doit entrer en vigueur en 2019.

### Toutes les propositions sont bienvenues

D'ordinaire, ce type de plan est préparé par les services de la métropole, après une phase de concertation locale. Mais le citoyen en prend surtout connaissance quand les projets sortent de terre. Avec parfois une levée de boucliers tardive. « Mais quand les habitants contestent un projet, explique Thomas Werquin, du groupe citoyen [think tank] Axé Culture, c'est souvent parce qu'ils ont le sentiment de n'avoir pas été informés, ou que le projet était déjà ficelé d'avance ».

### >> A lire aussi : Porte de Valenciennes, l'urbanisme se partage

Mais avec « Je carticiple », tout le monde peut facilement consulter les projets en cours, et émettre ses idées directement sur une carte en ligne. Cadre de vie, environnement, déplacements, vie économique... Toutes les suggestions sont bonnes à prendre. Une trentaine de thèmes sont proposés à l'internaute, qui n'a qu'à en glisser un sur la carte pour formuler sa proposition. La même interface a déjà été utilisée par Grenoble, au printemps.

Laurent, un citoyen engagé dans plusieurs projets à Lille-Fives, apprécie l'effort de la MEL : « Si ça peut susciter une meilleure participation, c'est très bien. Sur certains projets, les techniciens de la métropole nous disaient qu'ils renonçaient à lancer une consultation [classique] car ils savaient qu'il n'y aurait pas de réponse. Là au moins, il y en aura. »

### Il reste à savoir comment exploiter les informations

Les idées les plus appréciées par les métropolitains (on peut aimer ou rejeter chaque idée) apparaissent en plus gros, ce qui contribue (pour l'instant) à la lisibilité de l'ensemble. Les propositions les plus en vogue, en date du 9 novembre, étaient la création d'un parc urbain sur la friche Saint-Sauveur et le lancement d'une agriculture urbaine sur le site de Fives-Cail.

Il reste à savoir ce qu'en fera la métropole. Contactée, la MEL n'a pas encore précisé comment (ni quand) elle exploiterait les informations récoltées. Mais pour Thomas Werquin, la démarche est déjà « hyper positive ». « Même si cela débouche sur des déceptions, il y aura eu un échange, un partage d'informations. »

D'autres canaux de concertation, plus classiques, sont également prévus, dont 9 réunions publiques (la première se tient ce mercredi à 19h au siège de la MEL), et 4 ateliers débats. Toutes les infos sont sur le site dédié [www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu).

MOTS-CLÉS : métropoles, urbanisme, démocratie participative, citoyenneté

### A LIRE AUSSI

16/10/16 | URBANISME  
Lille: La friche industrielle de Fives-Cail reprend doucement vie

08/10/16 | URBANISME  
Lille: Ils misent sur la « Mama » pour faire enfin vivre Euraille

1 SUR 2

### DANS LA RÉGION

09/11/16 | CITOYENNETÉ  
Lille: Les habitants invités à «carticiper» au plan d'urbanisme

09/11/16 | FAITS DIVERS  
Pas-de-Calais: Un élève et sa mère agressés à la sortie d'un lycée

09/11/16 | COMMERCE  
Ouverture d'un troisième Starbucks dans la métropole Lilloise

MÉTROPOLE LILLOISE

# Avec « Je carticipe », l'urbanisme local devient un jeu d'enfant

Avec « Je carticipe », la Métropole européenne de Lille (MEL) complète de belle façon son dispositif de démocratie participative. Ou comment rendre ludique et s'approprier la révision générale du plan d'urbanisme local. Un double exploit...

Par PATRICK SEGHI | Publié le 21/11/2016

PARTAGER

TWITTER

Le journal du jour à partir de 0,79€



La carte, interactive, est très lisible. On y perçoit de suite les idées et les thématiques qui font leur chemin...

## « Un très bel outil de proximité »

Si l'exercice n'est que consultatif, il devrait attirer l'attention des élus sur des problèmes soulevés en direct par tous les habitants de la Métropole...

### Pourquoi avoir mis en place un tel outil ?

« Face aux habituelles réunions de concertation qui combinent élus et public, nous avons voulu mettre en place un nouveau dispositif qui complète notre vision de la démocratie participative. Avec « Je carticipe », on peut donner son avis soit à partir d'un des points relais « information concertation PLU2 » (lire par ailleurs) ou directement de chez soi. Nous serons donc en mesure de recueillir plus de propositions et d'idées que lors d'une traditionnelle réunion publique qui draine au maximum 200 personnes. Pour autant, quatre réunions thématiques et huit réunions publiques seront prévues jusqu'en mars 2017. L'un va avec l'autre... »

## 1 L'idée

Elle est venue « très vite » lors de la révision générale du Plan d'urbanisme local (PLU2). Axée sur l'ambition d'une démocratie citoyenne, sur la volonté d'un contact direct avec les habitants de la métropole leur permettant de s'exprimer et de se projeter. Voilà

pourquoi « Je carticipe » est à la croisée du travail mené par Fanny Oden, responsable de mission Scot-PLU et de Delphine Eslan, chargée de mission sur la participation citoyenne. L'outil a été développé en fonction d'une « thématique choisie et structurante » répondant aux orientations générales du PLU2, un document aussi volumineux que rébarbatif rendu lisible et accessible. En bref, des onglets « urbanisme, économie, mobilité, environnement et cadre de vie » ont été définis. Ils offrent des entrées faciles permettant d'enrichir la concertation.

## 2 L'accès

Pour l'avoir testé, le dispositif est limpide. Il suffit d'aller soit sur le site de la MEL, de prolonger sur « Participation » en haut à droite et de suivre les instructions. Ou de se rendre en ligne sur : « [jecarticipe.lillemetropole.fr](http://jecarticipe.lillemetropole.fr) ». En quelques clics, l'accès au territoire, à la commune se fait et l'on peut soit donner son avis, commenter les idées des autres ou s'y associer pour les porter. Chaque thème dispose d'un code couleur. Les projets apparaissent sous forme de bulles sur une carte interactive. Très logiquement, plus une bulle est imposante, plus elle a reçu de soutiens. Impossible de la rater.

## 3 Ce qui fait débat

La gratuité des transports en commun, les accès au Vieux-Lille, les pistes cyclables... La mobilité et les déplacements se taillent la part du lion avec 336 idées lancées. Suivent le cadre de vie (130 idées) et l'environnement (116). Parmi les projets défendus, on remarque un grand parc urbain à Saint-Sauveur ou la promotion d'une ferme urbaine à Fives qui font, par exemple, leur chemin à Lille.

### Est-ce une première ?

« C'est une première si on la rapporte à un document aussi volumineux que le plan d'urbanisme local qui est le plus grand de France (hors Paris). C'est une première devant l'importance des enjeux posés. Le gros intérêt de « Je carticipe » est la proximité induite par l'outil. Tous les métropolitains peuvent s'exprimer... »

### N'est-ce pas là les limites de l'exercice qui peut être détourné par une forme de lobbying ?

« Les votes sont consultatifs. Nous en ferons des synthèses que nous aborderons lors de quatre réunions thématiques. Certes, l'outil peut générer du lobbying mais les orientations finales du PLU répondent à des choix stratégiques et politiques. Quoi qu'il en soit, le rendu sera très instructif pour les maires qui auront des retours sur leur territoire. Il faut y voir plus une vision qualitative que quantitative. Les problèmes seront débattus en fonction de nos orientations stratégiques. À titre d'exemple, je pense qu'il faut passer de la construction de 6 000 logements par an à 7 000 pour contrer la décroissance de la population de la métropole qui génère plus d'impôts et/ou moins de services... »

### Pourquoi ?

Le PLU a une incidence majeure sur l'évolution du territoire, sur la façon dont se construisent les projets... sur le « quotidien » de ceux qui vivent sur le territoire lors du dépôt d'un permis de construire par exemple. La portée juridique du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation s'imposent à tous et à tout projet de construction ou d'aménagement. Le PLU en vigueur aura bientôt 12 ans. Sa révision s'imposait.

### Je carticipe

Les points relais, informations et concertation du PLU2 se trouvent à la MEL (rue du Ballon) ; à Lille (hôtel de ville) ; à Villeneuve-d'Ascq (place Salvador-Allende) ; à Lambertsart (Château Bonte), à Roubaix (hôtel de ville) ; à Haubourdin, 11 rue Sadi-Carnot ; à Comines (hôtel de ville) ; à Armentières, 4 place du Général-de-Gaule ; à Fournes-en-Weppes, 1345 rue Faidherbe ; à Roncq, (mairie annexe) ; à Wattignies, (service d'urbanisme).

# Participez à l'élaboration du futur PLU métropolitain ce soir à Mouvaux

La Métropole européenne de Lille met en place une réunion publique intitulée « Transition énergétique et lutte contre le changement climatique dans le PLU2 (plan local d'urbanisme 2) » ce soir à Mouvaux. Elle est ouverte à tous.

PAR MARIE-CLAUDE GUILLEMET  
metro@lavoixdunord.fr

## MÉTROPOLE LILLOISE.

Le dernier PLU remonte à 2004. Depuis, la MEL a acquis de nouvelles compétences, comme le tourisme, l'énergie ou la politique de la ville, et a arrêté un nouveau Schéma de cohérence territoriale (SCOT). En 2015, elle s'est lancée dans une révision générale du PLU - appelée le PLU2, « le plus grand de France » : à partir de 2019, il sera le document d'urbanisme qui définira les grandes orientations d'aménagement de la métropole et les nouvelles règles de construction et d'utilisation des sols.

« La MEL a aussi créé un site où le métropolitain peut, en quelques clics, soumettre des idées sur la carte de sa commune de résidence.

Les habitants des 90 communes sont concernés. Ils ne sont pas oubliés : le travail se fait en concertation avec eux. Pour rappel, le PLU, c'est le document que l'on consulte lorsque l'on cherche à acheter une parcelle, pour faire construire ou généralement pour réaliser un projet d'aménagement ou de construction. Les citoyens sont donc invités à participer ce soir à cette réunion publique, animée par Christiane Bouchart, vice-présidente en charge du développement durable, et Alain Be-



Sur le site participatif « Je carticpe », le métropolitain peut, en quelques clics, donner son avis sur les grandes orientations du futur PLU.

zirard, conseiller métropolitain délégué à l'énergie et à la transition énergétique. Ils expliqueront la nécessité d'établir ce document commun en matière d'urbanisme et d'habitat, le recours aux énergies renouvelables, la maîtrise des consommations d'énergie, le confort, le cadre de vie, l'environnement, le climat... pour permettre à terme la construction d'un territoire à énergie positive.

## LA CONCERTATION

Deux réunions ont déjà eu lieu : « L'Hôtel métropolitain » et « Le projet agricole et foncier dans le PLU2 ». La dernière est programmée le 8 février à Armentières : « Habitat et Cadre de Vie ». La concertation existe aussi au sein d'ateliers-débats et d'autres réunions publiques sur les théma-

tiques de la mobilité, transport et accessibilité ; solidarités et politique de la ville ; habitat et cadre de vie ; développement économique, commerce et rayonnement ; environnement, risques, eau et champs captants. La MEL a aussi créé un site informatif entièrement dédié au futur PLU ([www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)) et un site participatif « Je carticpe » (notre photo) où le métropolitain peut, en quelques clics, soumettre des idées sur la carte de sa commune de résidence par exemple, donner son avis sur les grandes orientations du futur PLU, commenter les propositions des autres participants, voter pour elles... (<http://jecarticpe.lillemetropole.fr>)

Ce soir, de 18 h 30 à 20 h 30, à la mairie de Mouvaux, 42, boulevard Carnot.

## UN TOUR EN MÉTRO

L'À 27, « L'OUBLIÉE DE SERVICE » ?  
**PÉVELE-MÉLANTOIS.** Jean-Pierre Macré a perdu l'un de ses anciens élèves dans un suraccident qui avait aussi fait un autre mort, le 19 juillet, sur l'autoroute qui relie Lille à Tournai. Très touché par ce drame, d'autant que deux autres personnes étaient déjà décédées sur cette autoroute en mai et juin, ce Basilien a lancé une pétition. Près de 1500 personnes l'ont signée pour réclamer la réduction de la vitesse des poids lourds de 90 à 80 km/h sur 8 km, et l'interdiction de doubler. L'enseignant ne comprend pas non plus pourquoi la DIR prévoit d'installer des panneaux annonçant les bouchons et invitant les usagers à lever le pied sur toutes les autoroutes menant à Lille... mais pas sur l'A27. Au lendemain de la série noire, l'État avait promis une étude sur cet axe qui n'était pas considéré, jusque-là, comme accidentogène. Ses conclusions ne sont pas encore connues. Par ailleurs, les élus du secteur attendent toujours des nouvelles du rendez-vous qu'ils ont demandé en décembre au préfet de Région.

## LA PLUS BELLE FEMME TATOUÉE DE FRANCE ?

**TOURCOING.** Sur tout son bras gauche, son décolleté, le haut des cuisses... les tatouages d'Awa (une phrase, une date de naissance, un prénom, une fleur, une couleur...) font référence à son parcours, sa famille. En mars, c'est avec eux que la Tourquennoise de 29 ans représentera la région Hauts-de-France au premier concours national de la plus belle femme tatouée de France. Sélectionnée sur photo envoyée via Internet, elle s'est lancée dans la compétition « pour le fun » mais partage l'ambition de l'événement : faire évoluer les mentalités et montrer que le tatouage est un art. Si elle l'emporte à Grenoble face à ses onze concurrentes, Awa sera qualifiée pour Miss Tattoo Europe 2017.

## THIERRY LAZARO À SÉGOLENE ROYAL : VŒUX À VOLONTÉ !

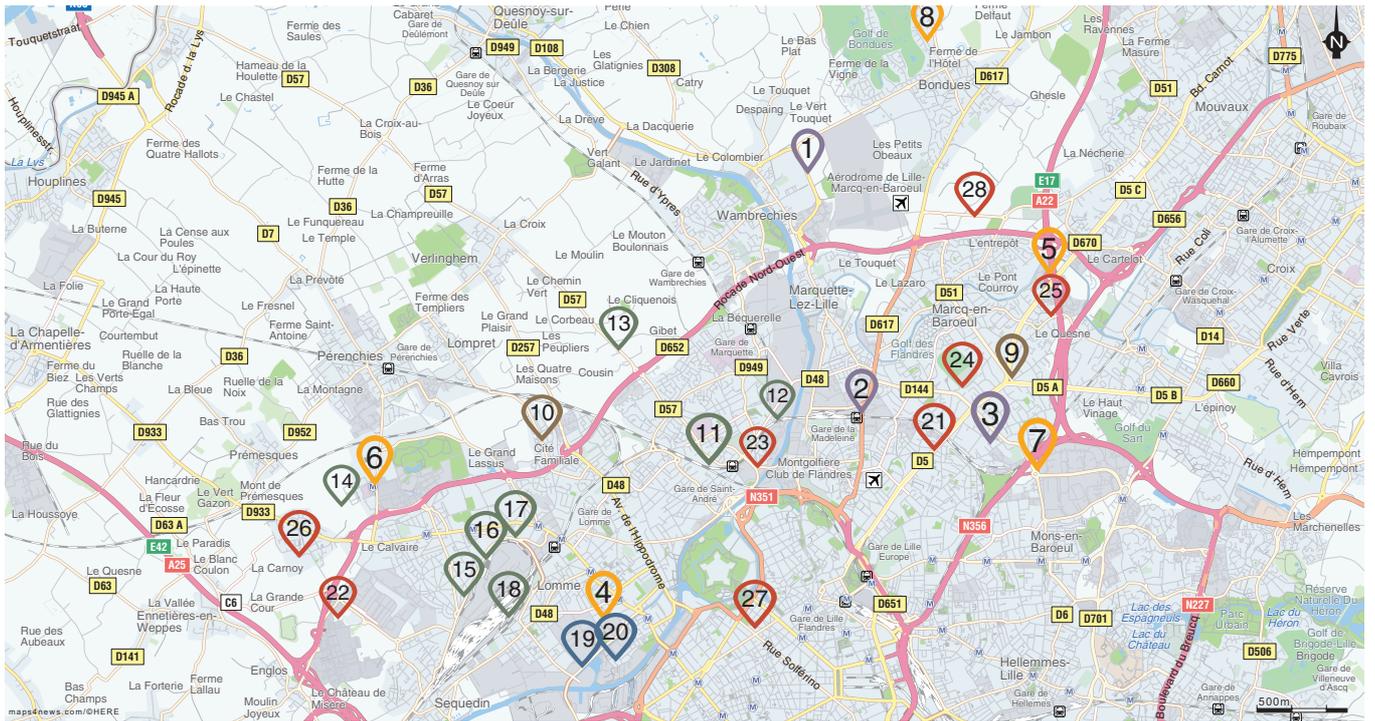
**PHALEMPIN.** Le député-maire de Phalempin n'a pas apprécié du tout d'être snobé par la ministre de l'Environnement durant la longue polémique autour de la ligne à très haute tension (THT) Avelin-Gavrelle. Des demandes de rendez-vous restées vaines, puis une déclaration d'utilité publique signée pendant les fêtes... c'était trop ! Thierry Lazaro a donc adressé des vœux au scalpel à Ségolène Royal où il met en doute la « connaissance et la maîtrise du projet » de la ministre et conduit en faisant référence à Fidel Castro : « Il est plus facile visiblement de s'esbaudir sur la remarquable action du "lider maximo" (...) que de recevoir quelques représentants ordinaires du "petit peuple" pitoyablement accompagnés de responsables associatifs assurément ignares et, qui sait, peut-être même dangereux. »

# 16 De Marcq à Lambersart

LA VOIX DU NORD VENDREDI 3 FÉVRIER 2017

## Ils « carticipent » tant et PLU, en traçant des pistes et des jardins

La Métropole européenne de Lille a lancé sur son site internet une application qui permet aux habitants de participer de manière interactive à la modification du plan local d'urbanisme (PLU), qu'elle entend adopter d'ici la fin 2019. Sur une carte, chacun peut ajouter ses idées et éprouver leur popularité.



Répartition des idées que nous avons sélectionnées dans le secteur de Marcq. Sur le site de la MEL, plus une proposition séduit, plus le point grossit. Ce n'est pas le cas ici, pour des raisons de clarté.

PAR CHRISTIAN FURLING  
lambersart@lavoixdunord.fr

**COURONNE NORD.** Classées par thèmes et affichées sur une carte de la métropole, les idées des habitants sont approuvées ou désapprouvées par les internautes, à la mode Facebook. Elle sont matérialisées par un rond de couleur qui grossit au fil des adhésions. Nous avons retenu celles qui se répètent, peuvent faire débat, sont populaires et/ou nous semblent originales.

**1 Vélo.** De multiples pistes cyclables sont désirées. La famille Scholasch presse les autorités d'en créer une avenue de l'Abbé-Pierre à Wambrechies (1), « une route très dangereuse », où les véhicules roulent vite. 11 voix « pour ». Autres artères très passantes, l'avenue De-Gaulle à La Madeleine (2), où Anne-Charlotte aimerait « une vraie piste cyclable » (11 voix), et le boulevard Clemen-

ceau à Marcq-en-Barœul (3), où elle rêve de pareil aménagement (score de 18). Beaucoup demandent des stations de VLille, notamment à Marcq, au Croisé-Laroche, rue de l'Abbé-Bonpain, rue Foch...

**2 Transports en commun.** Michaël imagine un tramway entre Euratechnologies à Lomme (4) et le centre de Lille (score de 24). Sam s'appuie sur le Mongy et propose un parking relais 282, avenue de la Marne à Marcq (5), sur le site déserté par Transpole (4 voix). Un site envisagé pour le nouveau collège des Rouges-Barres. Damien espère un « très grand parking relais » à Saint-Philibert (6)(score de 3). Nil en voit un, boulevard Clemen-

**3 Sur la route.** Anne propose de revoir complètement la fourche du Grand Boulevard (9), au Croisé-Laroche (1 voix). Pour « en faire un lieu de vie, facilement traversable... Ça pourrait être

**6 Couvrir les pistes cyclables sur le Grand Boulevard, avec des panneaux solaires.**

beaucoup plus ouvert et beau. Le square est ringard et trop coupé du reste. » Jean-Paul suggère de créer une route parallèle au chemin de La Phalecque (10), pour désenclaver Lompret (2 voix).

**4 Espaces verts.** Carine et Vincent espèrent un espace vert à la place de Jean-Caby à Saint-André (11)(score de 4). Ils jugent que cela rétablirait l'équilibre par rapport au quartier Sainte-Hélène où il y a eu « sur-exploitation en termes d'immeubles le long de la Deûle ». Dans le même

sens, Claire (score de 25) veut « aménager les berges de Sainte-Hélène, avec des mobilités douces et des loisirs » (12). La polémique pointe aussi dans la demande de ce collectif : « protéger l'espace naturel des Muchaux » à Lambersart (13)(5 voix), où le maire entend édifier son 7<sup>e</sup> Quartier. Un « jardin de cocagne » est imaginé à Humanité (14), à Lomme (exploitation maraîchère d'insertion ; 2 voix). Mathurin, Manux et Kriss voient un parc urbain remplacer les friches SNCF à Lomme (scores cumulés de 17) (points 15 à 18).

**5 Gare d'eau.** Elle est aux confins de Lille et Lomme. Un anonyme préfère au port de plaisance imaginé par les élus un lieu d'habitation sur péniche, d'animation (15 voix) (19). Laurine suggère une esplanade, de petits cafés et un restaurant, quai de l'Ouest (21 voix) (20).

**6 Originalités.** Éric veut couvrir les pistes cyclables sur le Grand Boulevard, à La Madeleine (21), et disposer sur le toit

des panneaux solaires, pour protéger les pédaleurs et produire de l'électricité (11 pour). Un citoyen est contre, estimant que ce ne serait pas très efficace. Florent, lui, place des panneaux solaires sur les toits des grandes surfaces d'Auchan-Englos (22) (2 voix). Cyprien crée à la gare de Saint-André un espace de coworking (23) (1 voix). Grégoire remplace le golf de l'hippodrome marquois (24), qu'il juge trop petit et redondant par rapport à ceux de Bondues et d'Inesin, par une ferme urbaine et des jardins familiaux (score de 3). Au parc du Château rouge, à Marcq (25), Simon place des VLille de type triporteur, pour les charges lourdes (6 voix). Jean-Christophe réclame la gratuité des transports pour les élèves de la métropole jusqu'à la terminale (4 voix) (26). Damien espère une fusion des communes pour un grand Lille de 500 000 habitants (5 pour, 1 contre)(27). Et Nil ose « réindustrialiser » une zone située pavé Stratégique (28), près de la Ferme aux Oies (1 voix). ■ <http://jecartcipe.lillemetropole.fr>

## Armentières reçoit la MEL pour parler habitat

**ARMENTIÈRES.** Mercredi, des élus de la Métropole européenne de Lille (MEL) se sont réunis dans la cité de la Toile. Cette réunion était publique, afin que citoyens et associations puissent discuter de l'avenir de la métropole ensemble et apporter « un développement cohérent du territoire », indique Bernard Haesebroeck

Le maire d'Armentières et vice-président de la MEL en charge du logement, présidait cette réunion, qui s'inscrit dans le déroulé de huit réunions aux quatre coins de la métropole, et dont le thème central était l'habitat et le cadre de vie.

Ces réunions travaillent à élaborer le « PLU 2 » (Plan local d'urbanisme) pour rafraîchir l'actuel plan. « Le PLU a été signé en 2004, il faut le changer tous les 10 à 15 ans. Les demandes et besoins évoluent et la métropole s'agrandit. Il y a cinq communes de plus aujourd'hui qu'en 2004 (90 au total). Il faut s'adapter. »

### UN PROJET PARTICIPATIF

En ligne de mire du PLU 2, la réhabilitation et la rénovation des logements anciens. Pour Armentières, le maire indique qu'« un logement sur deux a été construit avant 1948 ».

Pour élaborer un plan adapté à tous, la MEL fait appel aux habitants, afin qu'ils soumettent des idées, donnent leur avis sur les projets naissants, qu'ils soient positifs ou négatifs. Pour cela, un point de rencontre est mis en place à la mairie d'Armentières, au pôle urbanisme et différents outils numériques sont mis à disposition sur les portails de la MEL, dont une carte interactive (« jecartice »).

■ A. B.  
S'informer : [www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)



# Communiqués de presse «Concertation PLU2»



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE

Lille, le 14 septembre 2016

Communiqué de presse

## La Métropole Européenne de Lille dévoile son programme pour les Journées Européennes du Patrimoine

*Cette 33<sup>e</sup> édition des JEP célèbre un thème cher à la MEL : « Patrimoine et citoyenneté ». L'occasion pour la métropole de réaffirmer le samedi 17 septembre sa volonté d'associer ses habitants pour dessiner l'avenir de la métropole. Le patrimoine métropolitain et le Plan Local d'Urbanisme sont donc naturellement mis à l'honneur avec la présence d'urbanistes-conseil pour échanger et dialoguer avec le public. La MEL invite également les métropolitains à (re)découvrir le Conseil de développement, son espace de démocratie participative, avec la tenue d'un Café métropolitain sur le thème « Smart City : Comment vivre dans une ville intelligente ? ».*

### **Patrimoine métropolitain & Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Dans le cadre de la concertation du futur PLU, la MEL organise expositions, ateliers et discussions autour de la métropole de demain. Les visiteurs sont invités à visionner des films de l'INA sur l'évolution architecturale de la métropole depuis la fin des années 60. Au-delà des grands édifices qui font la renommée du territoire, la MEL a choisi de mettre en avant la richesse du patrimoine architectural et paysager qui fait le quotidien des métropolitains. Brasseries, chapelles, écluses, censes,... c'est l'ADN du territoire qui sera présenté.

Puis, la parole sera donnée aux métropolitains via des outils et réseaux participatifs pour imaginer la métropole de demain.

*Quand ? de 10h à 18h*

*Où ? Au RDC de la MEL, 1 rue du Ballon, 59 000 Lille*

### **Café métropolitain organisé par le Conseil de Développement.**

Espace de démocratie participative de la MEL, le Conseil de Développement rassemble jeunes et moins jeunes, spécialistes ou non... tous passionnés par l'avenir de la Métropole. Pour sa 10<sup>ème</sup> édition, il organise un **Café métropolitain** pour réfléchir sur le thème : « **Smart City, la ville intelligente** ». Ouvert à tous.

*De 17 à 19h - Inscriptions sur : [conseildev@lillemetropole.fr](mailto:conseildev@lillemetropole.fr)*

### **Salle du Conseil**

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la MEL ouvre les portes de la Salle du Conseil. C'est dans cette salle que les 179 conseillers se réunissent pour voter les délibérations qui, toutes, ont un impact sur le quotidien des habitants.

*Quand ? de 10h à 18h*

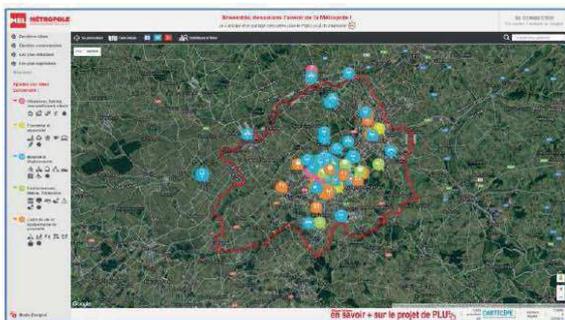
*Où ? Au RDC de la MEL, 1 rue du Ballon, 59 000 Lille*

Communiqué de presse  
Le 8 novembre 2016

## Révision générale du Plan Local d'Urbanisme : la MEL invite les métropolitains à « carticiper » !

Cadre de vie, développement économique, environnement, mobilité... la Métropole Européenne de Lille mène actuellement la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, appelée également PLU 2. L'occasion pour tous les métropolitains d'exprimer leur vision du territoire, leur manière de vivre aujourd'hui et de s'y projeter demain. En complément des actions de concertation du PLU 2 menées depuis février 2015, la MEL invite les métropolitains à donner leur avis sur le site participatif « Je carticpe ».

« Je carticpe », site de cartographie participative



Accessible en ligne sur <http://jecarticpe.lillemetropole.fr>, cette cartographie participative est un outil novateur, en lien avec les nouveaux usages numériques des citoyens. En quelques clics, l'usager peut soumettre des idées sur la carte de sa commune de résidence par exemple, donner son avis sur les grandes orientations du PLU 2, commenter les propositions des autres participants et voter pour elles.

Il existe plusieurs thèmes – développement économique, environnement, nature et patrimoine, habitat – logement, équipements et services, mobilité et déplacements. Chaque thème dispose d'un code couleur précis. Les projets apparaissent sous forme de bulles et plus ils reçoivent de soutiens, plus la bulle grossit. Simple et rapide, cet outil est accessible à tous.

### Un dispositif complet pour mobiliser les citoyens

« Je carticpe » vient enrichir la démarche de concertation en cours. En effet, afin que chacun puisse être informé et s'exprimer sur l'avenir de la métropole, la MEL met en place plusieurs actions parmi lesquelles :

- **11 points relais d'information** sur la concertation relative au PLU 2. Répartis sur le territoire métropolitain (la liste des points relais est disponible sur le site de la MEL), ils permettent aux usagers d'être informés grâce à des bornes interactives et de s'exprimer au travers d'urnes.
- **Des rencontres citoyennes** : pour recueillir la parole des habitants sur le terrain, 9 réunions publiques et 4 ateliers débats sur des thématiques spécifiques (environnement, mobilité, etc.) seront organisés entre novembre 2016 et mars 2017. La 1<sup>ère</sup> réunion se tiendra le **mercredi 9 novembre à 19h00 au siège de la MEL, en présence de Marc-Philippe Daubresse**, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire.
- Un site informatif entièrement dédié au PLU 2, accessible à l'adresse [www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)

### Le PLU 2 : la métropole de demain

En février 2015, la MEL a lancé la révision générale de son plan local d'urbanisme, **le plus grand de France**. Le PLU 2 sera le document d'urbanisme qui définira les grandes orientations d'aménagement de la Métropole et les nouvelles règles de construction et d'utilisation des sols dès 2019. Conduite par la MEL, la révision du PLU est menée en lien avec les citoyens et les acteurs du développement de la métropole lilloise. Elle est indispensable pour développer un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement et aux besoins de sa population.

#### À propos de la MEL

Au service des 85 communes qui la composent, la Métropole Européenne de Lille agit au quotidien pour 1,1 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 179 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Retrouvez la MEL sur :



# Communiqués de presse «Concertation PLU2»



Communiqué de presse  
Le 8 décembre 2016

## Révision générale du Plan Local d'Urbanisme : Réunion publique le 14 décembre sur le thème « le projet agricole et foncier »

Le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la MEL a vocation à établir un document commun pour les 85 (et bientôt 90) communes de la Métropole Européenne de Lille en matière d'urbanisme et d'habitat. Conduite par la MEL, la révision du PLU est menée en concertation avec les citoyens et les acteurs du développement de la métropole lilloise. Elle est indispensable pour développer un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement et aux besoins de sa population.

Avec un territoire métropolitain composé pour moitié de terres agricoles, la révision générale du PLU tient compte en grande partie de cette spécificité. Ainsi, la réunion publique sera consacrée au projet agricole et foncier. Animée par **Bernard Delaby**, Vice-Président en charge de l'Espace rural et l'économie agricole à la MEL et **Patrick Geenens**, Vice-Président en charge de la stratégie et de l'action foncière de la métropole, elle se déroulera :

**Mercredi 14 décembre 2016**  
De 18h30 à 20h30  
Au Foyer Rural d'Ennetières-en-Weppes

### Les rendez-vous citoyens

Entre le 15 janvier et le 15 mars 2017, la MEL organisera 7 autres réunions publiques sur les thématiques suivantes :

- Mobilité, transport et accessibilité
- Energie et transition énergétique
- Solidarité et politique de la ville
- Habitat, cadre de ville et proximité
- Développement économique, commerce et rayonnement
- Environnement, risques, eau et champs captants

Les réflexions issues de ces réunions seront restituées lors d'une dernière réunion publique. La MEL organisera également 4 ateliers-débats.

En complément des rencontres citoyennes, la MEL a mis en place plusieurs outils afin que chacun puisse être informé et s'exprimer sur l'avenir de la métropole :

- **Un site informatif entièrement dédié au futur PLU**, accessible à l'adresse [www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu)
- **« Je carticpe », un site participatif** : à partir d'une cartographie, cet outil novateur et intuitif permet aux métropolitains, en quelques clics, de soumettre des idées sur la carte de sa commune de résidence par exemple, donner son avis sur les grandes orientations du futur PLU, commenter les propositions des autres participants et voter pour elles. Le site est accessible sur <http://jecarticpe.lillemetropole.fr>
- **11 points relais d'information** sur la concertation relative au PLU 2. Répartis sur le territoire métropolitain (la liste des points relais est disponible sur le site de la MEL), ils permettent aux usagers d'être informés grâce à des bornes interactives et de s'exprimer au travers d'urnes.

### Le futur PLU pour définir la métropole de demain

Le dernier PLU datant de 2004, il est temps de le réviser car le territoire métropolitain a connu beaucoup d'évolutions depuis 10 ans. La MEL a acquis de nouvelles compétences : le tourisme, l'énergie ou la politique de la ville. Un nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été arrêté. Il pose de nouvelles ambitions, notamment pour la métropole.

En février 2015, la MEL a donc lancé la révision générale de son plan local d'urbanisme, **le plus grand de France**. Le futur PLU, appelé également PLU 2, sera le document d'urbanisme qui définira les grandes orientations d'aménagement de la Métropole et les nouvelles règles de construction et d'utilisation des sols dès 2019.

# La newsletter «PLU2»

Le nouveau projet de territoire de la MEL

[Voir ce mail dans votre navigateur](#)



Le **PLU2** sera le document d'urbanisme qui définira, dès 2019, les grandes orientations d'aménagement de la Métropole et les nouvelles règles de construction et d'utilisation des sols.

Le projet de PLU2 est élaboré par la MEL, les communes, les acteurs de l'aménagement avec **une forte contribution des citoyens**. L'enjeu est de dessiner ensemble un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement et aux besoins de sa population

## ► C'EST D'ACTUALITÉ



### REUNION PUBLIQUE PLU2

Mercredi 8 Février

De 18h30 à 20h30

Salle Carnot - 23 rue Sadi

Carnot

ARMENTIÈRES

### Habitat et Cadre de vie.

Densifier la ville, l'aérer, l'étendre ?

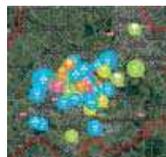
[Translate ▼](#)

*La question de l'habitat et du cadre de vie est bien au cœur d'un plan local d'urbanisme. Comment répondre aux nouveaux besoins d'habitat tout en renforçant la qualité des cadres de vie des métropolitains actuels et futurs ?*

Présentation, débat et ateliers participatifs présidés par **Bernard HAESBROUCK**, maire d'Armentières, Vice-président de la MEL, en charge de la stratégie en matière de logement et d'habitat

[> Assister à la réunion](#)

## ► PARTICIPER, CONTRIBUER



### JECARTIPE.LILLEMETROPOLE.FR

Avec la carte interactive, **c'est facile et pratique de donner ses idées** et de réagir aux propositions d'autres citoyens métropolitains.

**Déjà plus de 1180 "carticipateurs ont déposé 2010 propositions.** Par contre pour Armentières, aucune proposition concernant le logement !

### Réagissez - Donnez votre avis

Vous êtes nombreux sur "carticipe" à souhaiter :



Où serait-il pertinent d'implanter de nouvelles zones d'habitat ?

[> Donnez mon avis](#)

# Exemples de communication «Réseaux sociaux»

**Métropole Européenne de Lille**  
@melcommunity

Urbanisme, aménagement du territoire et concertation citoyenne: Dessinons ensemble la Métropole de demain !  
Rendez-vous le 3 juin à la WAAO, Place François Mitterrand.

**Le 3 juin 2017, la concertation PLU créée l'événement**  
Concertation Ma Métropole demain - PLU2  
LILLEMETROPOLE.FR

28 378 mentions J'aime

**MétropoleLille** @MEL\_Lille

Le village de la #concertation, dédié au futur Plan Local d'Urbanisme vous attend jusqu'à 18h sur l'Esplanade François Mitterrand ! :) #PLU

07:07 - 3 juin 2017

3 Retweets 3 J'aime

**MétropoleLille** @MEL\_Lille

Dessinons ensemble la @MEL\_Lille de demain ! Le 3 juin à la #WAAO. #urbanisme, #aménagementterritoire #concertation lillemetropole.fr/fr/sites/lmcu/ ...

ENSEMBLE, DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE  
**VILLAGE** ateliers-débats, animations  
**DE LA CONCERTATION**  
Samedi 3 juin 2017 de 10 h à 18 h  
WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme  
Esplanade François Mitterrand à Lille

05:33 - 19 mai 2017

7 Retweets 4 J'aime

# Flyer et affiche

plan local d'urbanisme

**“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ”**

www.lillemetropole.fr

**MEL**  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ”

plan local d'urbanisme

**POINTS RELAIS « Information Concertation PLU2 »**

<b>Métropole Européenne de Lille</b> 1 rue du Ballon 59034 Lille	<b>Comines</b> Hôtel de Ville Grand Place 59559 Comines
<b>Lille</b> Hôtel de Ville Place Augustin Laurent 59033 Lille	<b>Armentières</b> 2 <sup>e</sup> étage 4 Place du Général de Gaulle 59280 Armentières
<b>Villeneuve d'Ascq</b> Place Salvador Allende 59650 Villeneuve d'Ascq	<b>Fournes-en-Weppes</b> 1345 Rue Faidherbe 59134 Fournes-en-Weppes
<b>Lambersart</b> Château Ronte 164 Rue de la Camoy 59130 Lambersart	<b>Rennes</b> Mairie Annexe Rue Jules Cornard 59223 Roncq
<b>Roubaix</b> Hôtel de Ville Espace Accueil du public 17 Grand'place 59066 Roubaix	<b>Montigny</b> Service urbanisme 298 Rue Clemenceau 59139 Wattignies
<b>Hautbaourdin</b> 11 Rue Sadi Carnot 59320 Hautbaourdin	

www.lillemetropole.fr

**MEL**  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

## Exposition pédagogique PLU2

“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ”

plan local d'urbanisme

**LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU**

www.lillemetropole.fr

**MEL**  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ”

plan local d'urbanisme

**LES PIÈCES DU PLU2**

**LE PLAN LOCAL D'URBANISME se compose de plusieurs documents**

www.lillemetropole.fr

**MEL**  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ”

plan local d'urbanisme

**LES PHASES DE CONCERTATION**

**La concertation**

- Une démarche ouverte à tous
- La possibilité de s'informer et de s'exprimer jusqu'à l'adoption du projet de PLU.

www.lillemetropole.fr

**MEL**  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ”

plan local d'urbanisme

**Qu'est-ce que le PLU ?**

- C'est un document d'urbanisme, calqué de la loi MEL de 2014.
- Il doit être compatible avec le nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et décline les axes issus du Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR.
- Il définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire et les règles en matière de construction.
- Il définit la stratégie de développement du territoire en intégrant les enjeux de préservation de l'environnement.
- Il définit les règles d'utilisation des sols qui servent à l'instruction des permis et autres demandes d'autorisation, à l'échelle de la parcelle.

**La révision du PLU ?**

- Elle est conduite par la MEL, en lien avec les citoyens et les acteurs de l'aménagement de la métropole lilloise.
- Elle est indispensable pour traduire les nouvelles ambitions.

**Plusieurs enjeux pour la métropole**

- Elle traduit une politique d'aménagement durable, adaptée à la métropole lilloise.
- Elle traduit les enjeux de la métropole lilloise.
- Elle traduit les enjeux de la métropole lilloise.
- Elle traduit les enjeux de la métropole lilloise.

**Approbation fin 2018/début 2019**

**Entrée en vigueur courant 2019**

www.lillemetropole.fr

**MEL**  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ”

plan local d'urbanisme

**LES DOCUMENTS QUI ENGAGENT ET JUSTIFIENT LES CHOIX**

- Le rapport de présentation comprend notamment un diagnostic, assorti d'une évaluation environnementale. Il justifie les choix effectués pour le développement et l'équilibre du territoire.
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit le projet de territoire et traduit les enjeux d'aménagement et d'urbanisme de la métropole.
- Les orientations de développement et de programmation (ODD) sont des orientations stratégiques relatives à l'habitat, l'équipement, les transports, etc. Elles définissent les orientations stratégiques relatives à l'habitat, l'équipement, les transports, etc.
- Les orientations de développement et de programmation (ODD) sont des orientations stratégiques relatives à l'habitat, l'équipement, les transports, etc.

www.lillemetropole.fr

**MEL**  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

“ ENSEMBLE DESSINONS L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ”

plan local d'urbanisme

**S'INFORMER**

- Grâce à des brochures pédagogiques, une exposition pédagogique ou encore des films d'animation expliquant la démarche PLU2.
- Au siège de la MEL et sur le territoire de la métropole.
- De chez vous.

**PARTICIPER**

- Vous vous sentez concernés par la métropole de demain ? Vous avez des avis et des propositions pour l'aménagement du territoire ?
- Plusieurs moyens sont à votre disposition :
- Des ateliers.
- Sur internet.

**POINTS RELAIS Information Concertation PLU2**

www.lillemetropole.fr

**MEL**  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

## ENSEMBLE DESSEIGNONS L'AVENIR DE LA METROPOLE 29

### plan local d'urbanisme

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*« Créer les conditions du développement économique et commercial qui valorise les atouts du territoire et la diversité en faveur de l'emploi »*

Révisé et de la révision de PLU de la Métropole Européenne de Lille (MEL) le 23 Mars 2017

### Orientations générales du PADD du PLU proposées

→ Réguler ou booster des entreprises par un développement économique et commercial qui valorise les atouts du territoire et la diversité en faveur de l'emploi ;

→ S'appuyer sur la diversité des espaces et les spécificités territoriales ;

→ Favoriser une répartition équilibrée de l'offre d'emploi ;

→ Structurer une offre commerciale équilibrée du territoire.

→ Poursuivre le développement d'une offre foncière pour attirer les entreprises sur le territoire ;

→ Créer un modèle de développement économique et commercial durable ;

→ Développer des services adaptés aux entreprises et aux salariés.

### Constats et enjeux

**Ce que disent les citoyens**

- 80% des citoyens de la métropole ont un emploi
- 80% des citoyens de la métropole ont un emploi
- 68% des emplois sont créés depuis 2009
- 80% des citoyens de la métropole ont un emploi

**Ce que dit le territoire**

- Une forte attractivité
- 52% des emplois sont créés depuis 2009
- 52% des emplois sont créés depuis 2009



www.lillemetropole.fr



## ENSEMBLE DESSEIGNONS L'AVENIR DE LA METROPOLE 29

### plan local d'urbanisme

# RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ

*« Renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la Métropole dans le réseau des métropoles nord européennes. »*

Révisé et de la révision de PLU de la Métropole Européenne de Lille (MEL) le 23 Mars 2017

### Orientations générales du PADD du PLU proposées

→ la place de la MEL comme capitale régionale renforcée ;

→ Renforcer la place de la Métropole Européenne de Lille au sein de l'Europe du Nord-Ouest ;

→ Construire un territoire transfrontalier actif en lien avec la Belgique et le Bassin Minier ;

→ Consolider les coopérations régionales et conforter la centralité lilloise comme moteur du développement de la Région ;

→ Une économie métropolitaine encore plus attractive, compétitive et innovante ;

→ Consolider les filières innovantes et dynamiques du territoire ;

→ Développer la place de l'université comme secteur central du développement économique ;

→ Conforter le dynamisme des grands pôles commerciaux métropolitains tout en les guidant vers un développement plus durable et responsable ;

→ Grands équipements, qualité urbaine et du patrimoine : les leviers de développement du territoire ;

→ Se doter des conditions de valorisation et d'accueil des grands équipements ;

→ Développer des lieux emblématiques de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ;

→ Faire de la richesse du patrimoine architectural, urbain et paysager de la MEL un levier de développement et d'attractivité ;

### Constats et enjeux

#### Ce que disent les citoyens

99% des citoyens ont un emploi

50% des citoyens ont un emploi

50% des citoyens ont un emploi

#### Ce que dit le territoire

3 emplois créés par an

40% des emplois sont créés depuis 2009

40% des emplois sont créés depuis 2009



www.lillemetropole.fr



## ENSEMBLE DESSEIGNONS L'AVENIR DE LA METROPOLE 29

### plan local d'urbanisme

# MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

*« Améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements »*

Révisé et de la révision de PLU de la Métropole Européenne de Lille (MEL) le 23 Mars 2017

### Orientations générales du PADD du PLU proposées

→ Conforter l'accessibilité externe du territoire à toutes les échelles ;

→ Poursuivre l'ouverture de la MEL à ses voisins et vers l'international grâce à des moyens de transports performants ;

→ Accompagner les relations avec les territoires limitrophes sur plus de modes alternatifs à la voiture utilisée « seul » ;

→ Diversifier les modes de transports de marchandises ;

→ Améliorer les mobilités internes de la Métropole Européenne de Lille ;

→ Inciter à une mobilité raisonnée et durable des personnes et des biens ;

→ Conforter l'articulation des réseaux de transport et la qualité interne de la MEL ;

### Constats et enjeux

#### Ce que disent les citoyens

70% des citoyens ont un emploi

70% des citoyens ont un emploi

70% des citoyens ont un emploi

#### Ce que dit le territoire

1/3 des citoyens ont un emploi

1/3 des citoyens ont un emploi

1/3 des citoyens ont un emploi



www.lillemetropole.fr



## ENSEMBLE DESSEIGNONS L'AVENIR DE LA METROPOLE 29

### plan local d'urbanisme

# LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Révisé et de la révision de PLU de la Métropole Européenne de Lille (MEL) le 23 Mars 2017

### Qu'est-ce que le PLU ?

- C'est un document d'urbanisme, celui de la MEL a été adopté en 2004 ;
- Il définit les orientations de développement économique et commercial de la Métropole ;
- Il définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire et les règles en matière de construction ;
- Il définit la stratégie de développement du territoire en intégrant les enjeux de préservation de l'environnement ;
- Il définit les règles d'utilisation des sols qui servent à l'instruction des permis et autres demandes d'autorisation, à l'échelle de la parcelle.

### La révision du PLU ?

- Elle est conduite par la MEL, en lien avec les citoyens et les acteurs de l'aménagement de la métropole lilloise ;
- Elle est indispensable pour traduire les nouvelles ambitions.

### Plusieurs enjeux pour la métropole

Développer un projet de territoire répondant aux nouveaux défis et le développement de la métropole lilloise et de sa population ;

→ Traduire une politique d'aménagement urbaine, élargie par les nouvelles orientations de la MEL ;

→ Définir à l'échelle de la métropole lilloise les orientations de l'aménagement urbain ;

→ Définir à l'échelle de la métropole lilloise les orientations de l'aménagement urbain ;

→ Définir à l'échelle de la métropole lilloise les orientations de l'aménagement urbain ;

Approbation fin 2018/début 2019

Entrée en vigueur courant 2019

Année	Événement
2015	13ème conseil de Métropole
2016	Débat public
2017	Adoption du projet de PLU
2018	Adoption administrative
2019	Approbation du PLU et entrée en vigueur

Collaboration avec les communes Participations et concertation citoyennes Collaboration avec les personnes publiques associées

www.lillemetropole.fr



## ENSEMBLE DESSEIGNONS L'AVENIR DE LA METROPOLE 29

### plan local d'urbanisme

# LES PIÈCES DU PLU2

Révisé et de la révision de PLU de la Métropole Européenne de Lille (MEL) le 23 Mars 2017

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME se compose de plusieurs documents

**LES DOCUMENTS QUI EXPLIQUENT ET AJUSTENT LES CHOIX**

→ le rapport de présentation comprend notamment un diagnostic positif d'une situation environnementale ; il justifie les choix effectués pour le développement et l'équilibre du territoire ;

**LES DOCUMENTS QUI DÉFINISSENT LES CHOIX ET LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT**

→ le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit le projet de territoire et traduit les enjeux d'aménagement et d'urbanisme de la métropole ;

### LES DOCUMENTS QUI DÉFINISSENT LES CHOIX ET LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

→ la politique d'aménagement et de programmation (PAP) sont opposables à l'urbanisme (aménagement, habitat, paysage...), il est le cadre opérationnel de la stratégie ;

→ les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont opposables à l'urbanisme ;

→ les documents qui fixent la vocation et les règles d'utilisation des sols ;

→ le règlement définit zone par zone les orientations d'aménagement et de programmation ;

→ les documents qui fixent la vocation et les règles d'utilisation des sols ;

→ le règlement définit zone par zone les orientations d'aménagement et de programmation ;

→ les documents qui fixent la vocation et les règles d'utilisation des sols ;

→ le règlement définit zone par zone les orientations d'aménagement et de programmation ;

www.lillemetropole.fr



## ENSEMBLE DESSEIGNONS L'AVENIR DE LA METROPOLE 29

### plan local d'urbanisme

# LES PHASES DE CONCERTATION

Révisé et de la révision de PLU de la Métropole Européenne de Lille (MEL) le 23 Mars 2017

### La concertation

- Une démarche ouverte à tous ;
- la possibilité de s'informer et de participer jusqu'à l'adoption du PLU ;
- l'absence de contrainte.

### Et concrètement ?

#### S'INFORMER

- Grâce à des brochures pédagogiques, une exposition pédagogique ou encore des films d'animation expliquant la démarche PLU2 ;
- Au siège de la MEL et sur le territoire de la métropole (10 relais Information et Concertation PLU2 en novembre) ;
- Au sein de votre commune ;
- Sur internet : [www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu) ;
- Dans votre magasin de presse ;

#### PARTICIPER

- Plusieurs moyens sont à votre disposition :
- Des usages : Au siège de la MEL, dans les relais Information et Concertation PLU2 sur le territoire ;
- Sur internet : [www.lillemetropole.fr/plu](http://www.lillemetropole.fr/plu) ;
- Dans votre magasin de presse ;
- Dans votre magasin de presse ;

### POINTS RESEAUX Information Concertation PLU2

Commune	Adresse	Horaires
Lille	10 rue de la République 59000 Lille	du mardi au vendredi de 10h à 18h
Wattvilliers	11 rue de la République 59600 Wattvilliers	du mardi au vendredi de 10h à 18h

www.lillemetropole.fr



## Découpage utilisé pour le traitement territorial

<b>Couronne Nord</b>	<b>Couronne Sud</b>	<b>Est</b>	<b>Lillois</b>
Capinghem Lambersart Lompret Marcq-en-Baroeul Marquette Pérenchies Premesques Saint-André Verlinghem Wambrechies	Emmerin Faches-Thumesnil Fretin Houplin-Ancoisne Lesquin Lezennes Loos Noyelles-lez-Seclin Ronchin Seclin Templemars Vendeville Wattignies	Anstaing Baisieux Bouvines Chéreng Forest-sur-Marque Gruson Mons-en-baroeul Péronne-en-Mélantois Saily-lez-Lannoy Sainghin-en-Mélantois Tressin Villeneuve d'Ascq Willems	Hellemmes La Madeleine Lille Lomme
<b>Lys</b>	<b>Roubaisien</b>	<b>Tourquennois</b>	<b>Weppes</b>
Armentières Bousbecque Comines Deûlémont Erquinghem-lys Frelinghien Houplines La Chapelle d'Armentières Linselles Quesnoy-sur-Deûle Warneton Wervicq-Sud	Croix Hem Lannoy Leers Lys-les-Lannoy Roubaix Toufflers Wasquehal Wattrelos	Bondues Halluin Mouvaux Neuville-en-Ferrain Roncq Tourcoing	Beaucamps-ligny Don Englos Ennetières-en-Weppes Erquinghem-le-Sec Escobecques Fournes-en-Weppes Hallennes Hantay Haubourdin Herlies Illies La Bassée Marquillies Sainghin-en-Weppes Salomé Santes Sequedin Wavrin Wicres